

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

LIBÉRALISATION ET PAUVRETÉ :  
LE CAS DES PRODUCTEURS DE CACAO DE LA CÔTE-D'IVOIRE

MÉMOIRE  
PRÉSENTÉ  
COMME EXIGENCE PARTIELLE  
DE LA MAÎTRISE EN ADMINISTRATION DES AFFAIRES

PAR

YANNICK PAULE-ESTELLE GNAMIAN

MARS 2008

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL  
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.01-2006). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

## *DÉDICACE*

À l'éternel pour son soutien spirituel et inconditionnel.

- À mes très chers parents qui ont toujours été là pour moi et qui m'ont donné un magnifique modèle de labeur et de persévérance, pour leur engagement moral, financier, leurs divers sacrifices et pour toute l'aide qu'ils m'ont apportée depuis toujours. J'espère que vous trouverez dans ce travail toute ma reconnaissance et mon amour.
- À mes adorables frères Olivier et Ange pour leur appui sans faille.
- À mes amis Aphi Amoussou et Marina Atsé, pour leur aide et leur soutien.
- À Patrice Kimou pour sa relecture et ses critiques pertinentes du document.
- À mon tuteur M. James Agbebavi qui m'a orienté et encouragé grâce à ses recommandations.

Qu'ils trouvent dans ce travail l'expression de ma profonde gratitude.

## REMERCIEMENTS

Nos remerciements s'adressent à :

- Monsieur Jocelyn Desroches qui, par sa rigueur, ses encouragements, sa disponibilité, sa lecture attentive des différentes versions de ce mémoire a été pour moi tout ce qu'un étudiant peut espérer de la part d'un directeur de recherche.
- Monsieur Amadou Diallo, directeur du département de management et technologie pour ses commentaires avisés en tant que membre du comité d'évaluation.
- Monsieur Paul Clermont qui m'a fourni des conseils judicieux pour la conception du sujet de recherche.
- Monsieur Raymond Laliberté pour son aide précieuse dans le traitement des données, sa disponibilité et sa patience.

Toutes les personnes qui nous ont fourni la documentation nécessaire:

- Monsieur Edoukou Adou Christophe de l'Autorité de régulation du café et du cacao de la Côte-d'Ivoire.
- Monsieur Edoukou Angoua Leonard, président du conseil d'administration de la bourse du café et du cacao.
- Monsieur Ehoué Nicaise Senior Agroéconomiste à la Banque Mondiale
- Monsieur Achy Valentin économiste au ministère de l'économie et des finances de la Côte-d'Ivoire.
- Mr Agpko Jean Luc, coordonateur de projet de l'observatoire de la filière café cacao du BNETD en Côte-d'Ivoire.
- Mr Ekponon Thomas, directeur de l'agriculture au BNETD en Côte-d'Ivoire.
- Banzio Dagobert, Ex directeur général adjoint de la Caistab, présentement ministre de la jeunesse du sport et des loisirs en Côte-d'Ivoire.

À toutes les personnes qui ont contribué d'une façon ou d'une autre à la réalisation de ce mémoire.

## TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES FIGURES .....	vii
LISTE DES TABLEAUX .....	viii
LISTE DES ABRÉVIATIONS .....	x
RÉSUMÉ .....	xii
INTRODUCTION .....	1
CHAPITRE I	
CONCEPT DE PAUVRETÉ .....	4
1.1 Interprétation de la pauvreté selon le PNUD .....	4
1.1.1 Pauvreté et bien-être .....	6
1.1.2 Pauvreté monétaire, revenu et consommation .....	7
1.1.3 Pauvreté et besoins essentiels .....	8
1.1.4 Pauvreté humaine .....	8
1.2 Interprétation de la pauvreté selon la Banque Mondiale .....	9
1.3 Interprétation de la pauvreté selon Destremau et Salama .....	10
1.4 Interprétation de la pauvreté selon Sen .....	12
1.5 Les causes de la pauvreté .....	14
1.6 Les indicateurs de mesure et seuils de pauvreté .....	17
CHAPITRE II	
CONCEPT DE LIBÉRALISATION .....	21
2.1 Les fondements de la libéralisation .....	21
2.2 Approches théoriques libéralisation et pauvreté .....	23
2.3 Lien positif entre la libéralisation et la pauvreté .....	24
2.4 Lien négatif entre la libéralisation et la pauvreté .....	29
2.5 Le cadre conceptuel .....	34
2.6 Les hypothèses .....	37

### CHAPITRE III

DÉMARCHE MÉTHODOLOGIE .....	39
3.1 Choix de l'étude de cas, du terrain et du secteur .....	39
3.2 Méthode de collecte de données.....	42
3.3 Échantillonnage .....	45

### CHAPITRE IV

CHAMP D'APPLICATION.....	47
4.1 Le secteur agricole en Côte-d'Ivoire .....	47
4.2 Historique de la culture du cacao en Côte-d'Ivoire.....	49
4.3 Les différents intervenants de la filière cacao en Côte-d'Ivoire .....	50
4.4 La période pré libéralisation : 1960 à 1998 .....	52
4.5 Le début de la libéralisation : 1998 à 1999 .....	55
4.6 La période de libéralisation totale : 1999 à 2007.....	57
4.7 Les mécanismes de la formation des prix du cacao.....	59
4.7.1 À partir de l'offre et de la demande mondiales .....	59
4.7.2 À partir des coûts des intermédiaires.....	60
4.7.3 À partir du marché à terme .....	60

### CHAPITRE V

CONSÉQUENCES DE LA LIBÉRALISATION .....	61
5.1 L'évolution des prix et des revenus du cacao .....	61
5.2 L'évolution de la pauvreté chez les producteurs de cacao.....	67
5.3 Impact de la libéralisation sur l'éducation.....	68
5.4 Impact de la libéralisation sur la santé .....	70
5.5 Les nouvelles réalités du producteur .....	71

CHAPITRE VI	
ANALYSE DES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE .....	79
6.1 Description de l'échantillon.....	79
6.1.1 Profil de l'échantillon .....	80
6.1.2 Analyse de fréquence de l'échantillon.....	80
6.1.3 Les analyses croisées .....	89
6.2 Test des hypothèses .....	90
6.3 Discussion des résultats.....	106
6.4 Récapitulation des résultats .....	110
CONCLUSION .....	111
Les limites dues au terrain et aux statistiques.....	113
Recommandations .....	114
APPENDICE A	
QUESTIONNAIRE .....	117
APPENDICE B	
UNE SÉLECTION DES SOURCES DE DONNÉES SECONDAIRES .....	124
BIBLIOGRAPHIE.....	125

## LISTE DES FIGURES

Figure.....	Page
2.1 Relation entre la libéralisation commerciale et la pauvreté.....	36
4.1 Structure de la vente de cacao avant libéralisation.....	55
4.2 Structure de la vente de cacao après libéralisation.....	58
5.1 Prix aux producteurs de cacao avant et après libéralisation.....	63
5.2 Revenu brut des producteurs de cacao avant et après la libéralisation.....	65
5.3 Le niveau de vie du producteur après la libéralisation.....	78

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau .....	Page
1.1 Critères de définitions de la pauvreté .....	13
1.2 Causes de la pauvreté .....	14
1.3 Différents indicateurs de mesure de pauvreté .....	17
1.4 Détermination du seuil de pauvreté.....	19
4.1 Principaux intervenants de la filière cacao.....	51
5.1 Production commercialisée et prix du cacao avant et après libéralisation .....	63
5.2 Niveau de revenus des producteurs avant et après libéralisation .....	65
5.3 Évolution de la part de la population en pauvreté de 1995 à 2006.....	68
5.4 Niveau de prélèvements sur la filière cacao (CFA/Kg).....	75
5.5 Contributions financières de la filière cacao (CFA/Kg) .....	77
6.1 Espace cultivé après la libéralisation.....	80
6.2 Recrutement de nouveaux manœuvres après la libéralisation.....	81
6.3 Accès des familles des producteurs aux infrastructures de base.....	82
6.4 Revenu annuel des producteurs de 2006-2007 .....	83

6.5	Statut des producteurs après la libéralisation.....	83
6.6	Investissement de modernisation des plantations après la libéralisation .....	84
6.7	Capacité des producteurs à répondre aux besoins familiaux .....	85
6.8	Sources de la modification des revenus des producteurs.....	85
6.9	Raisons de la pauvreté des producteurs .....	86
6.10	Coûts des semences après la libéralisation .....	87
6.11	Situation des producteurs de cacao par rapport à celle des autres .....	88
6.12	Années d'expérience des producteurs de cacao.....	89
6.13	Sources de modification du revenu et le statut des producteurs .....	91
6.14	Statut des producteurs après la libéralisation et les raisons de la pauvreté.....	93
6.15	Investissements des producteurs et le statut des producteurs .....	95
6.16	Niveau d'endettement et les coûts de santé et d'éducation.....	97
6.17	Niveau d'endettement et le coût des semences après la libéralisation .....	99
6.18	Quantité d'espace cultivé et le recrutement de nouveaux manœuvres .....	102
6.19	Quantité d'espace cultivé et les sources de la modification du revenu.....	104
6.20	Récapitulation des résultats .....	110

## LISTE DES ABRÉVIATIONS

ANAPROCI	Association national des producteurs de café et cacao de Côte-d'Ivoire
ARCC	Autorité de régulation du café et du cacao
BCC	Bourse du café et cacao
BM	Banque Mondiale
BNETD	Bureau national d'études techniques et de développement
CAISTAB	Voir CSSPPA
CEPII	Centre d'études prospectives et d'informations internationales
CEPRASS	Centre d'études prospectives et appliquées sur les politiques sociales et les systèmes de sécurité sociales
CNUCED	Conférence des nations unies sur le commerce et le développement
CRID	Centre de recherche et d'information pour le développement
CSSPPA	Caisse de stabilisation et de soutien des prix des productions agricoles
FAO	Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FCFA	Franc de la communauté financière d'Afrique
FDPCC	Fonds de développement des productions café et cacao
FGCCC	Fonds de garanties des coopératives café et cacao
FMI	Fonds monétaire international
FRC	Fonds de régulation et de contrôle du café cacao
ICCO	Organisation internationale du cacao
IFCC	Institut français du café et du cacao
INS	Institut national de statistique
OCDE	Organisation de coopération et développement économique
OMC	Organisation mondiale du commerce
ONU	Organisation des nations unies

ONG	Organisation non gouvernementale
OSC	Organisation de la société civile
PASA	Programme d'ajustement structurel agricole
PIB	Produit intérieur brut
PNUD	Programme des nations unies pour le développement
SOFA	Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture

## RÉSUMÉ

La crise économique des années 1980 combinée à la chute persistante des cours des principales matières premières a plongé la Côte-d'Ivoire dans une crise socio-économique sans précédent. Pour y faire face, la Côte-d'Ivoire a, sous la houlette des institutions financières internationales particulièrement le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque Mondiale (BM), procédé à des ajustements visant à libéraliser différents secteurs de l'économie notamment le cacao. Ces ajustements visaient à accroître la transparence du système, à baisser les coûts de commercialisation et à assurer l'équilibre financier annuel de la filière. Cependant, force est de constater que la déréglementation des échanges agricoles, soutenue par les grandes organisations internationales, a eu des effets différents sur les pays d'implantation. Certains auteurs soulignent ses conséquences bénéfiques, d'autres montrent, au contraire, ses impacts négatifs sur les niveaux de pauvreté dans les pays du tiers monde.

Dans cette étude nous nous interrogeons sur la libéralisation commerciale et ses incidences sur la pauvreté des producteurs de cacao. Le but de ce mémoire consiste donc à vérifier si les promesses théoriques faites par les institutions internationales concernant l'amélioration du niveau de vie de ces producteurs ont été réalisées.

Par conséquent, nous définissons les notions de pauvreté, de libéralisation et établissons un lien entre ces deux concepts. À l'aide d'un modèle construit qui intègre les dimensions de libéralisation commerciale et de pauvreté, nous aboutissons à l'élaboration de nos hypothèses de travail. Ensuite nous proposons notre démarche méthodologique en explicitant notre méthode de collecte de données. Sur la base des analyses obtenues à partir de notre recherche documentaire et de notre questionnaire, nous proposons et discutons nos résultats.

Il ressort des analyses qualitatives que depuis la libéralisation instaurée en 1999, les producteurs de cacao sont confrontés à de nombreuses difficultés ; nous remarquons une baisse importante de leurs revenus due aux redevances, aux prélèvements et à la fiscalité. Nous dénotons également de graves lacunes de gestion et de transparence au sein de la filière. En ce qui concerne les résultats empiriques, le croisement de nos différentes variables explicatives nous a permis de conclure que la grande majorité des producteurs interviewés lors de notre enquête perçoivent s'être davantage appauvris après la libéralisation. La synthèse des analyses quantitatives nous permet d'affirmer cependant que l'appauvrissement des producteurs est causé d'une part par la libéralisation et d'autre part par des facteurs externes tels que les maladies des plants, le vieillissement des vergers et les taxes outrancières.

**Mots Clés :** Pauvreté, Libéralisation, Côte-d'Ivoire, Cacao, Producteurs

## INTRODUCTION

Depuis le début des années 1980s, les pays en voie de développement ont été incités à entreprendre d'importantes réformes commerciales dans le cadre des programmes d'ajustement structurel, afin de les rendre plus compétitifs sur les marchés internationaux. La raison qui a motivé ce choix était que la libéralisation serait bénéfique pour ces pays. Ainsi, sous les pressions exercées par les bailleurs de fonds internationaux, les gouvernements des pays en voie de développement ont consenti à réduire leurs moyens de contrôle sur les marchés locaux. À cet effet, les filières agricoles de ces pays ont connu d'importantes transformations qui ont abouti à la disparition de toutes les structures permettant de réglementer la production et la vente de leurs marchandises.

Ces politiques commerciales à l'égard des pays en voie de développement ont fait l'objet de plusieurs débats. En effet, des études dont celles de Battino, de Gogoua, de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), de la Banque Mondiale, et du Fonds monétaire international se sont penchées sur les conséquences de la libéralisation du secteur agricole.

Dans ce sens, (Battino, 2005, p.11) soutient que : « à cause des politiques du FMI, des pays de l'Union Européenne et des États-Unis d'Amérique, on a vu disparaître, les accords internationaux sur le café, le sucre, le cacao et d'autres produits. On a assisté au démantèlement ou à la dévitalisation des organismes centralisés de vente de ces produits tels que, pour n'en citer que quelques-uns, l'Institut Brésilien du Café, les Caisses de stabilisation du Cameroun et de Côte-d'Ivoire, qui veillaient pendant toute l'année à la commercialisation graduelle de leurs récoltes, tout en laissant pleine liberté aux opérateurs privés. »

M. Gogoua (2003) et la CNUCED (2002) pensent également qu'une ouverture commerciale pénaliserait les plus démunis de la société.

En revanche, la BM et le FMI se sont intéressés aux effets de la libéralisation des échanges commerciaux sur la pauvreté en Afrique et aboutissent à la conclusion qu'une libéralisation du commerce mondial serait bénéfique pour l'amélioration des conditions de vie des pauvres dans les pays en voie de développement.

À la lecture des rapports de ces spécialistes, nous constatons que deux thèses s'affrontent. L'une considérant la libéralisation comme une nécessité pour aider au développement des pays et des habitants les plus pauvres, l'autre estimant que la libéralisation ne ferait qu'augmenter les disparités économiques et détériorer les conditions de vie des plus démunis.

L'objectif de notre recherche, dans le cadre de ce mémoire de maîtrise, est de démontrer l'impact de la libéralisation commerciale sur la pauvreté dans un espace de temps donné, dans un territoire donné (pays), pour un type de commerce (chaîne de valeur d'un produit spécifique). En d'autres termes, nous voulons constater les changements vécus par les personnes impliquées dans le processus de libéralisation du commerce.

En outre, la complexité et l'ampleur du phénomène à étudier militent en faveur d'une étude de cas vérifiant les actions de libéralisation du commerce dans un terrain économique donné. Ainsi, il est opportun de mesurer les résultats en termes d'augmentation ou de diminution de la pauvreté sur une certaine population par le biais d'un questionnaire auto administré.

Notre sujet d'étude implique des questions sous-jacentes auxquelles nous tenterons de répondre : quel est l'impact de la libéralisation sur le niveau de vie des producteurs? Ensuite, peut-on associer la pauvreté uniquement à un revenu faible?

Le plan de l'étude se présente comme suit : d'abord, nous présenterons dans les chapitres un et deux une revue de littérature des concepts de pauvreté et de libéralisation. Cela nous permettra de construire notre cadre conceptuel qui relie les variables pertinentes entre elles. Ensuite, à travers le chapitre trois nous exposerons notre démarche méthodologique.

Dans un quatrième chapitre, nous nous attacherons à dégager l'importance du cacao pour ce pays ainsi que les opportunités qu'il représente. Dans le cinquième chapitre, nous exposerons les effets de la libéralisation sur le monde paysan. Enfin dans le dernier chapitre, nous analyserons les résultats de notre étude et tirerons la conclusion et les recommandations.

## CHAPITRE I

### CONCEPT DE PAUVRETÉ

La pauvreté est un phénomène complexe et répandu dans le monde entier. Selon Destremau et Salama (2002), la Banque Mondiale (2000), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) (1999) et Sen (1999), la pauvreté a de multiples facettes et dimensions. Aussi, la littérature est abondante sur sa définition et il n'existe pas de définition unanimement reconnue du concept de pauvreté. Car qu'il s'agisse des courants de pensée économique, des approches sociales, politiques ou encore des points de vue d'institutions internationales, l'appréhension de la pauvreté varie tant dans leurs définitions que dans leurs opérationnalisations. Pour mieux cerner le concept de pauvreté dont il est question dans notre étude, il nous est apparu important d'étudier les approches suggérées par les quatre auteurs précités. Nous avons choisi de nous baser sur les approches de pauvreté développées par ceux-ci parce que leurs interprétations de la pauvreté résument l'essentiel de la littérature sur le sujet.

En effet, loin de prétendre appréhender le phénomène dans sa globalité, notre étude s'attellera à analyser la pauvreté dans la totalité de ses dimensions, et pas seulement sous l'angle du revenu. En somme, les différentes interprétations, les causes, la détermination des indicateurs de mesure et des seuils de pauvreté sont divers. Nous mettrons donc en évidence dans ce chapitre les éléments cités ainsi que le profil de la pauvreté en général.

#### **1.1 Interprétation de la pauvreté selon le PNUD**

La pauvreté n'est jamais définie par elle-même, mais en fonction d'autres concepts, comme ceux de la croissance, de l'exclusion ou encore de l'équité. Néanmoins, il est nécessaire d'opter pour une définition claire du concept de pauvreté, en tenant compte du paradigme de développement défini par le PNUD, à savoir le Développement Humain Durable.

Le rapport Mondial sur le Développement Humain (1997) du PNUD insiste sur deux aspects essentiels de la notion de pauvreté : i) sa dimension comparative, due aux situations spécifiques rencontrées dans l'appréhension de la pauvreté et à ses racines aussi bien nationales qu'internationales et ii) son caractère complexe et multidimensionnel.

La caractéristique première du concept de pauvreté concerne sa dimension comparative, notamment dans ses aspects d'identification, de mesure et de perception. Une première approche implicite de la pauvreté se développe au sein des organisations internationales par le biais de l'identification de critères relatifs à la croissance, à la richesse ou encore au développement des différents pays du monde. Au-delà de ces comparaisons mondiales, la compréhension du phénomène de la pauvreté s'appréhende aussi au sein de chaque pays en particulier. Il s'agit d'identifier le phénomène de la pauvreté selon une seconde approche, où les indices, comparateurs et autres mesures s'établissent au regard de comparaisons internes, de construction d'indices spécifiques et dans l'élaboration d'une définition de la pauvreté spécifique au pays considéré. Les dimensions comparatives concernent essentiellement les aspects géographiques (rural/urbain; national/provincial).

La deuxième caractéristique essentielle du concept de pauvreté nous amène au-delà de son essence comparative, la pauvreté est multidimensionnelle selon le PNUD (1997). Au-delà de ses caractéristiques sociales, économiques ou géographiques, l'approche de la pauvreté dépend aussi essentiellement du point de vue adopté pour appréhender le phénomène. Que l'on se place dans une optique utilitariste ou non, que l'on définisse la pauvreté en fonction du revenu, de la consommation des ménages, des besoins essentiels, l'on obtient des définitions fort différentes.

Dans son rapport intitulé Vaincre la pauvreté humaine, le PNUD (2000a) définit trois types de pauvreté, l'« extrême pauvreté », la « pauvreté générale » et la « pauvreté humaine ». Ainsi, une personne vit dans la pauvreté extrême si elle ne dispose pas des revenus nécessaires pour satisfaire ses besoins alimentaires essentiels habituellement définis sur la base de besoins caloriques minimaux.

Une personne vit dans la pauvreté générale si elle ne dispose pas de revenus suffisants pour satisfaire ses besoins essentiels non alimentaires tels que l'habillement, l'énergie et le logement. La pauvreté humaine quant à elle, est présentée comme l'absence des capacités humaines de base : analphabétisme, malnutrition, longévité réduite, mauvaise santé maternelle, maladie pouvant être évitée. Le PNUD évoque également dans ce rapport la pauvreté monétaire sans en donner une définition précise. Cependant, un examen des définitions permet d'affirmer que la pauvreté monétaire englobe la pauvreté extrême (pauvreté absolue) et la pauvreté générale (pauvreté relative).

L'objectif de réduction de la pauvreté multidimensionnelle constitue donc l'application d'un principe d'universalité des droits de l'homme aux politiques de développement. L'approche multidimensionnelle du PNUD affirme que :

En se situant au niveau de satisfaction des besoins essentiels, fondamentaux ou de base, mais élargis à la santé, à l'éducation, à l'eau et à l'assainissement [...] on mesure le niveau de satisfaction de ces besoins à la fois par le revenu individuel et par les ressources collectives. Elle tente de prendre en compte l'ensemble des conditions d'existence, et de caractériser la pauvreté comme un cumul de désavantages subis et vécus sur les différents plans de la vie quotidienne et sociale par des individus ou des ménages. (PNUD, 1997, p.15)

Au-delà de l'aspect théorique et de l'importance de disposer de concepts et de méthodes clairement identifiables, il est important de développer plus en profondeur les différentes définitions de la pauvreté selon le PNUD (1999) car, le choix de l'une ou l'autre approche aura des répercussions sur l'établissement des seuils et profils de pauvreté.

### **1.1.1 Pauvreté et bien-être**

Les définitions de la pauvreté s'élaborent en fonction de son élément de comparaison le plus universellement reconnu, à savoir le bien-être. Par rapport à l'importance accordée à la perception individuelle dans la définition du bien-être, deux grandes écoles de pensée ont émergé, à savoir les « utilitaristes » et les « non utilitaristes ».

Le PNUD (1999) mentionne que les utilitaristes définissent le bien-être comme le niveau de satisfaction atteint par un individu. Ce niveau est fonction des biens et services qu'il consomme. En termes de mesure du niveau de bien-être, il s'agit de se servir d'indicateurs neutres, c'est-à-dire qu'ils ne privilégient pas un type de bien sur un autre.

À l'opposé, les non utilitaristes définissent le bien-être de manière plus indépendante des perceptions individuelles en se basant sur ce qu'ils estiment être souhaitables pour l'individu d'un point de vue social. En termes de mesure du bien-être, ils vont donc se servir d'indicateurs sélectifs portant sur certains biens ou services jugés utiles.

### **1.1.2. Pauvreté monétaire, revenu et consommation**

La première approche conceptuelle de la pauvreté s'est surtout basée sur le concept de pauvreté monétaire, que celle-ci soit mesurée à partir des revenus ou de la consommation des ménages.

Le PNUD (1999) estime qu'une personne est pauvre si et seulement si elle ne dispose pas d'un revenu suffisant pour satisfaire un certain niveau de bien-être.

À la base, cette conception économique, conforme au paradigme de développement de la Banque Mondiale, relève de l'école utilitariste. En effet, on considère le revenu ou la consommation des ménages sans se préoccuper de ce qui est fait de ce revenu ou de cette consommation.

### **1.1.3. Pauvreté et besoins essentiels**

Dans cette approche de la pauvreté, il s'agit d'identifier un certain nombre de besoins de base à satisfaire absolument pour ne pas être pauvre : se nourrir, se vêtir, se loger, etc.

Développée essentiellement par le fonds des nations unies pour l'enfance, cette définition estime que la pauvreté est le fait d'être privé des moyens permettant de satisfaire un minimum acceptable de besoins, notamment alimentaires. Ce concept comprend également le besoin de prestations élémentaires de santé et d'éducation de base.

Enfin, il convient de souligner que cette vision basée sur la satisfaction des besoins essentiels appartient au courant non utilitariste : il s'agit d'identifier a priori les déterminants de la pauvreté. En se référant d'une part à la pauvreté monétaire et, d'autre part, selon le PNUD (1999), à la satisfaction des besoins essentiels.

### **1.1.4. Pauvreté humaine**

Les travaux du Sommet de Copenhague ont tenté de clarifier et d'unifier le concept de pauvreté. En effet, les principes d'action et objectifs de ce Sommet relatif à l'élimination de la pauvreté insistent sur le caractère multidimensionnel de la pauvreté.

La pauvreté se manifeste sous diverses formes : absence de revenu et de ressources productives suffisantes pour assurer des moyens d'existence viables; faim et malnutrition; mauvaise santé; morbidité et mortalité accrues du fait des maladies; absence ou insuffisance de logements; environnement insalubre; discrimination sociale et exclusion. Une autre caractéristique est que les pauvres ne participent pas à la prise de décision dans la vie civile, sociale et culturelle. (Sommet de Copenhague, 1995, p.1)

En d'autres termes, les manifestations de la pauvreté s'appréhendent non seulement par le revenu mais aussi en fonction de l'accès aux services sociaux.

Par ailleurs, le PNUD cité par Destremau et Salama soutient que la pauvreté possède une multiplicité de visages, et va bien au-delà d'une insuffisance de revenu. Ce rapport affirme que :

La pauvreté se reflète aussi dans de mauvaises conditions de santé ou d'éducation, dans le manque d'accès au savoir et aux possibilités de communication, dans l'impossibilité de faire valoir les droits de la personne humaine. La notion de pauvreté au regard du développement humain [...] se définit dans une analyse en termes de capacités. (PNUD (1997, p. iii), cité par Destremau et Salama (2002, p.12))

Selon le concept de capacité, la pauvreté d'une existence ne tient pas uniquement à l'état d'indigence dans lequel une personne se trouve effectivement, mais également au manque d'opportunités réelles pour des raisons sociales ou des circonstances individuelles de bénéficier d'une existence qui vaille la peine et qui soit considérée à sa juste mesure. (PNUD, 1997)

## **1.2. Interprétation de la pauvreté selon la Banque Mondiale**

Pour la Banque Mondiale (1990), la pauvreté pose problème en tant que facteur d'instabilité sociopolitique et est un frein à l'efficacité économique. Le présupposé est que le marché, lorsque les conditions sont réunies pour son fonctionnement optimal, tend à résorber la pauvreté dès lors qu'une dynamique de croissance est assurée. Les États devraient essentiellement améliorer le capital humain des pauvres employables, afin de leur permettre de s'intégrer dans l'économie en tant que travailleurs, et ainsi bénéficier de la croissance. En se basant sur ce point de vue libéral et marchand, le principal indicateur de pauvreté est nécessairement le revenu en tant que capacité à consommer des biens. (Matériels ou non matériels.)

Toutefois, un autre rapport sur le développement de la Banque Mondiale (2000) produit une autre définition du terme pauvreté. Le concept de la pauvreté est fondé ici sur le manque d'opportunité, la vulnérabilité et l'impuissance. Le manque d'opportunité inclut le concept traditionnel de revenu et de consommation, mais en plus, il inclut le manque de biens clés indispensables pour obtenir des nécessités de base. Ces biens sont de plusieurs types.

En premier, nous avons les actifs humains (les capacités pour un travail de base, les compétences et une bonne santé). Ensuite les biens naturels (la terre et le bétail) et physiques (accéder à des infrastructures, à un logement, à des routes, à l'irrigation). Et enfin des actifs sociaux (un réseau de personnes pouvant être contactées en cas de besoin).

La Banque Mondiale (2000) citée par Bénicourt (2006) distingue la pauvreté absolue de la pauvreté relative. La pauvreté absolue correspond à un niveau de revenu nécessaire pour assurer la survie des personnes. La pauvreté relative quant à elle, reflète une conception plus axée sur la répartition des revenus. Toutefois, la Banque Mondiale n'omet pas d'évoquer les interrelations entre les différentes facettes de la pauvreté, et explique que l'étude approfondie de certains domaines est fondamentale pour saisir la pauvreté dans sa complexité. Ces domaines sont la santé, l'éducation, la vulnérabilité, le manque de parole et le manque de pouvoir.

Ainsi, la pauvreté monétaire relève de la démarche de la Banque Mondiale alors que la pauvreté humaine semble être un concept spécifiquement onusien intrinsèquement lié à la notion de développement humain.

### **1.3. Interprétation de la pauvreté selon Destremau et Salama**

Selon Destremau et Salama (2002) deux catégories d'agents interviennent dans les débats sur la pauvreté: Les institutions internationales (Banque Mondiale, PNUD, CNUCED...) et les États avec leurs administrations. Néanmoins, ces auteurs estiment qu'il en existe une multiplicité souvent institutionnalisées: églises et établissements religieux, associations de tous genres, partis, syndicats et mouvements sociaux, bienfaiteurs collectifs ou individuels, chercheurs. Chacun ayant sa motivation et ses représentations de ce qu'est la pauvreté.

Mais, les églises et associations caritatives, à l'exception de certains courants, telle la théologie de la libération citée par Destremau et Salama (2002) définissent la pauvreté comme un problème moral.

Caractérisés par un certain nombre d'attributs dénotant leur dénuement, les individus et les familles pauvres doivent en avoir l'aspect et l'attitude. Ils doivent être humbles, méritants, manifester leur conformité avec les critères moraux en demandant de l'aide. Ils ne doivent pas remettre en cause l'ordre social, ni mettre la faute sur les riches.

Aussi, Destremau et Salama (2002) font découvrir que dans les pays démocratiques et industrialisés, la pauvreté est définie comme étant la difficulté d'accès à des biens et ressources, évaluée de façon relative au niveau moyen de bien-être de la société, et non en relation avec un niveau de survie minimal ou un panier déterminé de biens.

Par ailleurs, Destremau et Salama (2002), mentionnent que les nécessités de base insatisfaites ou besoins essentiels non satisfaits forment la base d'une méthode d'évaluation de la pauvreté, qui compare la situation de chaque ménage, en ce qui concerne un ensemble de besoins spécifiques, avec une série de normes exprimant pour chacun de ces besoins le plancher en-dessous duquel il est considéré comme non satisfait. Les ménages dont un ou plusieurs besoins essentiels ne sont pas satisfaits sont considérés comme pauvres, de même que tous leurs membres.

Salama et Valier affirment que :

Les nécessités de bases insatisfaites définissent la pauvreté structurelle [...] elles comprennent l'eau, le drainage, l'électricité, l'habillement, le niveau d'éducation des enfants ; l'assistance scolaire des mineurs, le temps disponible et le mobilier du foyer. Si l'une des caractéristiques n'est pas satisfaite, l'individu (ou le ménage) est considéré comme pauvre. (Salama et Valier, 1995, p.274-275)

Cependant, Destremau et Salama, (2002) soulignent que l'approche monétaire de la pauvreté, véhiculée par la Banque Mondiale jusqu'à la fin des années 1990, est fondée sur une appréciation des besoins physiologiques fondamentaux, traduits en termes monétaires sur la base du présupposé que c'est le revenu qui permet de satisfaire ou non ces besoins. Elle renvoie à l'idée de minimum de subsistance, mais exclut la prise en compte de l'accès à des biens et services collectifs.

#### 1.4 Interprétation de la pauvreté selon Sen

Amartya Sen (1999) mentionne que la pauvreté, initialement basée sur le seul critère monétaire, a été progressivement élargie pour intégrer différents concepts tels que la pénurie des capacités ou capabilities (opportunités d'accès à l'éducation et à la santé par exemple), la vulnérabilité, l'exclusion, la dignité.

Sen suggère une définition de la pauvreté qui découle sur un concept de pauvreté absolue en tant que privation des ressources minimales nécessaires au libre exercice de droits humains inaliénables : se nourrir et se soigner, soi et ses enfants, choisir son métier en fonction de ses capacités, participer à la vie de la société, avoir de l'estime pour soi. Les travaux de Sen affirme que :

L'important est que les individus soient libres de choisir le mode de vie qu'ils ont de bonnes raisons d'apprécier. Ce qu'il s'agit de distribuer de façon équitable, ce ne sont pas seulement les biens matériels, mais surtout les (*capabilities*) permettant de développer des modes de fonctionnement (*functionings*) humains fondamentaux pour promouvoir une vie digne et sensée. (Sen, 1999, p.1)

Dans la mesure où la liste des droits humains est extensive, la pauvreté présente un caractère « multidimensionnel ».

La pauvreté serait donc définie non pas comme un manque vis-à-vis des besoins fondamentaux en divers biens, mais en termes de défaut de réalisation de certains fonctionnements de base et de l'acquisition des capacités correspondantes. (Sen, 1992). Cette approche ci-dessus développée par Sen a clarifié la conception du phénomène de pauvreté. Pour lui, la pauvreté ce n'est pas seulement une affaire de revenus, c'est aussi et surtout l'impossibilité de faire ce que l'on souhaite.

Les auteurs s'intéressant à la notion de pauvreté, ont défini un certain nombre de critères empiriques en fonction desquels il nous est possible de cerner la pauvreté due à son caractère relatif. Nous présenterons un tableau récapitulatif des critères de définitions de la pauvreté abordés dans les paragraphes précédents par les quatre auteurs ci-dessus.

Nous retiendrons du tableau 1.1 que la notion de pauvreté doit dépasser les aspects uniquement de revenu. Ceci nous conduira plus loin dans notre étude à considérer l'impact de la pauvreté sur la santé et l'éducation.

**Tableau 1.1**

Les critères de définitions de la pauvreté

<b>PNUD</b>	<b>Banque Mondiale</b>	<b>Destremau, Salama, Valier</b>	<b>Sen</b>
Absence de revenus, d'habillement, d'énergie, de logement, d'analphabétisme, de malnutrition, de longévité réduite, de santé, de faim, de mortalité, d'environnement insalubre.	Manque de revenus, d'opportunité d'éducation, de santé, vulnérabilité, impuissance, manque de parole et de pouvoir.	Nécessités de base insatisfaites, (eau, drainage, électricité, habillement, niveau d'éducation des enfants, mobilier du foyer).	Manque des besoins fondamentaux. Absence de capacité. Absence d'accès à une infrastructure de base.

Source : Réalisé à l'aide des travaux de la BM (2001) du PNUD (2000) de Destremau et Salama (2002) et Salama et Valier (1995) et de Sen (1999)

Nous pouvons affirmer grâce aux différentes définitions de pauvreté suggérées par les auteurs qu'il est extrêmement difficile d'être unanime sur la définition de celle-ci. Partant de ce fait, nous reconnaissons le caractère relatif de ce concept. La Banque Mondiale met en évidence le manque d'opportunité, l'insécurité, la vulnérabilité, l'impuissance. Le PNUD traite de pauvreté extrême, générale et de pauvreté humaine. Destremau et Salama abordent des nécessités de base insatisfaites, Sen traite de la pauvreté comme étant la pénurie de capacités.

En somme, nous pouvons dire qu'il existe certains points communs mais nous constatons qu'il y a aussi des différences dans toutes les définitions suggérées par les auteurs. Il devient donc difficile de donner une définition générale et universelle de la pauvreté, compte tenu de la relativité du phénomène. Ainsi donc, après avoir défini ce concept, il devient nécessaire de mettre en évidence ces causes.

### 1.5. Les causes de la pauvreté

Les causes de la pauvreté sont variées mais nous avons choisi de considérer les causes de trois (3) auteurs que nous jugeons appropriées et pertinentes. La Banque Mondiale, Kankwenda, Legros et Ouédraogo, Africites. Le tableau suivant donne ces différentes causes.

**Tableau 1.2**

Les causes de la pauvreté

Banque Mondiale	Kankwenda, Legros et Ouédraogo	Africites
Faible accès au capital physique, humain, financier et social	Les dotations inégales en facteurs de production	Économiques
L'augmentation des chocs négatifs	La gouvernance et la structure politique	Démographiques
L'incapacité de s'assurer contre les risques	Les inégalités en termes d'opportunités	Socio culturelles

Source: Réalisé à l'aide des données de la BM (2000) de Kankwenda, Grégoire, Legros et Ouédraogo (1999) et d'Africites (2006)

Les causes de la pauvreté selon la Banque Mondiale (2000) s'énumèrent comme suit ; le faible accès au capital physique, humain, financier et social ou l'augmentation des chocs négatifs comme les maladies ou la mort des membres de la famille, le vol ou la perte des biens et les désastres naturels.

Ces chocs négatifs affectent les activités productives du pauvre. Enfin, l'incapacité de s'assurer contre les risques ou le manque de mécanismes pour faire face aux chocs quand ils se produisent. Selon la Banque Mondiale (2000), les causes de la pauvreté dépendent non seulement des caractéristiques du pauvre dans chaque pays mais aussi de leur interaction avec de nombreux éléments de la politique publique. Les chocs provoqués par la libéralisation du commerce constituent un des nombreux chocs auxquels font face les familles pauvres.

En outre, Kankwenda, Grégoire, Legros et Ouédraogo (1999) cités par Bénicourt (2006) soutiennent que dans la littérature, on distingue généralement trois causes structurelles de la pauvreté.

La première cause structurelle est la dotation inégale en facteurs de production qui se scindent en trois types de « capital » : le capital physique s'intéresse tout particulièrement au droit foncier et à la répartition des terres en fonction de leur nature ou de leur qualité. S'agissant du capital financier, la pauvreté résulterait de : « la difficulté d'accès et de la mauvaise distribution du crédit et de l'épargne. En effet, le crédit et l'épargne constituent des ressources essentielles pour les pauvres leur permettant ainsi de saisir les occasions offertes par le marché » PNUD (1999, p.115). Pour ce qui est du capital social (notamment la santé et l'éducation) le PNUD évoque la problématique de la pauvreté et de l'exclusion. Pour lui, l'aptitude des individus à tisser des liens constitue une autre forme de ressource de première importance, un capital social dont les manifestations premières se retrouvent dans la famille et la collectivité.

La deuxième cause structurelle renvoie aux systèmes politiques des pays, aux « déficits en matière de gouvernance et d'habilitation de la population ». À la source de la pauvreté, il y aurait des systèmes législatifs et institutionnels particuliers qui entraveraient la prise en compte des intérêts des pauvres dans les processus de décision.

La troisième cause structurelle réside dans « l'inégalité d'accès aux opportunités de sortir de la pauvreté ».

Par là, l'inégalité d'accès aux services essentiels (santé primaire, éducation de base, eau potable) et aux opportunités économiques qui recouvrent le micro financement et l'accès « au marché » ou simplement de politiques de non discrimination envers les groupes les plus pauvres. Les programmes d'aide jouent essentiellement sur cette cause de pauvreté.

De plus, Africites (2006) soutient que les causes de la pauvreté affectent les populations différemment selon les régions et se situent à plusieurs niveaux (économique, démographique, socio culturel)

Les causes économiques se manifestent à travers des politiques publiques inadaptées, l'insuffisance du processus de planification et l'inefficacité de la dépense publique. Au niveau du monde rural, la baisse de l'encadrement, de la distribution des semences, des engrais et le relâchement des investissements sociaux provoquent une chute de la productivité agricole et de la paupérisation paysanne. La dégradation des infrastructures de base accentue l'enclavement des régions et les disparités locales.

La situation démographique constitue une pression sur les ressources. En effet, un fort taux de croissance démographique supérieur au taux de croissance économique entraîne une morbidité et une mortalité. Celles-ci sont accentuées par une dégradation de l'état sanitaire de la population avec le retour de maladies telles la fièvre jaune, le choléra, la rougeole qui ont contribué à aggraver la pauvreté des populations.

Au niveau socio culturel, le poids de la famille élargie et la pression du clan, du village voire de la région conduisent à un parasitisme social, une absence d'initiative et constituent un frein à l'épanouissement individuel et communautaire. La dislocation du tissu social et familial, la dégradation des mœurs sont des éléments aggravant la pauvreté sociale.

Les causes de la pauvreté suggérées par les auteurs sont diverses. Cela démontre le caractère complexe du phénomène. Dans la section qui suit, nous tenterons de définir des indicateurs de pauvreté sachant qu'il en existe plusieurs.

### 1.6. Les indicateurs de mesure et seuils de pauvreté.

Les indicateurs de mesure de la pauvreté sont largement employés dans la littérature. Dans notre étude nous traiterons des indicateurs contenus dans le rapport de la CNUCED (2002) consacré aux relations entre pauvreté et développement dans les pays les moins avancés et les indicateurs des auteurs Angeles Soliz, (1999) et Larivière et Martin (1997).

La CNUCED (2002) dans son rapport a défini différents indicateurs permettant de mesurer la pauvreté. Ces indicateurs sont classés en indicateurs simples, composites et discrets. Le tableau suivant illustre ces différents indicateurs.

**Tableau 1.3**

Différents indicateurs de mesure de pauvreté

<b>Indicateur simple</b>	Consommation
<b>Indicateurs composites</b>	Indice de Développement Humain Indicateur de développement en fonction du sexe Indicateur de la pauvreté Humaine
<b>Indicateurs discrets</b>	Économique, humain, Socioculturel, Politique, Relatif à la protection

Source: CNUCED (2002)

La CNUCED (2002) explique que l'indice du développement humain reflète trois éléments représentant chacun un objectif à atteindre : (1) l'espérance de vie, le niveau d'instruction et le revenu, mesuré par le produit intérieur brut (PIB) réel par habitant. (2) l'indicateur en fonction du sexe est fondé sur les mêmes variables que celles de l'indicateur du développement humain mais l'attention est plus concentrée sur les inégalités sociologiques entre les hommes et les femmes ainsi que sur le niveau de développement général moyen.

(3) l'indicateur de la pauvreté humaine qui comprend le pourcentage d'individus dont l'espérance de vie n'atteindra pas quarante ans, le taux d'alphabétisation des adultes et les conditions de vie mesurées à la fois par l'accès aux services de santé, l'accès à l'eau potable et la sous-nutrition chez les enfants de moins de cinq ans.

Nous constatons que les indicateurs de mesure de la pauvreté présentés par la CNUCED sont divers. Ils prennent non seulement en compte l'indicateur usuel qui est la consommation mais aussi d'autres indicateurs notamment les indicateurs composites et discrets.

Angeles Soliz, (1999) préconise de travailler sur un seul type de données qui serait censé indiquer à lui seul le niveau de bien-être du sujet. Pour l'auteur, il existe deux mesures qui pourraient remplir cette tâche de façon acceptable : le revenu et les dépenses de consommation. Ce type de données est une étude unidimensionnelle de la pauvreté.

Larivière et Martin (1997) vont aussi mentionner leurs critères d'identification. Selon eux, l'identification des critères de pauvreté doit être très significative en termes de discrimination des pauvres, relativement faciles, rapides et peu coûteux à mesurer. Le critère le plus couramment utilisé pour classer les ménages est celui du niveau de dépenses alimentaires et non alimentaires par équivalent-adulte.

Il existe également plusieurs indicateurs de mesure de la pauvreté énumérés dans le tableau ci-dessus, mais nous nous sommes penchés principalement sur les indicateurs les plus pertinents. La plupart des études disponibles sur la pauvreté se servent de l'indice le plus connu ; celui de développement humain proposé par le PNUD en 1990 qui est un indicateur composite, afin de déterminer les avancées générales des aspects fondamentaux du développement humain. Cet indicateur combine trois éléments le revenu, le niveau de santé (l'espérance de vie à la naissance) et le niveau d'éducation (le taux d'alphabétisation et de scolarisation) comme mesure du bien-être d'une population.

Dans un rapport la Banque Mondiale (2006a) considère que l'indicateur de niveau de vie est basé sur les dépenses des ménages par personne. Ces dépenses sont composées de l'alimentation, la santé, l'autoconsommation, le logement, les commodités de logement (eau, électricité)

Un seuil de pauvreté doit être fixé pour départager les ménages en pauvres et non pauvres. Larivière et Martin (1997) soutiennent que dans la littérature, on retrouve quatre approches différentes pour déterminer un seuil de pauvreté qui peut être un seuil biologique, un seuil normatif, un seuil relatif et un seuil mixte. Le tableau suivant présente ces différentes approches permettant de déterminer le seuil de pauvreté.

**Tableau 1.4**  
**Détermination du seuil de pauvreté**

Seuil biologique	Seuil normatif	Seuil relatif	Seuil mixte
Conditions minimales nécessaires à la survie physique d'un individu, c'est-à-dire que sous ce minimum, la santé de l'individu est en danger. Ce seuil absolu peut varier en fonction de l'environnement naturel dans lequel l'individu vit.	Inclut non seulement les besoins biologiques, mais aussi les besoins sociaux. Ce seuil définit une liste de biens et de services jugés nécessaires par la communauté étudiée. Il est normatif puisque la liste varie selon les valeurs, les habitudes, les priorités et le niveau de vie moyen de chaque communauté.	Part du principe que la pauvreté est avant tout un phénomène relatif entre catégories socioéconomiques d'une même société. La notion de pauvreté relative ne définit pas un seuil de pauvreté en tant que tel ; elle suppose qu'il y aura toujours des pauvres et s'attache plutôt à mesurer comment les revenus ou les dépenses de ceux-ci évoluent par rapport à ceux des non pauvres.	Combine les approches normatives et relatives. Il s'agit de déterminer un seuil qui mesure un panier de biens jugés nécessaires auquel on ajoute un pourcentage $x$ qui permettra de générer un seuil global de pauvreté. La partie relative du seuil détermine une plage de pauvreté, assurant que des ménages à limite de la pauvreté ne seront pas classés dans la catégorie des non pauvres.

Source : D'après les données de Larivière et Martin, 1997

Larivière et Martin (1997) soulignent aussi qu'en référence à un seuil de pauvreté donné, il est possible de caractériser la distribution des ménages selon trois indicateurs principaux: D'abord l'incidence de la pauvreté fait référence à la proportion de ménages pauvres (sous le seuil de pauvreté) dans une population donnée. Plus cette proportion est forte, plus l'incidence est forte. Ensuite la profondeur de la pauvreté indique l'écart relatif entre le seuil de pauvreté et les dépenses moyennes des ménages pauvres. Plus le niveau de dépenses moyennes est inférieur au seuil de pauvreté, plus la profondeur de la pauvreté est grande. Enfin la sévérité de la pauvreté mesure la répartition des ménages pauvres autour de leur niveau de dépenses moyennes. Plus la proportion des ménages très pauvres est grande, plus la sévérité est forte.

Dans ce chapitre relatif à la pauvreté, nous avons présenté la littérature qui traite des interprétations, des causes et des indicateurs de mesure de la pauvreté. Au terme de cette section, nous retenons que la pauvreté est un concept très complexe et qu'il faut éviter de généraliser sa définition, ses causes et les indicateurs pour la mesurer. Cette section a présenté le premier concept clé de notre étude. Nous poursuivrons dans le chapitre suivant avec le deuxième concept de notre étude, la libéralisation.

## CHAPITRE II

### CONCEPT DE LIBÉRALISATION

Dans le présent chapitre, nous rappellerons les raisons et les objectifs de la libéralisation. En effet, dans la première section, nous établirons le contexte dans lequel la libéralisation est survenue. Ensuite nous aborderons la question de l'impact de la libéralisation commerciale sur la pauvreté. Nous terminerons ce chapitre en présentant d'une part le cadre conceptuel qui intègre les variables explicatives entre elles et d'autre part les hypothèses qui seront émises.

#### 2.1 Les fondements de la libéralisation

Les préceptes libéraux qui sont la base des plans d'ajustement structurel des années 1980 et des programmes de lutte contre la pauvreté des années 1990 sont résumés selon Salama en dix points, qui fondent le consensus de Washington. Salama affirme que ces dix points sont les suivants :

(1) Une discipline fiscale ; (2) une réorientation des dépenses publiques visant à améliorer les dépenses d'infrastructure, de santé, d'éducation, centrés sur les besoins de base et ce au détriment, d'une intervention de l'État dans le secteur économique ; (3) une réforme de la fiscalité à partir d'un élargissement de l'assiette fiscale et une baisse du taux d'imposition ; (4) la libéralisation des taux d'intérêt avec l'abandon des taux préférentiels afin d'éliminer la « répression financière » et d'améliorer grâce à une hausse des taux d'intérêt la sélection des investissements ; (5) un taux de change compétitif sans qu'il soit clairement indiqué si ceux-ci devaient être fixes ou flexibles ; (6) la libéralisation du commerce extérieur grâce à la baisse drastique des droits de douane, la fin des contingentements et l'abandon des autorisations administratives ; (7) la libéralisation des investissements étrangers directs ; (8) la privatisation des entreprises publiques ; (9) l'abandon des réglementations dont l'objectif était d'instituer des barrières ; (10) les droits de propriété. (Salama, 1999, p.64)

Williamson (1990) affirme que dans sa version initiale, le consensus de Washington envisage de libéraliser les échanges commerciaux. Il s'agit d'après l'auteur de limiter voire de supprimer, les barrières tarifaires et non tarifaires.

De plus, dans un rapport sur la libéralisation commerciale, Adjovi (2003) définit le concept comme étant un ensemble de politiques intérieures et extérieures visant à faire disparaître les obstacles au commerce en vue d'augmenter les échanges commerciaux.

Battino ajoute que : « le credo d'organismes tels que le FMI et la BM se résume en une seule phrase Toute intervention de l'État entrave et pollue les lois du marché ; seul le libre jeu de l'offre et de la demande règle de façon harmonieuse la production et la consommation des matières premières amenant ainsi à un juste équilibre les quantités offertes et consommées dans le monde ». (Battino, 2005, p. 14)

Banzio affirme que :

L'option de la Banque Mondiale était une libéralisation intégrale qui comportait les conditionnalités suivantes ; (1) le désengagement de l'État des activités commerciales pour ne conserver que le rôle de régulation; (2) la suppression des ventes à terme au profit des ventes spot ; (3) la libéralisation du traitement phytosanitaire et concession du contrôle qualité au secteur privé ; (4) la suppression du barème différentiel ;(5) suppression des prélèvements de stabilisation ; (6) Suppression du prix garanti au profit d'un prix fluctuant au gré du marché. (Banzio, 2003, p. 32)

Le dictionnaire du trimestriel, Alternatives Économiques (2005) soutient que la libéralisation commerciale repose sur la conviction que le marché est un meilleur régulateur que l'intervention publique.

En conclusion de cette section, nous pouvons dire que la libéralisation commerciale a été motivée par plusieurs raisons.

Toutes ces raisons invoquées par les institutions internationales avaient un dénominateur commun, la libre concurrence. Ainsi, la libéralisation commerciale déclenche une restructuration économique qui profite à certains et fait du tort à d'autres. (Dawson, 2001). Dans les sections subséquentes, nous nous interrogerons donc sur l'incidence effective de la libéralisation commerciale sur la pauvreté. Cependant, nous nous limiterons aux relations possibles pouvant exister entre la libéralisation et la pauvreté.

## **2.2. Approches théoriques libéralisation et pauvreté**

Le libéralisme est une conception du monde qui privilégie l'initiative individuelle et recommande le plus souvent une organisation sociale proche du capitalisme concurrentiel. (Bord, et al., 1985). Certes, le libéralisme dont le principe de base est le jeu des intérêts particuliers a produit d'immenses richesses mais la manière dont se sont réparties ces richesses produites nous force à une réflexion. Tout en respectant la conception du libéralisme, nous nous interrogerons quant à son lien avec la pauvreté.

En ce qui concerne la pauvreté, et en privilégiant sa dimension économique, la multiplicité des angles est immédiate a priori. Les auteurs (Bord et al., 1985) désignent trois versions libérales concevables de la pauvreté.

En premier lieu, la perception activiste qui conçoit la pauvreté comme sous culture, isolant un monde ayant ses propres lois et ses propres blocages. D'où l'explication activiste usuelle ; la pauvreté est un phénomène collectif socio-économique, transmis de génération en génération, de mises à l'écart de la croissance et de l'exclusion.

En second lieu, la perception minimaliste de la pauvreté stipulant que la pauvreté est un état d'insuffisance de revenus qui caractérise certains individus à des moments donnés de leur existence. Selon cette conception, il n'y a pas de blocages culturels mais seulement des stratégies individuelles contraintes à l'échec fautes de moyens et de motivations suffisants.

Enfin, la perception agressive de la pauvreté qui est vue comme un état d'esprit passif et dépendant d'individus et de familles qui se laissent aller.

Dans leur volonté d'aider les pauvres, les États modernes ont créé une masse d'irresponsables soucieux de vivre le moins mal possible aux crochets de la collectivité.

Le mouvement de libéralisation du commerce qu'a connu la communauté internationale ne s'est pas fait sans débats. D'abord, dans une section nous tenterons de connaître le point de vue des auteurs qui prétendent que la libéralisation diminue la pauvreté. Et ensuite, nous aborderons la libéralisation en énumérant le point de vue des auteurs qui sous tendent que ce phénomène augmentera la pauvreté

### **2.3 Lien positif entre la libéralisation et la pauvreté**

La diminution de la pauvreté par l'adoption de la libéralisation commerciale est une thèse qui est soutenue par plusieurs auteurs. Nous décrivons dans les lignes qui suivent les opinions des auteurs qui sous tendent cette assertion.

Dans le domaine du développement économique et social des pays de l'Afrique, des organismes comme la BM, le FMI, et l'organisation mondiale du commerce (OMC), laissaient entendre déjà depuis plusieurs décennies, que la libéralisation des économies avait pour conséquence à moyen terme d'améliorer les économies nationales. Ces améliorations pourraient selon eux être perçues notamment par des diminutions significatives des niveaux de pauvreté.

Des économistes tels M. François Bourguignon, l'économiste en chef de la Banque Mondiale, à l'aide de modèles économiques et mathématiques, ont soutenu que les pays en développement gagneraient à libéraliser leur commerce car :

Les réformes feront reculer la pauvreté dans les zones rurales des pays en voie de développement, parce que ces pays bénéficient globalement d'un solide avantage comparatif dans le secteur agricole, qui représente pour eux une source importante de revenus. De même, la libéralisation des activités à valeur ajoutée est indispensable à l'expansion des possibilités d'emploi et de revenus au-delà de l'exploitation agricole. (BM, 2005, p.29)

De plus, Matusz et Tarr (1999) cité par le FMI (2001) soutiennent que les avantages de la libéralisation du commerce peuvent être plus de dix fois supérieures à son coût. À cela, Dollar (2001) ajoute que les pays qui ont ouvert leurs économies au cours des dernières années, notamment l'Inde, le Vietnam et l'Ouganda, ont enregistré une croissance plus rapide et une réduction plus prononcée de la pauvreté que ceux qui n'ont pas adopté cette réforme.

Une autre évaluation interne des recommandations de politique commerciale du FMI concluait dans une analyse, que la libéralisation commerciale aurait un effet globalement positif sur l'emploi et sur les revenus des pauvres. (Bannister et Thugge, 2001)

Le sous-secrétaire d'état chargé des questions économiques, commerciales et agricoles au département d'État des États-Unis, M. Larson soutient que :

La libéralisation du commerce a un effet profond sur la croissance et la pauvreté parce que le libre-échange ouvre les économies à la concurrence et les sociétés à la comparaison. Le libre-échange crée des possibilités en permettant l'affectation des ressources à des fins productives, améliorant ainsi le niveau de vie de la population. [...] Il abaisse le prix des produits de première nécessité tels que la nourriture et l'habillement, ce qui entraîne une amélioration de la qualité de la vie, en particulier pour les pauvres. (Larson, 2001, p.1)

Par ailleurs, la Banque Mondiale (2006a) affirme que la libéralisation du secteur agricole constitue une mesure directe et puissante de lutte contre la pauvreté. Il ajoute que les pays en voie de développement tireront les plus grands avantages de l'ouverture de nouveaux marchés au commerce de produits agricoles grâce à la réduction des droits de douane, y compris les leurs.

Les plans d'actions proposés en vertu des postulats de l'approche libérale, ont souvent été la base des décisions ayant trait aux programmes d'ajustements structurels, et ont convaincu plusieurs pays de l'Afrique subsaharienne à libéraliser leur commerce. Ainsi, le Nigeria et le Cameroun, ont relevé les prix à la production, libéralisé la commercialisation et exécuté d'autres réformes : privatisation, dérégulation.

Dans leur étude Winters et al., (2004) présentent une revue de littérature des effets de la libéralisation commerciale sur la pauvreté. Ils abordent le sujet en quatre grandes parties : la croissance économique et la stabilité, le comportement des marchés et des ménages, les salaires et le chômage et finalement le gouvernement. Les auteurs font le rapprochement entre l'ouverture économique et la croissance pour ensuite souligner le lien entre la croissance et la pauvreté. Les réponses sont souvent ambivalentes, mais malgré le manque d'appuis économétriques, les auteurs proposent que les expériences et les évidences semblent tout de même appuyer la thèse que l'ouverture amène la croissance et que celle-ci diminue la pauvreté.

Par ailleurs, Winters conclut que :

La libéralisation du commerce international contribue généralement à la réduction de la pauvreté car elle aide les gens à réaliser leur « potentiel de production » (leur tendance à choisir le secteur d'activité le plus rentable) ,elle stimule la croissance économique, elle limite les interventions arbitraires des pouvoirs publics (ceux-ci gardent la marge de manœuvre qui leur permet éventuellement d'appliquer une politique « sociale », mais perdent la capacité d'intervenir trop largement et trop constamment sur les prix des marchandises, ce qu'ils font souvent en drainant les richesses des campagnes au profit des citadins), elle aide à résister aux chocs (le marché international est plus diversifié et comprend plus d'acteurs que le marché intérieur). (Winters, 1999, p.23)

Le rapport de la Banque mondiale, Global Economic Prospects, 2004, est centré sur le régime du commerce international et ses implications pour les pays en développement. Il développe des arguments en faveur de la libéralisation du commerce et de son incidence positive sur les pays en développement, en esquissant un programme favorable aux pauvres de la libéralisation des échanges dans tous les secteurs qui, s'il était mis en œuvre sur une période de cinq ans jusqu'à 2010, pourrait produire pour les pays en développement des gains approchant 350 milliards de dollars EU avant 2015 et réduire de 8 pour cent la pauvreté.

La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture (SOFA, 2005a) souligne que les bénéfices de la libéralisation du commerce contribueraient de manière significative à la croissance économique et à la hausse des salaires des ouvriers non qualifiés dans les pays en développement. Le commerce peut stimuler le changement et favoriser les conditions permettant aux pauvres d'améliorer leurs revenus et de mener une existence plus longue, plus saine et plus productive. La plupart des populations pauvres vivent dans les zones rurales et tirent leur subsistance de l'agriculture. Aussi le rapport fait valoir que la croissance du secteur agricole est cruciale pour réduire durablement la pauvreté.

Dollar et Kraay (2001) soutiennent que la libéralisation du commerce a aussi un impact sur la réduction de la pauvreté à travers son effet sur la croissance. En effet si la libéralisation mène à une plus forte croissance, cela peut entraîner une augmentation des revenus des pauvres et donc diminuer la pauvreté. Les recherches empiriques montrent que le commerce n'est généralement pas associé à une augmentation de l'inégalité dans les revenus.

Selon le FMI (2001) et la Banque Mondiale (2000), la libéralisation agricole aura des effets favorables sur la pauvreté. D'une part, dans les pays en développement exportateurs de produits agricoles, la production agricole locale devrait augmenter et les rémunérations des facteurs (travail agricole, terre) en bénéficieraient. D'autre part, la réduction des protections douanières est un élément de baisse des prix intérieurs.

Pour Dixon, Gulliver, Gibbon et Hall (2001) avec le phénomène de la libéralisation agricole, il y aura une meilleure gestion des cultures grâce à : l'utilisation des semences améliorées de variétés appropriées, un meilleur établissement des cultures au début de la saison des pluies afin d'accroître la couverture protectrice du sol et de réduire les pertes en eau et l'érosion. Ceci permettra donc de diminuer la pauvreté chez les producteurs.

Aussi, Regnault (2006) mentionne qu'on attend du processus de libéralisation commerciale agricole qu'il stimule le développement ; d'une part du côté de la consommation par une baisse des prix se traduisant par une amélioration du niveau de vie.

Et d'autre part du côté de la production par une réaffectation productivement plus efficace des facteurs de production libérés mais aussi par une diminution du coût de reproduction de la force de travail.

Pour la Banque Mondiale (2004) une libéralisation agricole ambitieuse aurait un impact très significatif sur le développement. Elle entraînerait des gains annuels mondiaux pour les pays en développement. Selon elle ; il y aurait 300 milliards de dollars à gagner à la libéralisation totale du commerce agricole. Elle précise que c'est du « win win ». Les pays du nord pourront économiser les 360 milliards de subventions et ceux du sud conquérir des marchés qui leur sont interdits. Selon elle, la libéralisation agricole aurait des effets bénéfiques sur la pauvreté.

D'une part, d'après le centre d'études prospectives et d'informations internationales (CEPII, 2004) dans les pays en développement exportateurs de produits agricoles, la production agricole locale devrait augmenter et les rémunérations des facteurs qui y sont associées (travail agricole, terre) en bénéficieraient. D'autre part, la réduction des protections douanières est un élément de baisse des prix intérieurs des biens de première nécessité. De son côté, le service de recherches économiques du ministère de l'Agriculture américain qualifie ces gains de « considérables ». La plupart des grands organismes internationaux sont convaincus des bienfaits que l'ouverture des marchés provoque. D'étude en étude, les chiffres varient mais les tendances sont les mêmes. Ainsi, la Banque Mondiale estime que le gain potentiel de bien-être mondial, suscité par une libéralisation totale des marchés dans tous les domaines de l'économie, s'élève à 260 milliards \$US par an.

La Commission européenne, elle aussi très optimiste, assure qu'une réduction générale de la protection aux frontières dans tous les secteurs et dans tous les pays du monde jusqu'à la moitié de leur niveau actuel, entraînerait un gain annuel de 400 milliards \$US.

Par ailleurs, pour Stranks (1999) la libéralisation des échanges commerciaux permet une plus grande mise en valeur des économies d'échelle. En procurant aux producteurs nationaux de plus grandes possibilités d'accès aux marchés.

#### **2.4 Lien négatif entre la libéralisation et la pauvreté**

La conférence des nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED) dans son rapport sur le commerce et le développement, prenant à titre d'exemple les résultats de ces plans d'actions, a constaté que les effets de ces libéralisations du commerce, fragilisaient davantage les couches les plus défavorisées. Ce rapport de la CNUCED affirme que : « dans plusieurs pays qui ont appliqué des programmes d'ajustement structurel, la libéralisation s'est traduite par l'accroissement de la marge de profits des négociants au détriment des exploitants. Les agriculteurs ont moins profité de cette déréglementation. » (CNUCED, 1997, p.1)

Battino (2005) procède à une brève analyse de la situation sociale et économique de 28 pays producteurs de cacao. Cette analyse a démontré l'aggravation des conditions économiques et sociales qui sont selon l'auteur la résultante de l'application de politiques libérales : diminution de l'espérance de vie à la naissance, diminution des ressources destinées à la santé, augmentation du taux de mortalité, détérioration de la scolarisation. L'aggravation des conditions économiques est certainement une des causes principales de la détérioration des conditions sanitaires. Disposant de moins de moyens, plusieurs pays ont dû faire de tragiques coupures dans les ressources destinées aux soins des malades.

L'organisme Coordination SUD (2005) affirme que dans de nombreux pays, la libéralisation des échanges de produits agricoles a en réalité accru l'insécurité alimentaire qu'elle entendait combattre.

Selon le même organisme, contrairement à la stabilisation des prix promise par les tenants de la libéralisation du secteur, c'est à une dramatique diminution des revenus des paysans à laquelle l'on a assisté : de l'ordre de 3% par an (en prix réel) selon les travaux de la CNUCED pour les produits alimentaires pour la seule décennie 1990-2000.

Dans le même esprit, le Comité International de planification des organisations non gouvernementales (ONG)/organisations de la société civile (OSC) soutient que :

La globalisation et la libéralisation ont privé la majorité des paysans du monde des possibilités d'appui et de protection même limitées dont ils pouvaient bénéficier. Les prix locaux en sont affaiblis, tout comme la capacité des producteurs locaux à accéder à leurs propres marchés. Les producteurs sont contraints de produire pour des marchés éloignés à des prix déprimés et instables. (ONG/OSC, 2002, p. 1)

L'ancien vice-président de la Banque mondiale, l'économiste américain M. Joseph Stiglitz déclarait à l'occasion de la préparation du Sommet de l'OMC à Doha (novembre 2001) que :

La libéralisation commerciale a contribué à une dégradation des économies de beaucoup de pays en développement, car elle les a exposés à l'incertitude des marchés internationaux. [..].La libéralisation commerciale a été programmée par les pays occidentaux pour les pays occidentaux ; elle a en fait été organisée pour les pays riches. Ils ont obtenu ainsi des gains disproportionnés. Et les régions les plus pauvres du monde, comme l'Afrique, vont aujourd'hui plus mal à cause des effets du commerce international. (Stiglitz, 2001, p. 1)

Dans son rapport intitulé Les pays les moins avancés la CNUCED (2004) examine la relation entre commerce international et pauvreté dans les PMA, avant de conclure que le commerce international n'a pas tenu ses promesses en matière de réduction de la pauvreté dans ces pays. Les raisons sont multiples: insuffisance des performances commerciales, faiblesse des interactions entre commerce et croissance économique par rapport aux pays en développement plus avancés, et tendance de l'expansion des exportations dans les pays très pauvres à être associée à une forme de croissance économique qui favorise l'exclusion.

Un rapport de la SOFA affirme que:

Les détracteurs du libre échange soutiennent que ce modèle «néoclassique» est imparfait et ne tient pas suffisamment compte des imperfections du marché et des rapports de force inéquitables qui régissent le processus de négociation commerciale au niveau multilatéral. Ils estiment que la libéralisation du commerce compromet la sécurité alimentaire, car elle ne profite qu'aux grands exploitants agricoles à vocation exportatrice, favorise des mesures d'incitation d'échelle et une concentration à fins dimensionnelles, marginalise les petits exploitants et contribue au chômage et à la pauvreté. [...].La libéralisation du commerce ne garantit nullement que chacun en recueillera des bénéfices, même à long terme, alléguant qu'en réalité ce sont les membres les plus pauvres et les plus vulnérables de la société qui souffrent le plus des dérèglements du marché découlant du processus de réforme. (SOFA, 2005b, p. 1)

En ce qui concerne la libéralisation et l'augmentation de la pauvreté, Cheru (2001) affirme dans un document de discussion que la dynamique de la restructuration et de l'intégration joue sur les facteurs d'incitation par le biais de la gestion des situations sociales et économiques locales par les États. Par exemple, l'adoption de mesures d'austérité et de politiques d'ajustement structurel exige que les États adoptent des politiques sociales spécifiques pour réduire les dépenses publiques dans des domaines essentiels des services sociaux de base. Parallèlement, l'État s'efforce d'attirer les capitaux étrangers en introduisant des mesures garantissant stabilité et profit à ces entreprises. Un tel choix d'orientations en particulier le retrait de l'État dans des domaines cruciaux des services sociaux tend à accroître la précarité de certains secteurs de la population. En conséquence, la malnutrition croissante, la diminution des taux de scolarisation et la montée du chômage menacent le tissu social des pays en voie d'ajustement. Les droits à la santé, à l'éducation, à l'alimentation et au logement sont en péril.

Pour le CEPII (2004), de nombreuses raisons incitent à tempérer l'optimisme du libéralisme. La première est que les simulations menées par la Banque Mondiale, comme toutes celles menées jusqu'ici estiment les conséquences de l'abaissement des protections douanières en appliquant les formules de réduction tarifaire aux droits de la nation la plus favorisée appliqués, et non aux droits de la nation la plus favorisée consolidés sur lesquels les pays négocient à l'OMC. Or, les taux consolidés, ceux que les exportateurs s'engagent à ne pas dépasser, peuvent être sensiblement supérieurs aux taux réellement appliqués.

Tant que la libéralisation ne porte pas le taux consolidé en dessous du taux appliqué, elle ne se traduit pas dans les faits par une réduction du niveau de protection. La seconde raison est que les pays en développement sont traités comme un groupe homogène, ce qui n'est évidemment pas le cas. En premier lieu, les pays en développement ont des structures productives et des spécialisations commerciales diverses. Or les niveaux de protection et d'intervention sont extrêmement hétérogènes d'un produit à l'autre. Une libéralisation agricole n'affecterait donc pas tous les pays en développement de la même façon : l'impact sur la croissance des exportations du Brésil, grand exportateur de viande, de sucre, et de céréales, produits très protégés dans le monde entier, serait très différent de celui que connaîtrait le Cameroun par exemple, dont les exportations sont constituées en grande partie de cacao et de café, qui sont des produits très peu protégés.

Selon la CNUCED (2004) les pays les moins avancés n'ont pas profité des dernières dix années de la libéralisation du commerce agricole. Ce point de vue est partagé par les membres de coordination SUD (2005) qui constatent, de par leur engagement avec leurs partenaires dans des actions locales, que les paysans de toutes les régions du monde sont en difficulté et que dans des régions entières, ils touchent le fond de la pauvreté. Les déséquilibres qui s'observent et les prix qui se pratiquent sur ces marchés mondiaux contribuent à détruire les économies agricoles, qui ne peuvent s'en protéger, et à plonger les paysanneries dans des crises profondes. Parallèlement à l'ouverture de leurs marchés, les pays du Sud sont encouragés à exporter davantage afin de dégager des ressources supplémentaires mises au service de leur développement. Une situation qui a engendré une baisse des cours mondiaux d'autant que les systèmes permettant de réguler l'offre ont été supprimés : de nombreux rapports de l'organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, FAO (1999) et de la CNUCED (2002) mettent en lumière la baisse des prix agricoles, et la poursuite de cette baisse depuis la mise en place des politiques de libéralisation de la production et des échanges agricoles.

La déréglementation, la diminution des effectifs du secteur public et la réduction des subventions ont appauvri de larges sections de la population rurale africaine, d'après un article publié par Rakodi (2006) sur l'édition en ligne de la Chronique de l'organisation des nations unies (ONU). Les politiques de privatisation, qui visaient à gagner de l'efficacité, n'ont pu conduire à un système économiquement plus performant ni réellement favoriser la confiance. Losch et al., (2002) prétendent également que les politiques de déréglementation ont plutôt aggravé les instabilités et profité aux oligopoles privés étrangers aux dépens des sociétés d'État.

D'après la Coopération SUD (2005), la libéralisation des échanges agricoles introduite par l'Accord de Marrakech devait favoriser le développement du Sud. Il s'agissait d'étendre à ce secteur, resté à l'écart des négociations internationales, les préceptes défendus par les partisans du libre-échange : l'accroissement des échanges agricoles devait doper les pays en développement en leur permettant de dégager de nouvelles recettes d'exportations réinvesties dans d'autres secteurs économiques et de se procurer des produits pour nourrir leur population. Mais ce n'est pas à ce résultat auquel les pays du sud sont confrontés.

Berthelot (2002) prétend que la libéralisation agricole est une catastrophe pour les pays en développement. Les bienfaits annoncés du libre échange agricole ne reposent sur aucun fondement sérieux. Pour l'auteur, le libre-échange actuel n'est rien d'autre que le protectionnisme des puissants. Dans un second rapport, Berthelot affirme que :

La libéralisation croissante des échanges agricoles a été une calamité pour les exploitants familiaux du monde entier car, contrairement au discours dominant, les produits agricoles ne sont pas des marchandises comme les autres et les marchés agricoles ne s'autorégulent pas d'eux-mêmes. Face à une demande alimentaire stable à court terme, la production agricole fluctue selon les aléas climatiques, donc aussi les prix et revenus agricoles ainsi que les prix à la consommation. (Berthelot, 2004, p.69)

Les opinions diffèrent en ce qui concerne les liens de causalité entre la libéralisation commerciale et la pauvreté, d'aucuns soutiennent qu'elle est porteuse de bienfaits pour les défavorisés parce qu'elle diminue la pauvreté, d'autres pensent le contraire.

Nous constatons que les positions sont divergentes et soutenues par des arguments valables. Les effets réels de la libéralisation sur la pauvreté restent énigmatiques. Ainsi, pour répondre à notre problème de recherche qui consiste à démontrer l'impact de la libéralisation commerciale sur la pauvreté nous entreprendrons une recherche empirique.

## **2.5 Le cadre conceptuel**

Le cadre conceptuel est un réseau de concepts et de relations théoriques qui permettent de modéliser un phénomène particulier. (Mace et Pétry, 2000)

Dans ce chapitre, nous allons construire notre propre modèle, relatif à cette recherche en se basant sur la revue de littérature que nous avons présentée précédemment.

Notre modèle a pour rôle de relier les différentes variables qui expliquent notre objet de recherche. Dans le cas de la libéralisation du cacao, nous tentons de comprendre l'impact de ce phénomène en Côte-d'Ivoire dès son implantation et de son incidence sur les niveaux de pauvreté.

Dans le cadre de la libéralisation commerciale, notre objectif de recherche consiste à vérifier si les promesses théoriques faites par les institutions de Bretton Woods se sont réalisées dans le cas précis des producteurs de cacao.

Nos hypothèses de recherche consistent à déterminer s'il existe un lien de causalité entre la libéralisation du cacao et la pauvreté. À cet effet, nous avons parcouru la revue de littérature et nous avons constaté que plusieurs auteurs se sont interrogés sur la libéralisation et la pauvreté. Nous allons dans cette partie énoncer uniquement deux auteurs abordant des liens possibles entre la libéralisation commerciale et la pauvreté, les autres auteurs ayant été précités dans la revue de littérature.

Dans leur analyse des relations entre la libéralisation des échanges et la pauvreté, Winters, McCulloch et McKay (2004) identifient un certain nombre de voies importantes au travers desquelles les réformes en matière de politique commerciale pourraient avoir un impact sur la pauvreté. Cette étude démontre l'impact de la libéralisation commerciale sur la pauvreté. Ces auteurs distinguent trois canaux de transmission possibles de l'impact de la libéralisation sur la pauvreté. En premier, l'impact de l'ouverture passe par les ménages et les marchés. Ensuite, il y a l'impact de l'ouverture sur l'évolution des salaires et de l'emploi. Enfin, le dernier type d'impact passe par les recettes et les dépenses publiques.

Un rapport de la CNUCED (2004) examine dans un cadre d'analyse, la relation entre la libéralisation commerciale et la pauvreté dans les pays les moins avancés. Ce cadre d'analyse proposé présuppose qu'il existe des liens directs entre la libéralisation commerciale et la pauvreté par son incidence sur l'emploi et les revenus.

Nous avons décidé de construire notre propre modèle. À l'intérieur de celui-ci, nous rajouterons des variables propres à notre thématique. Ainsi donc, nous transformerons les modèles en modifiant certains de ses composantes. Nous pouvons le schématiser de la façon suivante :

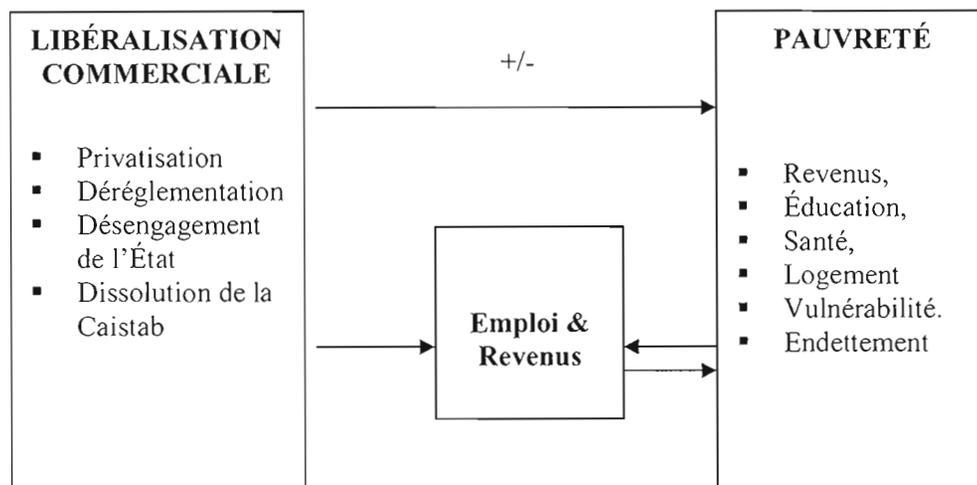


Schéma adapté d'après les données du Rapport CNUCED (2004)

**Figure 2.1 : Relation entre la libéralisation commerciale et la pauvreté.**

Selon notre modèle, il est possible que la libéralisation du commerce se définissant comme « la privatisation, la déréglementation, le désengagement de l'État » ait un effet réducteur sur la pauvreté ; elle engendre le plein emploi et les revenus. La libéralisation du commerce peut stimuler le changement et favoriser les conditions permettant aux pauvres d'améliorer leurs revenus et de mener une existence plus longue, plus saine et plus productive. À travers l'accès à la santé, à l'éducation, aux logements etc.

À contrario, la libéralisation commerciale peut avoir des effets négatifs sur les principaux acteurs. Ceci signifie qu'elle peut engendrer une faiblesse des revenus et de la consommation et rendre les populations (producteurs) vulnérables ; La pauvreté engendre des privations profondes, une vulnérabilité et une impuissance. Cette vulnérabilité se traduit par une insécurité alimentaire, l'absence d'accès aux services de base (éducation, santé, électricité, eau, logement, etc).

## 2.6 Les hypothèses

Mace et Pétry (2000) définissent une hypothèse comme une réponse anticipée que le chercheur formule à sa question spécifique de recherche. Manhein et Rich (1981) la décrivent comme un énoncé déclaratif précisant une relation anticipée et plausible entre les phénomènes observés ou imaginés.

Dans cette section, nous définirons, ce que nous entendons par le phénomène de libéralisation du marché du cacao, qui se traduit en Côte-d'Ivoire par la privatisation, la déréglementation, le désengagement de l'État, la suppression de la Caistab. En second lieu, nous allons définir notre variable dépendante qui est la pauvreté en termes de manque de revenus comme nous en avons fait cas dans la problématique.

La pauvreté est un phénomène multidimensionnel qui a trois composantes principales : la pauvreté monétaire, la pauvreté des conditions de vie et la pauvreté des potentialités qui traduit l'impossibilité pour les individus d'accroître leurs revenus. (Sen, 1999)

Dans son rapport 2000/2001 sur le développement dans le monde, la Banque Mondiale ajoute à la conception traditionnelle de la pauvreté, comprise comme un état de dénuement matériel, de santé et d'éducation insuffisant, la précarité et la prédisposition aux risques ainsi que l'impossibilité pour un individu de se faire entendre et d'influer sur son propre destin. Cette approche plus large de la pauvreté vise à intégrer toutes les formes de dénuement qui limitent fortement ce qui constitue pour Sen, les capacités dont dispose un individu, c'est-à-dire les libertés fondamentales qui lui permettent de mener le genre d'existence auquel il ou elle aspire. (Sen, 1999). La pauvreté monétaire : « income poverty » elle est définie en termes de niveau de revenu ou de consommation et mesurée à partir de données d'enquêtes.

Dans notre recherche, nous devons vérifier si les promesses théoriques qui ont été faites par les pros-libéralisation, notamment l'accroissement des revenus des producteurs suite à la suppression de la Caistab en Côte-d'Ivoire se sont réalisées dans le cas des producteurs.

Nos hypothèses de travail s'articulent toutes autour des effets directs positifs ou négatifs du phénomène de libéralisation sur les producteurs de cacao.

Ainsi donc, nous avons retenu les trois hypothèses principales, que nous définissons de façon plus pointue pour mieux pouvoir vérifier leur application sur le terrain. Il est utile de rappeler que la libéralisation de la filière cacao a été implantée en 1999, et que notre terrain porte principalement sur la période de 1999 à 2007.

- H1** : La majorité des producteurs de cacao sont plus pauvres après qu'avant la libéralisation.
  - a : Les sources de la modification des revenus sont reliées au statut des producteurs après la libéralisation.
  - b : Le statut des producteurs après la libéralisation est relié aux raisons de la pauvreté des producteurs.
  - c : Les investissements des producteurs après la libéralisation sont liés au statut des producteurs.
- H2** : Le niveau d'endettement est une cause de la faible volonté des producteurs d'investir dans leurs exploitations après la libéralisation.
  - a : Le niveau d'endettement des producteurs de cacao est lié aux coûts de santé et d'éducation après la libéralisation.
  - b : Le niveau d'endettement des producteurs de cacao est relié au coût des semences qui s'est amplifié après la libéralisation.
- H3** : La pauvreté des producteurs de cacao est la cause de la réduction de la surface cultivable de la période après la libéralisation.
  - a : La quantité d'espace cultivé est liée au recrutement de nouveaux manœuvres après la libéralisation.
  - b : La quantité d'espace cultivé est liée aux sources de la modification de revenu des producteurs après la libéralisation.

Le lecteur trouvera le détail des tableaux et des analyses statistiques pertinents à chacune de ces hypothèses à la section 6.2, intitulée « Test des hypothèses ». Les sections 6.3 et 6.4 pour leur part, interprètent et synthétisent les résultats obtenus.

## CHAPITRE III

### DÉMARCHE MÉTHODOLOGIE

#### 3.1 Choix de l'étude de cas, du terrain et du secteur

Pour valider nos hypothèses, il faut un terrain empirique, nous devons donc isoler un territoire, un secteur et déterminer comment étudier le phénomène à observer. Compte tenu de la complexité du phénomène à étudier, il nous faudra le décrire dans toutes ses sphères, ceci nécessitera de prendre un cas d'espèces et de l'analyser.

Avant de recourir à une étude de cas, nous nous sommes intéressés aux définitions de certains auteurs. Woodside et al., (2003) cité par Gagnon (2005) soutiennent que l'étude de cas est appropriée pour la description, l'explication, la prédiction et le contrôle de processus inhérents à divers phénomènes, que ces derniers soient individuels, de groupe ou d'une organisation. En outre, Bullock (1986) cité par Gagnon (2005) affirme que l'étude de cas permet d'observer et d'analyser des phénomènes comme un tout intact et intégré. Selon Roy (2003) l'étude de cas est une approche empirique qui consiste à enquêter sur un phénomène, un événement, un groupe ou un ensemble d'individus sélectionnés de façon non aléatoire afin d'en tirer une description précise et une interprétation qui dépasse ses bornes. Stoecker (1991) par contre, définit de façon provisoire, l'étude de cas comme une approche méthodologique qui consiste à étudier une personne, une communauté, une organisation ou une société individuelle. Comme le suggère son nom, l'étude de cas se penche sur une unité particulière quelconque.

Par contre, Yin (2003, p.13) définit l'étude de cas comme étant : « une investigation empirique qui enquête sur des phénomènes contemporains dans son contexte de vie réel, surtout quand les limites entre les phénomènes et le contexte ne sont pas clairement évidentes. »

Tremblay (1968) suggère trois types d'étude de cas. En premier l'approche monographique est une description exhaustive d'une situation, d'un problème, d'une unité géographique (village, organisation). L'important de cette approche, c'est de recueillir des informations sur tous les aspects de la question, et de la traiter comme une totalité opérante. En deuxième, nous avons l'étude de cas suggestifs, selon cette approche, des cas exemplaires ou même exagérés sont sélectionnés pour étudier ou illustrer un phénomène qui ailleurs demeure diffus ou à l'état embryonnaire. En troisième, il y a l'étude de sujets individuels. Cette démarche consiste en l'étude d'un seul sujet.

L'étude de cas monographique suggérée par Tremblay (1968) nous apparaît la méthode la plus appropriée dans cette situation parce qu'elle nous permettra d'enquêter sur le phénomène de la libéralisation et de valider les hypothèses. De plus, l'étude de cas nous donnera une compréhension du phénomène de libéralisation commerciale et nous permettra de fournir une analyse de la libéralisation dans un territoire donné. Cependant, elle ne prétend pas affirmer que l'analyse du phénomène à étudier dans un territoire donné pourra être nécessairement applicable de façon universelle.

Pour mener notre étude de cas, il nous a fallu identifier un territoire précis et choisir un type de commerce ayant été affecté par une action significative de libéralisation. Les deux prochains paragraphes nous fournissent des informations relatives sur nos choix.

Notre étude sera alors réalisée sur la Côte-d'Ivoire. Plusieurs raisons ont déterminé le choix de la Côte-d'Ivoire comme lieu d'étude. L'une des raisons qui a motivé ce choix vient d'une part, de ce que la Côte-d'Ivoire a été très affectée par une action de déréglementation sous l'égide du FMI et de la Banque Mondiale, et d'autre part, parce que la Côte-d'Ivoire est l'un des pays les plus prospères d'Afrique. En effet, troisième puissance économique de l'Afrique sub-saharienne, derrière l'Afrique du Sud et le Nigeria, la Côte-d'Ivoire est un pôle économique d'importance au sein de l'Afrique de l'ouest. Le pays représente quelque 60 % du PIB l'Union économique et monétaire ouest africaine, précise la Mission économique de l'ambassade de France et constitue le centre des activités commerciales en Afrique occidentale dont la part de commerce extérieur dans son PIB est de 90%.

Nous privilégierons l'analyse du produit cacaoyer du fait de son importance stratégique pour la Côte-d'Ivoire. En effet, le cacao est la première source de devises de la Côte-d'Ivoire avec un peu moins de 30%, en moyenne, du total des exportations ivoiriennes (BNETD, 2000). Ce leadership s'est surtout accompagné d'une croissance exceptionnelle de la production cacaoyère qui a atteint entre 40 et 45 % de l'offre mondiale depuis le milieu de la décennie 90 (de l'ordre de 1,2 million de tonnes) et presque 50 % des échanges (Losch, 2001). Le choix du cacao a été guidé par : l'importance de l'emploi dans ce secteur, le nombre de la population vivant de ce commerce et l'importance de ce secteur économique pour le pays.

Selon l'institut national de statistique (INS, 1994) le cacao était et demeure la principale ressource économique du pays, assurant environ en moyenne 35 % de la valeur totale des exportations ivoiriennes et sept cent cinquante milliards (750 milliards) de francs de la communauté financière d'Afrique (FCFA). La commercialisation et la production du cacao ont été le pilier du développement économique et social de la Côte-d'Ivoire. Au plan social, ce sont environ 600000 chefs d'exploitation qui animent l'appareil de production, faisant ainsi vivre environ 6000000 de personnes des revenus du cacao. (N'Guessan, 2004)

### 3.2 Méthode de collecte de données

Étant donné l'objectif de recherche et la quantité d'information à recueillir, nous avons choisi de faire une enquête avec un questionnaire. Mais avant de commencer l'enquête, nous avons effectué un pré test auprès d'expert sur le terrain connaissant parfaitement la situation des producteurs, dans le but de cerner toute incompréhension ou ambiguïté des questions. Plusieurs modifications ont été apportées à notre questionnaire suite à ce pré test. En effet, le questionnaire est l'outil de recherche qu'on utilise lorsqu'on entreprend une recherche appliquée. Pour atteindre notre objectif, nous devons nous rendre sur le terrain dans le but de nous adresser aux producteurs pour obtenir les informations nécessaires. Ainsi, le questionnaire auto administré se présente comme le mieux adapté pour notre étude car il présente plusieurs avantages. Astous (2005) nous donne dans son chapitre cinq quelques avantages du questionnaire. Selon lui, le questionnaire auto administré se fait rapidement, il présente un bon rapport qualité/prix, il permet de poser des questions à choix multiple, nous avons la possibilité avec le questionnaire auto administré de poser des questions sur des sujets personnels et en ce qui concerne la collecte des données; l'organisation et l'analyse se font de façon efficaces avec cette méthode.

Par le biais d'un questionnaire auto administré auprès des producteurs, nous pourrions vérifier les hypothèses avancées et fournir des éléments de réponse sur l'impact réel de la libéralisation sur les niveaux de pauvreté.

Pour pouvoir tester nos hypothèses relatives à l'impact de la libéralisation du marché du cacao sur les niveaux de pauvreté des producteurs, nous utiliserons un questionnaire construit. Car dans le cadre de notre étude, aucun questionnaire n'a été trouvé avec ces hypothèses.

Notre instrument de mesure présenté dans l'appendice A, contient 25 questions réparties en trois sections suivantes :

Section 1 : Questions générales sur la situation des producteurs de cacao

Section 2 : Questions relatives à la filière cacao et modifications

Section 3 : Questions se rapportant à la libéralisation du cacao et pauvreté

Notre questionnaire auto administré est composé pour la majorité de questions fermées généralement mesurées à l'aide d'une échelle à trois niveaux. Pour quantifier l'attribut, nous avons utilisé les nombres 1, 2 et 3 avec les attributions suivantes : 1 : diminue ; 2 : identique ; et 3 : augmente. Ces questions fermées se prêtent bien au questionnaire auto administré parce qu'elles rendent la tâche de la personne interrogée beaucoup plus simple. (Astous, 2005). Dans notre étude, il s'agissait d'enquêtes auprès des personnes moins scolarisées, il nous a fallu donc structurer le questionnaire le plus possible. Pour ce faire, il était utile de créer des sections. Ce questionnaire à trois sections a été élaboré de cette façon, dans le but de colliger les différentes informations concernant notre échantillon. Les données collectées au cours de notre enquête ont porté sur : le service agraire, les acteurs impliqués dans le processus de commercialisation, les conditions de vie des producteurs avant et après la libéralisation, la pauvreté, les semences, les salaires.

Quant aux données secondaires, nous avons choisi d'utiliser des données statistiques déjà accumulées tant par les organismes nationaux que par des agences internationales, parce qu'elles sont disponibles. De plus, les bases méthodologiques des données officielles et leurs limites significatives sont habituellement faciles à déterminer, ces organismes devant souvent eux-mêmes définir leurs méthodologies et les limites qui leurs sont inhérentes.

Les sources utilisées pour étudier le phénomène sont nombreuses et de plusieurs natures; nous avons les rapports de publication, rapports de recherche, les sources gouvernementales (l'Institut national de la statistiques de Côte-d'Ivoire, les organisations gouvernementales, les organisations internationales). D'autres sources intéressantes incluent les journaux et les quotidiens, les associations, les bibliothèques des universités, les banques de données informatisées, les moteurs de recherche. Ces sources secondaires sont répertoriées dans l'Appendice B.

Par ailleurs, une recherche documentaire a été effectuée pour offrir une perspective complémentaire et décrire la situation de la façon la plus précise. Selon Yin (2003) une étude documentaire est utile pour corroborer les données obtenues par d'autres sources et trouver des pistes de recherche qui méritent d'être explorées au cours de l'étude.

Certaines informations publiées nous ont été nécessaires pour faciliter la définition de notre problématique de recherche. Ces informations se présentent sous diverses formes : des articles et des volumes spécialisés, des rapports d'organismes sans but lucratif, ouvrages d'auteurs. Ces données vont nous permettre de constater ce qui s'est réellement produit en Côte-d'Ivoire notamment chez les producteurs suite à l'implantation de la libéralisation du cacao.

Notre but dans cette étude est de recueillir les informations qualitatives et quantitatives tester le modèle construit, appuyer les hypothèses sur la connaissance des faits et les supporter de façon positive ou négative. Notre plus grande difficulté dans ce travail sera de former les modèles d'analyse en prenant soin de bien identifier les liens de causalité possibles entre une variable explicative et une autre, et d'éliminer les variables qui risqueraient de diminuer ces liens.

Au travers d'une recherche exploratoire, basée sur l'analyse des données secondaires et sur une étude documentaire, nous avons donné des réponses à priori (des affirmations) à notre question de recherche. Dans le cadre d'une étude empirique, nous vérifierons par la suite le bien fondé et la pertinence de ces affirmations.

Après la collecte de données, les logiciels Excel et Statistical Package of Social Science (SPSS) nous permettront de faire des analyses. Il s'agit des statistiques descriptives et l'analyse des fréquences.

Dans le paragraphe suivant, nous allons présenter les différents points relatifs à l'échantillonnage, de même que l'échantillonnage choisi.

### **3.3 Échantillonnage**

L'échantillonnage a été fait en une seule étape et à participation volontaire. Ainsi nous nous sommes intéressés aux producteurs de cacao, afin d'obtenir auprès d'eux des informations détaillées sur la façon dont ils ont été affectés par l'action de déréglementation.

Les producteurs de cacao sont regroupés dans une demi-douzaine d'organisations syndicales ou professionnelles. La plus importante est l'association nationale des producteurs de café et de cacao de la Côte-d'Ivoire (ANAPROCI). L'ANAPROCI, principalement implantée au centre et à l'est du pays regrouperait 26000 producteurs et 12 coopératives, soit seulement 5 à 6 % de la production nationale.

Par ailleurs en novembre 2000, 60 délégués des producteurs ont été élus à la suite d'élections départementales et régionales avec à leur tête un bureau national composé de 10 membres.

Notre questionnaire a donc été présenté aux 60 délégués des producteurs d'abord parce que par le biais de l'association, nous étions en mesure de rejoindre plusieurs répondants ensuite à cause du fait que les délégués régionaux sont aussi des producteurs qui connaissent parfaitement les réalités de ceux-ci et représentent leurs intérêts auprès des pouvoirs publics et des exportateurs.

Les autres raisons ayant motivées notre choix pour les délégués des producteurs sont respectivement ; le temps imparti pour la collecte de données et la fiabilité des réponses. Nos répondants provenaient des régions de l'est, du sud, du centre et du nord du pays.

Toutefois, aux fins de notre étude, seuls 35 des 60 producteurs ont répondu à notre questionnaire, compte tenu de leur illettrisme et de la préférence pour certains de taire toute information concernant leur situation. Ces producteurs forment notre échantillon.

La cueillette de données en ce qui concerne le questionnaire a duré deux mois. Durant ces mois, nous avons contacté plusieurs producteurs, plusieurs fois et par différents moyens de contacts afin de leur remettre le questionnaire. Parfois, il nous a fallu nous rendre plusieurs fois au siège de l'ANAPROCI pour réussir à obtenir un questionnaire dûment rempli. (Appendice A)

## **CHAPITRE IV**

### **CHAMP D'APPLICATION**

Dans ce chapitre, nous présenterons le secteur agricole en Côte-d'Ivoire, ensuite les processus entrepris par la Côte-d'Ivoire vers la libéralisation. Une analyse de toutes les informations recueillies sur l'avant libéralisation et l'après libéralisation sera faite. Et enfin une analyse de la situation des producteurs après l'implantation de la dite réforme. De plus, nous utiliserons des données économiques pour une brève analyse de la libéralisation du secteur cacao en Côte-d'Ivoire en lien avec la pauvreté. Au plan microéconomique, une analyse de l'impact des prix du cacao sur les producteurs est présentée. Au plan macroéconomique, nous ferons ressortir la place prépondérante qu'occupe le cacao dans l'économie.

#### **4.1 Le secteur agricole en Côte-d'Ivoire**

Indépendant depuis le 7 août 1960, la Côte-d'Ivoire est située en Afrique de l'ouest. Le pays est limité au nord par le Burkina Faso et le Mali, au sud par l'océan atlantique, à l'est par le Ghana, et à l'ouest par la Guinée-Conakry et le Libéria. La Côte-d'Ivoire a la forme d'un carré irrégulier de plus de 550 km de côté. La Côte-d'Ivoire est située dans l'hémisphère nord entre le tropique du cancer et l'équateur et donne sur l'atlantique dans le golfe de Guinée. Elle s'étend sur une superficie de 322462 km<sup>2</sup> pour une population estimée à 18.1 millions. Du nord au sud, on passe de la savane arborescente à la forêt tropicale de plus en plus dense. Au bord de la mer, le réseau lagunaire s'étend de façon continue sur 174 kilomètres. Et l'ouest ivoirien est une région forestière montagneuse. Son économie est fondamentalement agricole et orientée vers l'exportation.

La pluviométrie moyenne oscille entre 1000 et 2000 mm par an avec deux saisons des pluies d'inégale durée d'avril à juillet et d'octobre à novembre. Du fait de sa situation géographique, le climat est subéquatorial très humide au sud. La Côte-d'Ivoire est constituée en majeure partie d'un ancien plateau granitique au relief assez plat. L'unique zone montagneuse est celle de l'ouest qui a pour capitale, la ville de Man. Le sud qui fait face à la mer (océan atlantique), est formé majoritairement de côte basse bordée de lagunes partiellement navigables. Le secteur rural dans sa diversité (agriculture vivrière, agriculture de rente) occupe une place importante dans la vie de la zone humide. Le cacao cependant représente le pilier de l'économie agricole et concerne un grand nombre de planteurs.

La Côte-d'Ivoire, comme la plupart des pays d'Afrique au Sud du Sahara a une économie essentiellement basée sur l'agriculture. Celle-ci occupe, en effet, 60 à 65% de la population active. La production agricole est en grande partie destinée à l'exportation. Elle concerne principalement le café et le cacao (Gnebehi, 1992). Le cacao est et demeure la principale ressource économique du pays. On compte environ 3 à 4 millions de personnes travaillant dans la filière cacao (tous les agents intervenants depuis la cueillette de la fève de cacao jusqu'à la plaquette de chocolat ou la poudre de chocolat ; les producteurs, les pisteurs, les traitants, les coopératives, les exportateurs et les transformateurs locaux, etc.) pour 2,5 millions d'hectares de plantations cacaoyères. Trois grandes sociétés exportatrices (Sifca, Cargill et Tropival) réalisent 50 % des volumes du cacao ivoirien. Parmi les transformateurs locaux de cacao et exportateurs, on note le groupe Cemoi, chocolatier français avec une usine d'une capacité de 60.000 tonnes ; le groupe franco-suisse Barry-Callebault avec deux usines de broyages (fèves) d'une capacité totale de 100.000 tonnes ; Cargill avec une usine de broyage d'une capacité de 65.000 tonnes ; le groupe AMD-sifca premier chargeur mondial avec 450.000 tonnes de cacao et enfin Bolloré. (INS, 1994)

## 4.2 Historique de la culture du cacao en Côte-d'Ivoire

La culture du cacao en Côte-d'Ivoire remonte aux premières introductions des cabosses par les colonisateurs français Arthur Verdier et De Brétignière en 1896 à Élima non loin d'Aboisso. Sa diffusion fut lente selon l'Institut français du café et du cacao (IFCC, 1979).

Elle s'est développée après la première guerre mondiale, et la production est passée de 2300 tonnes par an en 1922 à 55 000 tonnes par an en 1939 et depuis bientôt une vingtaine d'années, la Côte-d'Ivoire occupe le premier rang mondial dans l'exportation du cacao avec une production annuelle d'environ 1.200.000 tonnes par an et une superficie de 2 millions d'hectares.

Le BNETD (2003b) affirme que la main-d'œuvre utilisée dans les plantations est essentiellement familiale. Selon les résultats de ce rapport, 87% des travailleurs rencontrés dans les plantations travaillent dans un cadre familiale contre 13% provenant de la main-d'œuvre extérieure (métayers, salariés)

L'IFCC (1979) stipule que l'essor rapide de la production est assuré par l'augmentation des surfaces plantées chaque année sur défriche forestière. Le mode de culture est de type extensif et comporte deux principaux systèmes d'aménagement liés aux recommandations de la recherche et au savoir faire des agriculteurs : le système avec des arbres d'ombrage se décrit comme étant un ombrage provisoire ou définitif afin de diminuer l'éclairement sur les cacaoyers. Le système de conduite en plein soleil avec abattage systématique de la forêt, consiste à planter les cacaoyers sous des arbres existants après avoir coupé le sous bois et éliminé certains arbres considérés nuisibles. Le cacao ivoirien est en totalité produit dans la moitié sud du pays.

CEPRASS (2002) explique que la Côte-d'Ivoire est limitée dans sa partie nord par l'axe allant de la région du Moyen-Comoé (Abengourou) à la région des montagnes (Man) et dans sa partie sud par le littoral. Au niveau administratif, la zone de production cacaoyère couvre douze (12) régions administratives et trente-trois (33) départements. La Côte-d'Ivoire compte 16.5 millions d'habitants dont une importante partie soit (60%) vit en zone rurale. La forte concentration de la population dans la zone forestière située dans la moitié sud du pays est liée à l'expansion de la culture du cacao. Les régions forestières qui ont depuis toujours constitué le poumon économique du pays, ont attiré un nombre important de population en provenance des zones ivoiriennes de savane et des États voisins. D'après le même auteur, la culture du cacao est très peu mécanisée et extrêmement captatrice de main-d'œuvre. L'essentiel de la main-d'œuvre dans les plantations de cacaoyers est constitué de travailleurs saisonniers qui, à partir d'autres régions de la Côte-d'Ivoire ou de pays limitrophes, migrent vers les régions productrices de la moitié sud du pays.

Selon le BNETD (2006) la région de l'est enregistre la part de collecte de fèves la plus élevée. Cette région de l'est est celle où le mouvement coopératif est le plus ancien. Le rapport affirme que les coopérateurs de cette région comprennent mieux le principe de fonctionnement des coopératives.

#### **4.3. Les différents intervenants de la filière cacao en Côte-d'Ivoire**

Les principaux intervenants de la filière ivoirienne de cacao depuis le bord champ jusqu'à l'exportation se répartissent comme suit d'après Banzio (2003, p.49-59). Les producteurs, les coopératives, les pisteurs, les manutentionnaires des centres de collecte, les acheteurs de produits, les transporteurs, les exportateurs, les banquiers, les assureurs, le tiers détenteur, l'État, les négociants, les usiniers, les structures chargées du contrôle qualité, les structures chargées du contrôle phytosanitaire, les transporteurs ou industriels, l'acconier, l'affréteur, l'armateur, le consignataire, le transitaire, le chargeur, le manutentionnaire, la bourse du café et du cacao(BCC), le fonds de régulation et de contrôle du café et du cacao(FRC), le Fonds de développement des productions café et cacao (FDPCC), le fonds de garantie des coopératives café et cacao(FGCCC). (Voir tableau ci-dessous)

Tableau 4.1

## Principaux intervenants de la filière cacao

Intervenants	Description
Producteurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Petits planteurs.</li> <li>• Consacrés à la culture du cacao.</li> <li>• Détenant 620000 plantations.</li> </ul>
Coopératives	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation de producteurs.</li> <li>• 340 agréées et 140.000 adhérents.</li> <li>• Collecte et commercialise les produits des adhérents.</li> <li>• Fournir des produits phytosanitaires aux adhérents.</li> </ul>
Pisteurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sillonnent les villages pour regrouper le plus de produits.</li> <li>• Travaillent pour divers acheteurs.</li> <li>• Maîtrisent les zones de production</li> </ul>
Manutentionnaires des centres de collecte	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Charge et décharge les camions de ramassage provenant des villages.</li> </ul>
Acheteurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Personnes agréées par l'ARCC, effectuant les achats de cacao.</li> <li>• Travaillant pour divers exportateurs</li> </ul>
Transporteurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Personnes intervenant dans le transport des plantations au centre de collecte</li> </ul>
Exportateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Personnes achetant ou pré finançant les produits auprès des acheteurs, des coopératives, des producteurs individuels.</li> </ul>
Banquiers	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettent de l'argent à disposition des exportateurs pour l'achat des produits.</li> <li>• Financent les coopératives et certains acheteurs.</li> </ul>
Assureurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurent le produit au plan intérieur, au plan de l'assurance maritime et au moment du transport du port d'Abidjan.</li> </ul>
Tiers détenteur	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Atteste l'existence du stock en sa possession.</li> <li>• Émet la lettre de tierce détention.</li> </ul>
État	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intervient dans la filière à travers la direction de la promotion rurale et des offres publiques d'achat.</li> </ul>
Négociants	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pré vend le produit de base (fève de cacao) ou les produits semi-finis (poudre de cacao).</li> </ul>
Usiniers	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Opérateurs ou propriétaires d'usine de conditionnement du produit pour l'exportation.</li> </ul>
Structures chargées du contrôle qualité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyser le produit à exporter et émettre une attestation certifiant sa qualité.</li> </ul>
Structures chargées du contrôle phytosanitaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Désinsectiser le produit avant son embarquement.</li> </ul>

Intervenants	Description
Acconier	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prend en charge les lots de produits du magasin au point de livraison contractuel.</li> </ul>
Affréteur	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Personne se réservant l'usage du navire.</li> </ul>
Armateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Personne fournissant au navire le matériel, les vivres les combustibles, le capitaine, l'équipage, etc.</li> </ul>
Consignataire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Représentant des réceptionnaires du navire.</li> </ul>
Transitaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mandataire commerciale agissant soit pour le compte du chargeur à l'embarquement soit pour le compte du réceptionnaire au débarquement.</li> </ul>
Chargeur	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Responsable de la charge du navire à l'embarquement.</li> </ul>
BCC	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Encadrement, suivi des opérations d'achat et d'exportation.</li> </ul>
FRC	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contrôle : la situation financière des exportateurs, l'information relative aux violations par les exportateurs de leurs engagements contractuels.</li> </ul>
FDPPC	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Financer les activités des producteurs des filières.</li> </ul>
FGCCC	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assure la garantie des financements bancaires octroyés aux coopératives.</li> </ul>

Source : Banzio (2003, p.49-59)

L'évolution de la libéralisation de la filière cacao en Côte-d'Ivoire s'est opérée en trois grandes étapes en référence aux informations du bureau national d'études techniques et de développement de Côte-d'Ivoire (BNEDT, 2003) : En première étape, nous avons la période pré-libéralisation se situant autour des années 1960 à 1998, il y a ensuite, le début de la libéralisation se rapportant aux années 1998 et 1999 et enfin la période de libéralisation totale de 1999 à 2007. Nous décrivons plus en profondeur chacune de ces étapes dans les sections suivantes.

#### 4.4 La période pré-libéralisation : 1960 à 1998

La Caisse de stabilisation et de soutien des prix des productions agricoles (CSSPPA), plus connue sous l'appellation de Caisse de stabilisation, est un organe qui fixait en début de campagne un prix identique au producteur, garanti sur l'ensemble du territoire, alors que sur le marché international les prix changent tous les jours.

La Caisse de stabilisation était chargée de la collecte primaire, l'acheminement et l'exportation des produits agricoles (Banzio, 2003). Selon l'auteur, cet organe contrôlait également la commercialisation extérieure des produits à travers la distribution de quotas d'exportation aux exportateurs agréés, cependant la commercialisation intérieure était assurée par le secteur privé

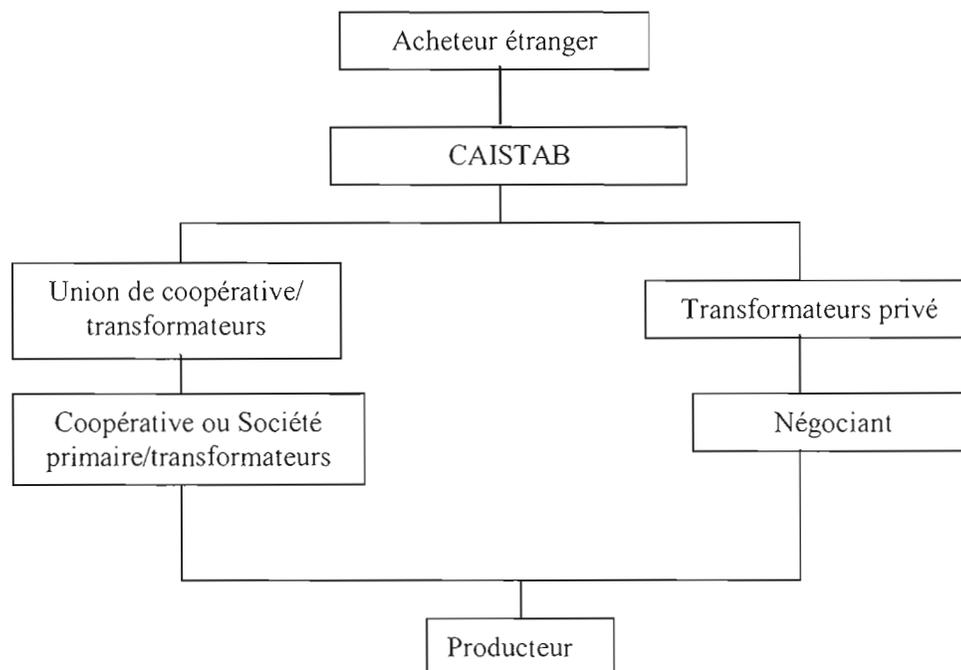
Araujo et Chambas (2001) soutiennent que l'ensemble des coûts et des marges de commercialisation depuis le prix d'achat bord champ au producteur jusqu'au prix garanti à l'exportateur étaient fixés dans un barème. Selon eux, la Caisse percevait un prélèvement variable égal à la différence entre le prix de réalisation à l'exportation et le coût de revient ; Coût, Assurance, Fret fixé dans le barème. Dans le système stabilisé, Banzio (2003) explique également que le barème des coûts intermédiaires appelé différentiel, établissait les différents coûts d'approche depuis le bord champ jusqu'au port de destination. Le barème était dénommé différentiel, car on pouvait déterminer les coûts intermédiaires en différence selon certaines étapes ; du bord champ au magasin du centre de collecte des produits, du centre de collecte à l'usine de conditionnement, de l'usine de conditionnement à la valeur loco-magasin, de la valeur loco-magasin à la valeur quai. Ainsi, sous la stabilisation, le prix bord champ et le barème des coûts étaient connus à l'avance.

D'après Araujo et Chambas (2001) le prélèvement effectué par la Caisse avait quatre fonctions essentielles : permettre le fonctionnement de la Caisse, en financer la fonction stabilisatrice, prendre en charge des interventions en faveur du milieu rural et contribuer aux recettes générales de l'État. Avec l'augmentation des prix mondiaux dans les années 70, des excédents considérables ont pu être dégagés et une partie importante des ressources de la Caisse a été consacrée au financement des dépenses publiques à travers notamment le Budget Spécial d'Investissement et d'Équipement. Dans ce dernier cas, le prélèvement de la Caisse avait les caractéristiques d'un prélèvement fiscal conventionnel finançant les charges du budget général et, de ce point de vue, ne se distinguait pas des Droits uniques de sortie, prélèvement fiscal basé sur les exportations.

Battino (2005) ajoute qu'une autre fonction de la Caisse de stabilisation était d'autoriser les négociants exportateurs à vendre tout au long de l'année non seulement la récolte à venir, mais également les premiers mois de la récolte plus lointaine.

Cela permettait au pays de faire le compte à rebours du prix de revient et, en se basant sur les quantités pré-vendues, de fixer le prix minimum à payer au paysan, en étant sûr de pouvoir le respecter. De plus, chaque vente autorisée par la Caisse était enregistrée et son exécution était garantie par l'État. L'auteur mentionne en plus que la Caisse accordait un prix de soutien pendant les années où les prix internationaux étaient au-dessous du coût de production grâce à un prélèvement qu'elle effectuait lorsque les cours internationaux le permettaient. Une réserve était ainsi constituée qui servait à compenser ces pertes. Ce régime de stabilisation a énormément contribué au boom du cacao en sécurisant les transactions commerciales au sein de la filière café-cacao et en facilitant le développement du pays. La figure 4.1 ci-après décrit la structure de la filière avant libéralisation.

La figure 4.1 montre la structure de la filière de cacao avant la libéralisation, où l'on voit clairement une disjonction entre le secteur privé et le secteur associatif notamment concernant la première transformation. En moyenne, on peut retenir que 70% du cacao vendu à la Caistab venait de la filière coopérative, et donc les 30% restants de négociants privés. Officiellement, la fin du monopole de la Caistab fut proclamée en 1999, laissant la possibilité aux négociants privés d'exporter. Comme c'est sous la poussée du Programme d'Ajustement Structurel que le monopole d'État fut aboli, il en a résulté une nouvelle structure représentée par la figure 4.2 qui montre clairement les liens qui se sont créés entre les différents acteurs, notamment entre les producteurs et les transformateurs.



Source : Réalisé à partir des travaux de Combe (1999).

**Figure 4.1: Structure de la vente de cacao avant la libéralisation**

#### 4.5. Le début de la libéralisation : 1998 à 1999

Selon Chaléard (2000) on a reproché à la Caisse l'opacité de sa gestion, ainsi que de priver les producteurs d'une partie de leurs revenus. Ainsi, la Banque Mondiale et Le Fonds monétaire international demandent une libéralisation de la filière de cacao ; dans la logique qui est la leur, ils conditionnent leur aide à la suppression du contrôle de l'État sur la commercialisation des produits d'exportation. Les autorités ivoiriennes demeurent réticentes, en raison du rôle de la Caisse dans le financement de l'État et dans la distribution des prébendes. Les autorités ivoiriennes vont mettre en place de multiples entraves pour freiner cette évolution mais, acculées par les problèmes financiers et la dette énorme du pays, celles-ci doivent cependant peu à peu céder.

Une première série de réformes a lieu : La Caisse ne doit plus intervenir, au moins officiellement, dans la campagne agricole ; son conseil d'administration a été ouvert aux planteurs ; le système des quotas d'exportation est supprimé. Ces réformes sont toutefois de faible portée et ne touchent pas à l'essentiel : les pouvoirs publics continuent à fixer les prix au producteur, à délivrer les agréments. La Caisse garde l'essentiel du contrôle de la commercialisation et de la distribution des bénéfices.

Le BNETD (2003a) explique que le régime de stabilisation n'a pas résisté à la chute des cours d'environ 50% à la fin des années 80. Faute de réserves de stabilisation suffisantes, l'État n'a pu assurer le soutien de la filière et a accumulé des dettes importantes. Cette crise a donc marqué le départ d'une libéralisation progressive. Avec le soutien des bailleurs de fonds dans le cadre d'un programme d'Ajustement Structurel Agricole (PASA) ; des réformes successives exigées par le FMI et la BM ont été mises en œuvre. Elles avaient pour objectif principal de redynamiser le secteur pour une plus grande transparence et un accroissement de l'efficacité des acteurs agricoles. Elles se traduisaient par deux éléments fondamentaux : Le démantèlement des offices et la mise en œuvre d'une politique de prix supprimant les subventions aux intrants et donnant un plus grand rôle au marché. Le PASA comprenait aussi une politique de désengagement de l'État et un changement profond dans la politique d'encadrement des producteurs avec un rôle accru des organisations professionnelles et paysannes. La politique de prix mise en œuvre dans le cadre du PASA visait l'alignement des prix à la production sur les prix du marché international avec une protection maximale ne dépassant pas 15%.

Hugon (1989) ajoute que les principales mesures d'ajustement portent sur l'ouverture au marché, la libéralisation interne, la baisse et la restructuration des dépenses. En ce qui concerne la mesure relative à l'ouverture du marché mondial, l'auteur mentionne qu'elle repose sur les principes libéraux des avantages comparatifs, de la libre circulation des facteurs, des taux de change d'équilibre. Quant aux principales réformes institutionnelles visant à retrouver les « lois du marché », elles ont trait à la libéralisation du commerce, à la réduction du rôle de l'État et au recours à la privatisation. La dérégulation doit conduire au démantèlement des protections, des subventions et des organismes de stabilisation.

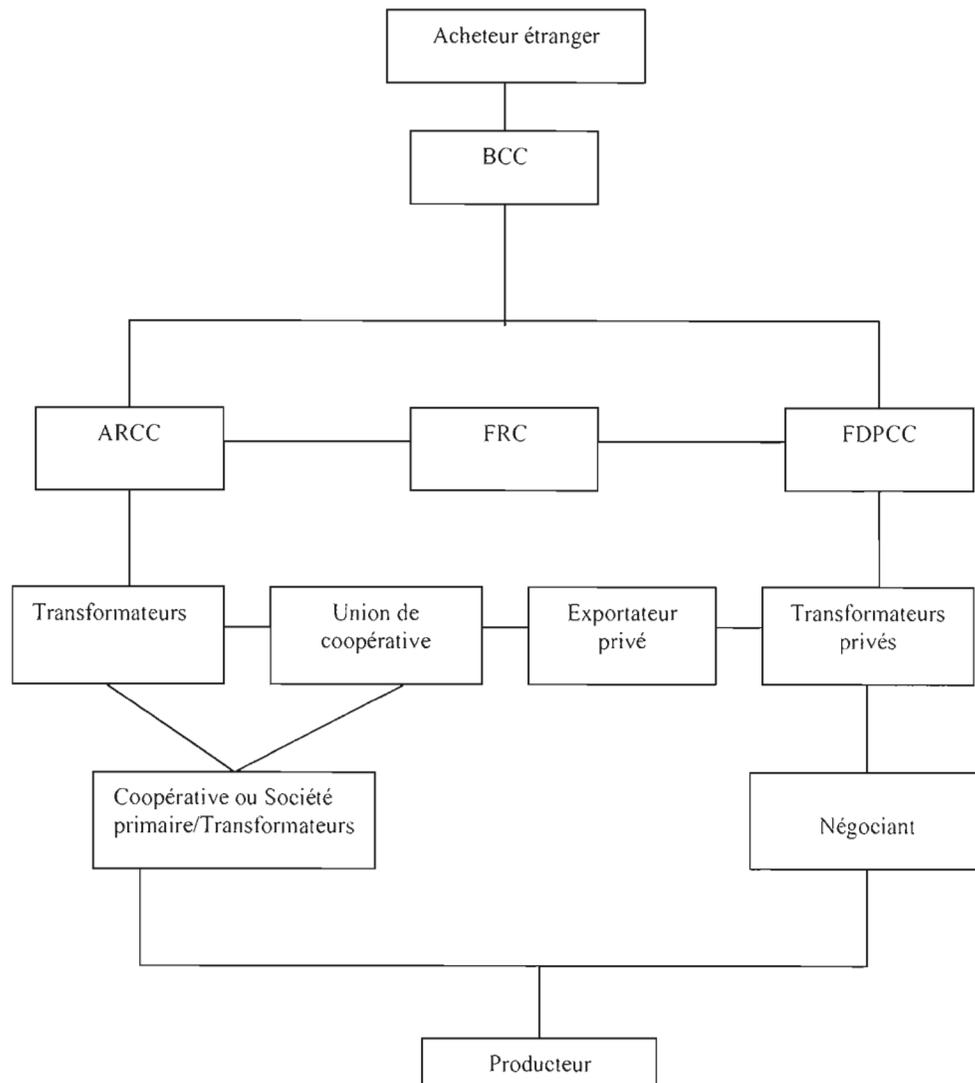
Selon le BNETD (2003a) les reformes se sont poursuivies par la Facilité d'Ajustement Structurelle Renforcée qui a conduit à la libéralisation complète de la filière cacao le 12 août 1999.

#### **4.6 La période de libéralisation totale : 1999 à 2007**

Banzio (2003) souligne que la libéralisation de la commercialisation du cacao décidée sous l'impulsion des bailleurs de fonds, spécifiquement les Institutions de Bretton Woods, comportait les conditionnalités suivantes : notamment le désengagement de l'État des secteurs productifs pour ne conserver que le rôle de régulation, la lutte contre la pauvreté, la suppression du programme de vente anticipée à la moyenne, la suppression du prix garanti aux producteurs, la libéralisation du traitement phytosanitaire et la concession du contrôle qualité au secteur privé.

Dans le contexte libéralisé Banzio (2003) affirme que les opérateurs doivent négocier librement les coûts et prendre en charge, eux même, la gestion des différents risques supportés pendant la commercialisation de leurs produits.

Après plusieurs réformes infructueuses, la Caisse de stabilisation et de soutien des prix des productions agricoles a été dissoute en 2000 et le gouvernement a prévu la création de plusieurs structures à savoir: l'autorité de régulation du café et du cacao, le 10 octobre 2000, la bourse du café et du cacao en août 2001, Le fonds de régulation et de contrôle du café cacao, le 24 octobre 2001, le Fonds de développement des productions café et cacao, le 28 Août 2001. Voir la figure 4.2 ci après exposant la structure de la filière cacao après libéralisation.



Source : Réalisé à partir des travaux de Combe (1999)

**Figure 4.2 Structure de la vente de cacao après libéralisation**

Dans la figure 4.2 nous constatons que l'ancienne Caistab a été remplacée par la BCC qui est chargé de la commercialisation, des opérations d'achat (collecte) et de vente (exportation).

Cet organe est aidé dans ses tâches par d'autres structures de gestion à savoir, l'ARCC, le FRC, le FDPCC. La capacité de transformation s'est essentiellement étendue au secteur privé. Cependant on dénombre 340 coopératives agréées avec 140.000 adhérents.

#### **4.7 Les mécanismes de la formation des prix du cacao**

Dans son ouvrage Banzio (2003) explique que la détermination des prix du cacao au niveau du marché se fait suivant trois (3) voies : La première détermination du prix se fait à partir de l'offre et de la demande ; la seconde à partir des coûts des intermédiaires et la troisième à partir du marché à terme.

##### **4.7.1 À partir de l'offre et de la demande mondiales**

D'après Banzio (2003), l'offre est déterminée par la sommation de la production de chaque pays ou par la prévision des récoltes de chaque pays. À cette production ainsi obtenue, il faut ajouter le stock mondial qu'on peut obtenir auprès de l'organisation internationale du cacao (ICCO) ou au besoin à partir d'une estimation des stocks sur la base des statistiques obtenues auprès d'autres organismes. La demande s'obtient par la sommation des capacités de broyage des différentes usines de transformation. Divers organismes publient régulièrement des chiffres de consommation. Quand l'offre est inférieure à la demande, les coûts sont élevés. Par contre, lorsque la demande est inférieure à l'offre les cours baissent généralement. Il est donc plus important de veiller sur la fiabilité des statistiques de l'offre et de la demande mondiales afin que la tendance des cours soit le reflet des fondamentaux.

Aussi, CRID (2004) mentionne que jusqu'au début des années 80, la progression de la production répondait à une demande soutenue et croissante. Mais si la demande est restée importante, la production a explosé en raison du doublement de la production Ivoirienne et de l'arrivée sur le marché de nouveaux producteurs (Malaisie, Indonésie) suivant en cela les préceptes du FMI : développer les cultures d'exportation pour faire rentrer les devises. Les stocks mondiaux ont donc explosé et la baisse des prix touche les producteurs.

#### **4.7.2 À partir des coûts des intermédiaires**

Banzio (2003) fait remarquer que dans un cadre stabilisé, par agrégation des coûts des intermédiaires et du prix bord champ aux producteurs, on peut obtenir le niveau des cours mondiaux surtout quand il s'agit d'une part importante de la production mondiale (40%). Dans un cadre libéralisé, le fait de fixer un prix minimum en dessous duquel le producteur ne doit pas céder son produit, peut influencer les cours mondiaux.

#### **4.7.3 À partir du marché à terme**

Le marché à terme est défini par Banzio (2003) comme étant une institution financière où l'on échange des contrats de vente ou d'achat. Ces contrats font rarement l'objet de livraisons physiques. Les cours du cacao varient et pour chaque échéance (mars, mai, juillet, septembre, décembre) ; Cette variation, minute par minute, est fonction de l'intérêt qui se porte sur la matière en question à l'achat ou à la vente. Les critères de variation du cours se définissent comme suit ; la production : les aléas des récoltes, le rythme de sortie des ports, les frais de stockage, la position de spéculateurs.

Dans le chapitre suivant, nous procéderons à une analyse de l'impact des changements opérés des suites de la libéralisation sur la vie des producteurs.

## CHAPITRE V

### CONSÉQUENCES DE LA LIBÉRALISATION

Selon Araujo et Chambas (2001), la libéralisation exerce des conséquences profondes sur le mode d'organisation de la filière parce que les producteurs qui n'avaient connu que le système de prix garantis et stabilisés sont confrontés au risque et à l'instabilité de prix. Tout au long de ce chapitre nous analyserons les conséquences directes de la libéralisation sur les producteurs.

#### 5.1 L'évolution des prix et des revenus du cacao

Dans cette section nous portons une attention particulière sur le prix payé aux producteurs durant la période étudiée ; ce prix est un élément déterminant de leur revenu et de leur capacité à satisfaire leurs besoins de consommation courante. Le prix payé au producteur a été établi en tenant compte de plusieurs facteurs : (cours international du cacao, taux de change, prélèvements d'État).

Le BNEDT (2006) affirme que le prix au producteur est faible comparativement à celui des pays concurrents. Cette faiblesse s'explique par un niveau de prélèvements élevés et des coûts de commercialisation constamment en hausse et non maîtrisables.

L'analyse du tableau 5.1 montre que le prix payé aux producteurs de cacao de 1994 à 2006, révèle que lors de la campagne 2000-2001, le prix au producteur est similaire à celui qui était en vigueur en 1995 et 1996. On remarque une augmentation en 2001 (473 FCFA/kg) qui s'est poursuivie lors des campagnes 2002 et 2003. Ce niveau historiquement élevé pourrait avoir été stimulé par l'envolée des cours du cacao, entretenue par les incertitudes liées à la crise politique en Côte-d'Ivoire.

Ces incertitudes sur le climat en Côte-d'Ivoire conjuguées aux craintes d'un regain de violence ont favorisé cette hausse des cours.

Battino quant à lui (2006) attribue l'augmentation du prix du cacao de 2002 et 2003 à la croissance des coûts résultants des dangers encourus entre les lieux de production et les ports situés dans le sud du pays : possibilités d'exactions, sommations plus ou moins brutales de payer des « droits de passage ». La valeur de la production commercialisée a cependant continué sa progression pour atteindre respectivement (1264,7 et 1351,5 milliers de tonnes). Au cours de l'année suivante 2004, le prix d'achat aux producteurs a chuté drastiquement mais la production est restée soutenue.

Dans le rapport du BNETD (2006), il est stipulé que le prix moyen au producteur lors de la campagne 2005 est de 336 FCFA/kg et de 298 FCFA/kg lors de la campagne précédente. Soit une hausse de 12,7%. Cette hausse s'explique par la légère montée des cours sur les marchés mondiaux.

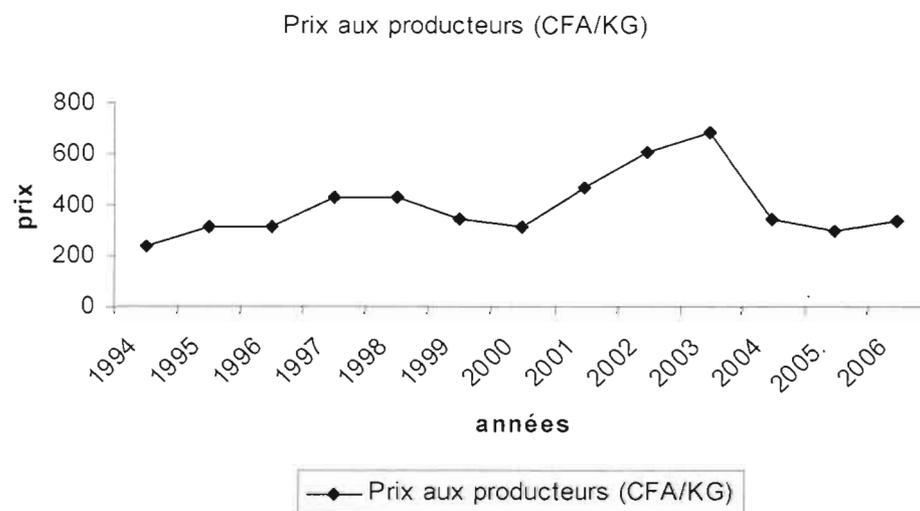
Dans un rapport Araujo et Chambas (2001) affirment que dans le système de prix stabilisés, le revenu futur des producteurs pouvait être facilement évalué, et sa variabilité essentiellement due aux aléas climatiques était suffisamment faible. Ainsi, en l'absence de système de crédit permettant au producteur de lisser son revenu, le risque de revenu se répercute sur sa consommation. Autrement dit, l'instabilité de revenu engendre une instabilité de la consommation. Toujours selon les auteurs cités, on constate une réduction de certaines dépenses courantes de consommation, dont les dépenses scolaires et de santé.

Nous présentons le tableau et le graphique de la production et du prix du cacao avant et après la libéralisation en Côte-d'Ivoire.

**Tableau 5.1** Production commercialisée et prix du cacao avant et après libéralisation

Avant libéralisation						Libéralisation							
Années	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Production commercialisée (milliers de tonnes)	871,61	883,2	1254,5	1119,1	1201,1	1306,0	1401,1	1212,4	1264,7	1351,5	1407,2	1327,2	1386,9
Prix aux producteurs (CFA/KG)	240	315	315	430	430	350	315	473	605	688	350	298	336

Sources : Institut national de la statistique de Côte d'Ivoire (INS, 2004) et le Ministère de l'agriculture de Côte-d'Ivoire (2001)



Source : Réalisé à l'aide des données de l'INS (2004).

**Figure 5.1: Prix aux producteurs de cacao avant et après libéralisation**

La courbe 5.1 ci-dessus démontre la progression du prix aux producteurs de cacao de 1994 à 2006. Nous remarquons avec ce graphique que les prix payés aux producteurs de cacao de 1999 à 2006 ont fluctué au fil des ans. De l'année 2000 à 2003 nous constatons une nette augmentation. Les années suivantes cependant sont caractérisées par une diminution notable du prix payé aux producteurs.

Notre graphique peut donc être subdivisé en trois parties : durant les années 1994 à 1999, les prix se maintiennent au même niveau avec le système de stabilisation. Dans cette même période, la progression des prix est considérée comme étant linéaire. Nous supposons qu'avec le système stabilisé les prix conservaient un équilibre. À partir de 1999, il y a une rupture particulière et on voit se créer deux courbes différentes ; celle de 2000 à 2003 et celle de 2003 à 2006. Dans la période de 2000 à 2003, on observe une montée relativement importante des prix qui pourrait être due aux spéculations quant à la crise politique en Côte-d'Ivoire. Et enfin, les années 2004, 2005, 2006 sont marquées par une descente fulgurante des prix payés aux producteurs. Cette situation peut avoir été causé selon les experts du Centre National de Recherche Agronomique par la recrudescence des attaques parasitaires et de maladies entre autres le Swollen shoot et la pourriture brune.

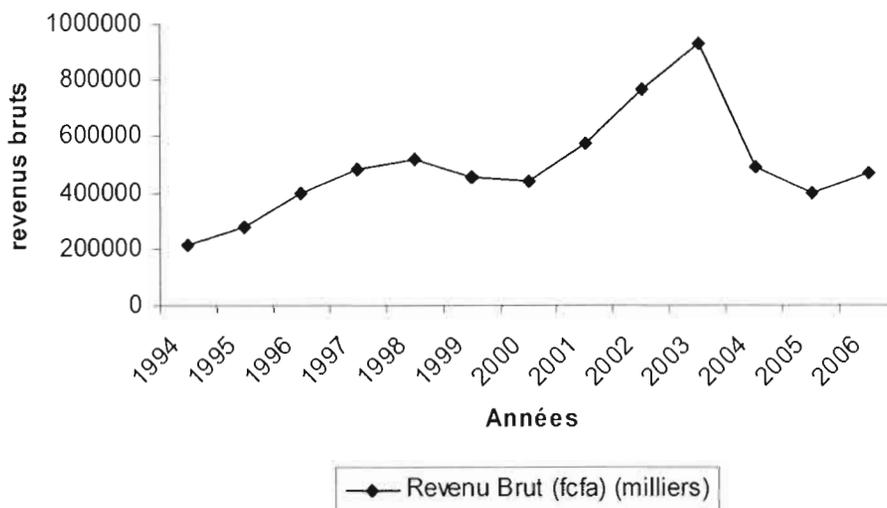
Disposant du prix payé aux producteurs et de la production annuelle obtenu auprès de l'Institut national de la statistique de Côte-d'Ivoire et du Ministère de l'agriculture de Côte-d'Ivoire, il est aisé de calculer l'ensemble des revenus bruts payés aux producteurs de cacao au niveau macroéconomique. Le tableau suivant nous établit donc le niveau brut de revenu des producteurs de cacao en Côte-d'Ivoire avant et après la libéralisation commerciale de la période allant de 1994 à 2006

**Tableau 5.2.**

Niveau de revenus des producteurs avant et après libéralisation

	Avant libéralisation					Libéralisation							
Années	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Production annuelle (milliers) (2)	872	883	1254	1119	1201	1306	1401	1212	1265	1351	1407	1327	1387
Prix aux producteurs (CFA/KG)	240	315	315	430	430	350	315	473	605	688	350	298	336
Revenu Brut (fcfa) (milliers)	209280	278145	395010	481170	516430	457100	441315	573276	765325	929488	492450	395446	466032

Sources : Institut national de la statistique de Côte-d'Ivoire (INS, 2004) et le Ministère de l'agriculture de Côte-d'Ivoire (2001)



Source : Réalisé à l'aide des données de l'INS (2004).

**Figure 5.2: Revenu brut des producteurs de cacao avant et après la libéralisation**

Il transparaît de la courbe sur le revenu brut des producteurs avant et après la libéralisation, le caractère fluctuant des revenus. Le graphique des revenus bruts des producteurs se subdivise en trois sections : de 1994 à 1999 ensuite de 1999 à 2003 et enfin de 2003 à 2006

Les revenus dans la première section, pendant la stabilisation suivent une progression graduelle, ensuite durant les premières campagnes libéralisées 1999 à 2000, on observe une légère diminution des revenus chez les producteurs. On constate qu'avant la libéralisation de 1994 à 1998, le revenu suit une évolution d'année en année. Ces revenus se situaient dans une fourchette de 200000000 FCFA à environ 500000000 FCFA. Au cours des périodes 1999 et 2001 années de mises en place de la libéralisation, le revenu des producteurs baisse considérablement. Nous présumons que les campagnes 1999 et 2001 pourraient avoir servi de test. Au cours de ces périodes, les prix du cacao se négocieront directement entre acheteurs et producteurs et les exportations seront libres de tout mouvement, ceci pourrait expliquer cette baisse des revenus des producteurs. Mais malgré cette baisse de revenus des

producteurs, les quantités sur le marché se sont maintenues voir le tableau 5.2 .Durant les années suivantes 2001, 2002, 2003, les producteurs connaissent une remontée de leur revenu. Cette hausse est due aux incertitudes liées à la situation de crise politique en Côte-d'Ivoire. Ces incertitudes sur le climat en Côte-d'Ivoire ont favorisé une hausse des cours. Au cours des années 2003, 2004, 2005, 2006 on remarque une chute vertigineuse des revenus des producteurs. Cela pourrait avoir des implications sur les capacités d'investissement dans les exploitations de cacao.

D'après l'observation de nos graphiques sur le revenu brut des producteurs dans le secteur cacao en Côte-d'Ivoire, on dénote au cours de certaines années une hausse des revenus en valeur nominale. Mais les années 2004, 2005, 2006 sont caractérisées par une forte baisse des revenus des producteurs en termes réels. En fait, nous remarquons que l'évolution du revenu suit fidèlement celle des prix payés aux producteurs.

## **5.2 L'évolution de la pauvreté chez les producteurs de cacao**

Selon la Banque Mondiale (2006b) le nombre de pauvres a augmenté en Côte-d'Ivoire entre 1995 et 2006 passant de 33,5% à 43,2%. La majorité des pauvres en Côte-d'Ivoire (cf tableau 5.3) sont des ruraux qui tirent l'essentiel de leurs revenus de la production de cultures vivrières ou de rentes. Les données sur la pauvreté ne permettent pas d'appréhender la situation des producteurs de cacao par rapport à l'ensemble des producteurs de culture de rente. Néanmoins, l'importance de la pauvreté parmi les producteurs en général peut amener à considérer que près de la moitié des producteurs de cacao sont en situation précaire.

La pauvreté des producteurs de cacao peut être aussi appréhendée à travers sa distribution en 1995 à travers les principaux groupes socio-économiques.

Selon la Banque Mondiale (1997) en 1995, 43,2% des producteurs de cultures d'exportations étaient pauvres alors que ces producteurs regroupent environ un tiers des pauvres de Côte-d'Ivoire.

**Tableau 5.3**

Évolution de la part de la population en pauvreté de 1995 à 2006(%)

Années		1995	1998	2002	2006
Abidjan		20.2	11.1	14.9	17.7
Côte-d'Ivoire	Urbain	23.7	23.4	24.5	ND
	Rural	46.1	41.8	49	ND
	Total	36.8	33.6	38.4	ND

Source : INS Côte -d'Ivoire, 2006 et Banque Mondiale

En conclusion nous pouvons dire que même si la répartition de la population entre milieux urbains et ruraux est relativement équitable en Côte-d'Ivoire, la pauvreté est beaucoup plus accentuée en milieu rural qu'en milieu urbain. Le taux de pauvreté en milieu rural selon la BM (2006b) est environ le double de celui du milieu urbain, soit un rapport de 1,8% en 1998 et 2,0 en 2002.

### 5.3. Impact de la libéralisation sur l'éducation

Diallo (2001) affirme que les raisons de la déscolarisation résident dans la crise économique qui a limité la capacité d'intervention de l'État, entraînant une dégradation du système éducatif se traduisant par une baisse du taux de scolarisation. Péluchon (2007) soutient par contre que la cause du déclin du taux de scolarisation réside dans les Plans d'Ajustement structurel qui ont entraîné une dégradation des services de l'enseignement. En effet, la réduction des budgets dédiés à l'éducation a provoqué la dégradation des établissements scolaires, ne permettant plus d'accueillir les élèves dans des conditions décentes.

Cependant, il importe de noter que le taux de scolarisation présente des différences entre les zones rurales et les zones urbaines. D'après un article paru dans « Afrique : Développement humain, le continent africain à la traîne » publié dans le quotidien ivoirien *Fraternité* matin du 16 avril 2007, le taux de scolarisation de 56,5% en 2002 pourrait être plus bas en zone rurale. Selon le même article, en zone urbaine le taux de scolarisation est nettement plus élevé qu'en zone rurale parce que dans le milieu rural, les paysans disposent de peu de moyens financiers pour scolariser leurs enfants surtout depuis l'avènement de la libéralisation. La pauvreté rend difficile la scolarisation régulière et l'apprentissage.

M. Amouzou (2001, p.11) président de l'Association nationale des producteurs de Côte-d'Ivoire affirme dans un discours publié dans la revue *Actualité* de Radio France International qu' : « auparavant, celui qui possédait une plantation employait des manœuvres. Aujourd'hui, sa femme et ses enfants sont au champ avec lui, c'est la misère ». De plus, les producteurs de cacao se retrouvent dans une situation précaire car leurs revenus ne sont jamais stables ni suffisants. Même lors d'une surproduction, les revenus des producteurs diminuent, car le prix qu'ils perçoivent est inférieur au coût de production, c'est la loi de l'offre et de la demande. Ils doivent pour se faire recourir aux prêts afin de couvrir les besoins vitaux de leurs familles.

L'organisation de coopération et du développement économique (OCDE) stipule que l'État ivoirien, du fait des graves difficultés des finances publiques, n'a plus les moyens de suivre la demande de scolarisation. L'offre scolaire baisse en conséquence, en quantité (nombre d'écoles et de professeurs par élève) et en qualité (qualification des enseignants, matériel pédagogique). Les ménages subissent d'autre part une chute de leurs revenus et certains renoncent, pour des raisons financières, à scolariser tous leurs enfants, Le taux de scolarisation dans le primaire, qui avait atteint 73% vers 1999, tombe à 56,5% en 2002, signifiant qu'il n'y a pas eu de réinvestissement au niveau de l'éducation dans le budget de l'État. Et comme l'a mentionné, Péluchon (2007) le financement de l'enseignement n'est plus assuré.

Diallo (2001) ajoute dans un document de travail qu'en Côte-d'Ivoire, les enfants des zones urbaines ont plus de chance d'être scolarisés que ceux des campagnes où il existe très peu d'infrastructures scolaires. Il soutient également que de la pauvreté découle la difficulté pour les défavorisés à investir dans le capital humain de leurs enfants, difficulté surtout financière. L'auteur affirme que l'éducation est coûteuse, en raison tant de ses coûts directs, qu'indirects. Les coûts directs comprennent les frais de scolarité, les livres, les uniformes et la distance entre le domicile et l'école. Les coûts indirects de l'éducation sont le renoncement au revenu de l'enfant lorsque ce dernier va à l'école.

Jusque là, nous avons abordé l'impact de la baisse du revenu des producteurs sur l'éducation (taux de scolarisation). Nous étudierons maintenant les effets de cette diminution de revenu des producteurs sur la santé.

#### **5.4 Impact de la libéralisation sur la santé**

Une étude de l'OCDE soumise par Morrisson (2002), conclut qu'en Côte-d'Ivoire, plus les familles sont pauvres, plus les facteurs responsables des pathologies sont nombreux. L'auteur ajoute que les familles classées en dessous du seuil de pauvreté absolue n'ont pas les moyens d'assurer une alimentation équilibrée (qui est coûteuse) des conditions correctes d'habitat, d'hygiène ni de payer les soins et les médicaments. Dans des études globales Chossudovsky (1998) par contre soutient que :

Les réformes du FMI et de la BM démantèlent de manière brutale les secteurs sociaux des pays en voie de développement. [...]. Dans le secteur de la santé, c'est l'effondrement des soins corporatifs et préventifs : l'équipement médical fait défaut, les conditions de travail sont insatisfaisantes, le personnel est mal payé. (Chossudovsky, 1998, p.3)

Le ministère de l'économie et des finances de la république de Côte-d'Ivoire cite un rapport du PNUD (2004). Selon ce rapport, la Côte-d'Ivoire éprouve aujourd'hui d'énormes difficultés à nourrir toutes ses populations, à soigner tout le monde, malgré des efforts consentis par les autorités politiques, l'accès de tous aux soins de santé, reste encore un des défis pour le pays.

En ce qui concerne les soins de santé proprement dits, Péluchon (2007), dans une étude sur la Côte-d'Ivoire, tire des conclusions similaires à celles de Chossudovsky (1998) et soutient qu'on assiste lors de la mise en place des mesures d'ajustement structurel à une réduction des dépenses de santé ou à une disparition complète des budgets alloués à l'entretien des infrastructures, à l'achat de gros matériel, mais aussi à l'achat du matériel pour les soins courants. Les médicaments subissent le même sort, les difficultés d'achat étant liées entre autres aux restrictions budgétaires

Avec le dysfonctionnement du système de santé public ivoirien, nous comprenons les difficultés auxquelles sont confrontées les producteurs qui, ne détenant pas de moyens financiers ni d'une couverture sociale sont obligés de supporter directement les coûts des soins de santé. Quant à l'accès à un logement, Péluchon (2007) affirme aussi que la désintégration des modes d'exploitation traditionnelle entraîne une destruction du tissu social, l'entassement des familles dans des logements insalubres et/ou trop petits, tout cela favorisant la promiscuité, la propagation des épidémies, le manque d'hygiène. La pauvreté et le chômage, conséquences des Programmes d'ajustement Structurel, ne permettent pas de payer des loyers pour un logement décent.

Au terme de ce paragraphe en nous référant aux conclusions des auteurs, nous pouvons soutenir que la libéralisation a eu des incidences sur les capacités des producteurs à répondre efficacement aux besoins primaires de leurs familles.

### **5.5 Les nouvelles réalités du producteur**

Dans cette partie, nous parlerons des effets directs du retrait de l'État de la production cacaoyère ivoirienne.

À cet effet, Gauze (2006), ex ministre ivoirien des matières premières, affirme que le désengagement de l'État ivoirien du secteur de la production, de la gestion et de la commercialisation des filières agricoles a connu une accentuation marquée par la libéralisation de la filière cacao en 1999.

Selon Gauze (2006) en optant pour la libéralisation de la filière cacao à travers le démantèlement de la caisse de stabilisation, perçue à l'époque comme un instrument de politique économique, la Côte-d'Ivoire entendait répondre aux exigences des bailleurs de fonds multilatéraux et fondées sur le consensus de Washington, en s'appropriant les deux objectifs majeurs de la libéralisation à savoir : en premier, l'efficacité économique ; qui devrait se traduire par la croissance de la valeur ajoutée y compris la transformation. Ensuite, l'efficacité sociale et la lutte contre la pauvreté, traduites par une meilleure répartition de la valeur ajoutée globale en faveur des producteurs. Gauze affirme en conclusion que :

Force est de reconnaître que si la libéralisation de la commercialisation des filières agricoles, en particulier, le binôme Café-Cacao intervenue dans un contexte de marché mondial déprimé par la surabondance de l'offre, l'accumulation des stocks consommateurs, l'inexistence de mécanismes internationaux de régulation et de soutien des prix, apparaissaient comme être des solutions appropriées pour atteindre les objectifs d'efficacité économique et d'efficacité sociale. Le constat à ce jour, est de toute autre nature. En effet, faute de mesures d'accompagnement pertinentes, le système libéralisé ne semble pas avoir donné la pleine mesure de ses vertus. (Gauze 2006, p.3)

Le BNETD (2006) affirme également que depuis la libéralisation de la commercialisation du cacao en 1999, les exportateurs enregistrent une dégradation de la qualité des fèves exportées. La suppression des contrôles effectués par l'ex Caistab a eu un impact négatif sur les pratiques post-récoltes qui ne sont plus respectées par les producteurs. Aussi, les pratiques commerciales (achat du « cacao-frais » et l'absence de prime à la qualité) n'encouragent pas les producteurs à produire du cacao de bonne qualité.

En addition, selon le BNETD (2006) la détérioration des termes de l'échange (baisse continue du cours des fèves et hausse des prix des produits phytosanitaires) a fortement réduit le traitement dans les plantations ivoiriennes.

Le BNETD (2006) dans un rapport mentionne que depuis la libéralisation, on assiste à une multiplication du nombre des coopératives de producteurs mais aussi de regroupements d'unions de dimensions régionales ou nationales créées pour des financements. D'après le rapport, ce foisonnement des structures coopératives couvre un handicap à l'épanouissement du mouvement coopératif et constitue l'une des raisons de la faible performance de ces structures. En effet, tandis que leur nombre a pratiquement triplé en moins de cinq ans (300 en 2000 et plus de 1000 en 2006), leur part de collecte n'a connu qu'une faible progression passant de 32% en 2000 à 30% en 2006.

Aussi, le ministre du plan et du développement de la Côte-d'Ivoire M. Paul-Antoine Bohoun Bouabré dans un discours accordé à la presse le 23 janvier 2007 affirme que: « La libéralisation de la filière café cacao imposée par le FMI et la Banque mondiale à la Côte-d'Ivoire n'a pas donné satisfaction [...] la réforme au niveau de la filière a diminué le revenu des paysans ».

Gogoua (2003) quant à lui affirme que non seulement les programmes d'ajustement ont abouti à un endettement accru, mais ils ont en outre entraîné une baisse des revenus des populations locales (suite à la suppression de services publics, à la suppression des contrôles effectués par l'ex Caistab) et une hausse des prix. (Augmentation des prix des produits phytosanitaires)

Par ailleurs, la libéralisation instaurée en Côte-d'Ivoire amène les producteurs à évaluer plusieurs possibilités pour avoir part au profit. Bednik (2006) estime que pour la campagne 2003-2004, la contrebande représente un manque à gagner de 100 milliards de FCFA (152 millions d'euros) pour la Côte-d'Ivoire. En effet, les planteurs ivoiriens, désespérés de ne pas être en mesure de se confronter aux nouvelles politiques, bradent leur cacao à vil prix aux pays voisins tels le Ghana, le Burkina-Faso, la Guinée pour échapper aux prélèvements élevés dont ils ne voient pas les fruits de la redistribution, sans se préoccuper de la qualité du produit.

De plus, le ministre ivoirien de l'économie M. Charles Koffi Diby, affirme que 300000 tonnes de fèves s'évaporerait chaque année via les frontières du pays.

En outre, la libéralisation d'après la Bourse du café et du cacao de Côte-d'Ivoire a induit une perte de qualité pour les fèves de cacao. En aval, les organes étatiques de contrôle de la qualité ont disparu. En amont, l'interruption de distribution d'intrants subventionnés a contraint une partie des producteurs à utiliser des semences de mauvaise qualité, celles fournies par les firmes transnationales étant trop chères.

Selon la Bourse du café et du cacao de Côte-d'Ivoire, d'autres facteurs permettent d'expliquer la perte de qualité et l'augmentation de la quantité du cacao ivoirien sur les marchés limitrophes.

Ce sont en premier l'insuffisance des traitements phytosanitaires, les mauvaises conditions de stockage relevées chez certains planteurs, en second, les pressions commerciales fortes de la part des acheteurs exercées sur les planteurs, ne leur permettant pas de bien préparer un produit marchand. Ensuite, avec la libéralisation de la filière et les prix de plus en plus bas, les planteurs ne sont plus préoccupés par la qualité du produit, mais par la quantité. Enfin, la détérioration de qualité du cacao se situe à tous les niveaux de la filière, depuis la production jusqu'à la destination finale sur le marché international. Celle-ci est due à la moindre utilisation des pesticides dans les plantations et la maladie des plants.

Selon l'institut national de statistique de Côte-d'Ivoire le kilo de cacao qui était vendu 1500 FCFA en novembre 2002 est revendu à 800 FCFA en décembre 2003. De plus, Il est apparu, au terme d'un audit financier, qu'une partie importante des montants qui devaient constituer une épargne pour stabiliser les prix ou les revenus des producteurs a été, utilisée à d'autres fins (participation à « l'effort de guerre », rachat de sociétés liées ou non à la filière) Dans les lignes suivantes, nous traiterons de tous les prélèvements qui sont opérés par les nouvelles structures créées après l'abolition de la Caistab. En effet, après la libéralisation de la filière cacao, les fonctions exercées par l'ancienne Caistab ont été éclatées entre plusieurs structures à savoir : BCC, ARCC, FRC, FDPCC.

Tableau 5.4

Niveau de prélèvements sur la filière cacao ((FCFA/kg)

<i>Etat</i>	Avant libéralisation						Libéralisation		
	94-95	95-96	96-97	97-98	98-99	99-00	00-01	01-02	02-03
DUS	200	160	150	150	150	125	140	163	220
Droits d'enregistrement						15	15	20	31,44
Excédents net de stabilisation		77	116,5	100,3	21,3				
Taxes s. bénéfices traitants							2	2,5	2,5
Total	200	237	267	250	171	140	157	185,5	253,5
<i>Profession</i>									
Redevance Caistab		9,0	9,5	9,7	8,7	5,3			
Redevance ARCC							5,3	2,96	2,77
Redevance BCC								7,23	4,9
Redevance. FDPCC							12	35	53
Redevance. FRC								0	3
Réserve de prudence								47	40
Taxe sacherie						3,5	3,5	3,5	5
Taxe contrôle qualité							1,9	1,9	1,9
Total		9	10	10	9	9	23	98	111
Total des prélèvements	200	246	276	260	180	149	183	283,5	364,5
Prix caf réalisé (FCFA/kg)	797	730	773	876	923	574	712	987	1367
Taux de prélèvements	25%	34%	36%	30%	20%	26%	25%	29%	27%
Prix aux producteurs	315	315	315	438	504	275	333	522	648
% du prix prod /prix caf	40%	43%	41%	50%	55%	48%	47%	53%	47%

(1) Valeurs sont issues des archives de la Caistab ; (2) Valeurs estimées à partir des volumes exportés et la valeur des prélèvements correspondants sur la période

Source : BNEDT, Étude de prélèvement, 2003

Il ressort du tableau 5.4 que le niveau des prélèvements a considérablement augmenté depuis l'implantation de la libéralisation (23 FCFA/kg en 2000-2001, 98 FCFA/kg en 2001-2002, 111 FCFA/kg en 2002-2003). Avant la libéralisation, ce montant tournait autour de 10 FCFA/kg (94 à 99).

Certains prélèvements de l'État ont été ajoutés en plus du Droits unique de sortie, avec l'implantation de la libéralisation. Ce sont notamment les droits d'enregistrements. De plus, il y a eu l'instauration des redevances (redevance de l'ARCC, redevance de la BCC, redevance de la FDPCCC, redevance de la FRC, redevance sacherie, réserve de prudence) pour le fonctionnement des différentes structures de gestion, d'encadrement et de financement de la filière. Ces redevances ont fait monter le total des prélèvements. (Gogoua, 2003)

Ces structures de gestion agricole par le biais de prélèvements excessifs engrangent une bonne partie de la marge bénéficiaire des producteurs. Si on associe les coûts des intrants, des produits phytosanitaires et des sacs pour stocker les fèves, on se rend compte que tout ceci affecte le niveau de revenu des producteurs. (BNEDT, 2006)

Nous analyserons le tableau 5.5 proposé par Banzio (2003) sur les prélèvements opérés pour le compte de l'État et pour les structures de gestion de la filière.

Banzio affirme que : « les différents prélèvements affectent les revenus des planteurs et par conséquent leur marge bénéficiaire. On note par exemple que pour les deux campagnes stabilisées (97-98 et 98-99), le montant des prélèvements étaient respectivement de 47,22 FCFA au kilogramme et 45,85 FCFA/kg. Pendant les deux campagnes (2001-2002 et 2002-2003) le montant des prélèvements est passé de 108,69 FCFA le kilogramme à 134,67 FCFA le kilogramme, puis, depuis le 26 avril 2003, il est passé à 80,67 FCFA/kg ; Ceci démontre le caractère excessif des prélèvements qu'opèrent les différentes structures depuis l'année 2001. » (Banzio, 2003, p.115-116)

Tableau 5.5

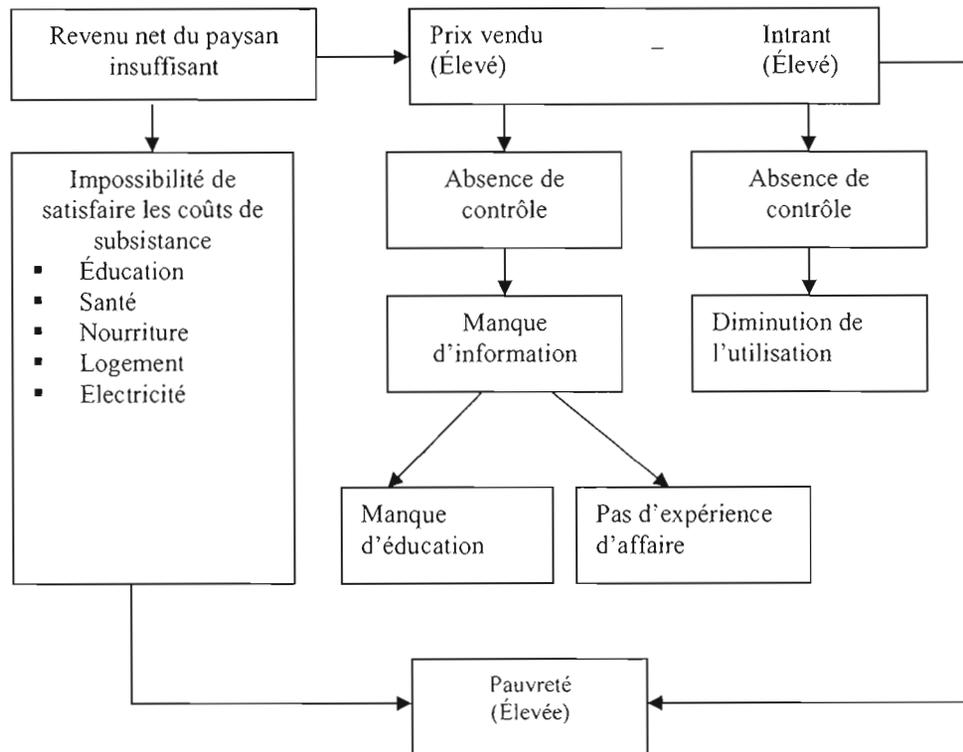
## Contributions financières de la filière cacao (CFA/Kg)

	Période						
	97-98	98-99	99-00	00-01	01-02	02-03	
						1-10-02	26-04-03
<b>CACAO</b>							
DELTA	44,7	43,35	5,3	5,3	0	0	0
BCC					7,23	4,90	4,90
ARCC					2,96	2,77	2,77
FRC					0	3	3
<b>TOTAL REDEVANCES</b>	44,7	43,35	5,3	5,3	10,19	10,67	10,67
SACHERIE	2,5	2,5	2,5	2,5	3,5	5	5
FDPCC					35	55	50
RESERVES DE PRUDENCES					60	64	15
<b>TOTAL PRÉLEVEMENTS</b>	2,5	2,5	2,5	2,5	98,5	124	70
<b>TOTAL REDEV. + PREL.</b>	47,2	45,85	7,8	7,8	108,69	134,67	80,67
DUS	150	150	150	180	180	220	220
<b>TOTAL DUS+REDEVANCES. +PRELEVEMENTS</b>	197,2	195,85	157,8	187,8	288,69	354,67	300,67

Source : Banzio (2003, p.115)

Nous remarquons qu'avec la mise en place de la libéralisation, le producteur se retrouve confronté à de nouvelles conditions de vie.

En conclusion de ce chapitre, à l'aide de la figure 5.3 ci-dessous, nous tenterons de représenter schématiquement la nouvelle situation des producteurs.



Source : Réalisée par l'auteur

**Figure 5.3 Niveau de vie du producteur après la libéralisation**

Le revenu brut du producteur dans cette nouvelle réalité dépend du prix de vente élevé du cacao auquel on doit soustraire le prix élevé des intrants, des produits phytosanitaires. Donc le revenu du producteur a diminué. En ce qui concerne le prix de vente, si nous nous basons sur les affirmations des auteurs mentionnés dans l'analyse des données, nous constatons une désorganisation de la filière, donc une absence de contrôle des prix. Les producteurs se retrouvent à la merci des intermédiaires et des exportateurs à cause de leur manque d'éducation, d'information et d'expérience en affaire ce qui contribue à augmenter la pauvreté. Aussi, la pauvreté augmente car le revenu net est insuffisant pour combler ses frais de subsistance (santé, éducation, nourriture, logement, électricité).

## CHAPITRE VI

### ANALYSE DES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE AUPRÈS DES PRODUCTEURS DE CACAO DE CÔTE-D'IVOIRE

Dans cette partie nous exposerons les différents résultats obtenus à la suite de notre enquête. En effet, la libéralisation commerciale a eu des effets différents sur les acteurs impliqués dans ce processus. Notre objectif, en ce qui concerne la démarche terrain en Côte-d'Ivoire, consiste à recueillir en 2007 auprès des producteurs de cacao des informations sur ce qui s'est réellement produit au niveau de leur condition de vie à la suite de l'instauration de cette réforme. Nous procéderons dans un premier temps, par une description de l'échantillonnage, par la suite par des tests bivariés. Et de ce qui en découle nous vérifierons nos hypothèses de recherche.

#### 6-1 Description de l'échantillon

Nous exposerons les caractéristiques des répondants et leurs opinions sur la libéralisation instaurée en 1999 et ses conséquences. La collecte de données s'est étendue sur une période de deux mois. Elle fut réalisée par des contacts téléphoniques et des déplacements au siège de l'association nationale des producteurs de café et de cacao de la Côte-d'Ivoire. Ces deux types de contact nous ont permis d'obtenir la complétion de notre questionnaire. Ensuite, des entrevues ont été nécessaires pour pouvoir parachever le remplissage des questionnaires, en raison de la réticence de certains producteurs.

La section suivante sera réservée à la distribution des fréquences, l'intérêt de recourir à de telles fréquences, est de simplifier la compréhension des données colligées. Pour ce faire, dans notre étude nous allons à travers des tableaux, décrire la distribution de notre échantillon sur chacune des variables mesurées.

### 6.1.1 Profil de l'échantillon

Le profil de notre échantillon est déterminé en fonction de l'espace cultivé entre après la libéralisation, du recrutement de nouveaux manœuvres entre après la libéralisation, de l'accès des producteurs de cacao aux infrastructures de base, de leur revenu annuel de 2006-2007, du statut des producteurs de cacao après la libéralisation, de l'investissement de modernisation des plantations après la libéralisation, de la capacité à répondre aux besoins familiaux, des sources de la modification de revenus après la libéralisation, des raisons de la pauvreté, du coût des semences après la libéralisation, de la situation des producteurs de cacao par rapport à celle des autres producteurs, les années d'expérience des producteurs de cacao.

### 6.1.2 Analyse de fréquence de l'échantillon

L'analyse univariée des variables mesurées à l'aide d'échelles non métriques se fera à partir de distribution de fréquences suivantes.

#### 6.1.2.1 L'espace cultivé après la libéralisation

**Tableau 6.1**  
**Espace cultivé après la libéralisation**

Espace cultivé après la libéralisation	Fréquences	Pourcentage	Pourcentage cumulatif
Moins d'espaces	13	37,1	37,1
Inchangé	18	51,4	88,6
Pus d'espaces	4	11,4	100,0
Total	35	100,0	

Pour la variable « espace cultivé », le tableau 6.1 démontre qu'au sein de notre échantillon 37,1% des producteurs de cacao ont dû réduire leur superficie cultivable.

51,4% des producteurs n'ont pas modifié leur espace cultivable. Et seulement un nombre limité 11,4% des producteurs de cacao ont été en mesure d'augmenter leurs exploitations après la libéralisation. Agkpo (2000) affirme que plus le producteur perçoit un revenu agricole important, plus sa propension à accroître sa production est grande. À travers notre tableau nous constatons que les producteurs n'ont pas beaucoup investi dans leurs exploitations après la libéralisation.

#### 6.1.2.2 Recrutement de nouveaux manœuvres après la libéralisation

Le recrutement de nouveaux manœuvres est une variable importante, parce qu'elle constitue une autre manière de déceler l'enrichissement ou l'appauvrissement du producteur de cacao au cours de la période déterminée.

**Tableau 6.2**  
**Recrutement de nouveaux manœuvres après la libéralisation**

Recrutement de nouveaux manœuvres après la libéralisation	Fréquences	Pourcentage	Pourcentage cumulatif
Oui	10	28,6	28,6
Non	25	71,4	100,0
Total	35	100,0	

En ce qui concerne la variable «recrutement de nouveaux manœuvres après la libéralisation», le tableau 6.2 ci-dessus, montre que 71,4% des producteurs de cacao de notre échantillon n'ont pas embauché de nouveaux manœuvres. 28,6% des producteurs de cacao ont engagé de la main d'œuvre extérieure (métayers, salariés)

Une étude du BNETD (2003b, p.26) affirme que la majorité de la main-d'œuvre utilisée dans les plantations est essentiellement familiale. Cette assertion concorde donc avec les résultats obtenus sur le terrain car dans le tableau 6.2 nous constatons que l'essentiel des producteurs de cacao de notre échantillon ont été incapables de s'offrir les services d'une main-d'œuvre salariale.

## 6.1.2.3 Accès des producteurs aux infrastructures de base

**Tableau 6.3**  
**Accès des familles des producteurs aux infrastructures de base**

Accès des familles des producteurs aux infrastructures de base	Fréquences	Pourcentage	Pourcentage cumulatif
Écoles	2	5.7	5.7
Centres de santé	2	5.7	11.4
Aucun accès	1	2.9	14.3
Écoles et centre de santé	30	85.7	100,0
Total	35	100,0	

D'après le tableau 6.3, 85,7% des familles des producteurs de cacao ont accès à l'éducation et au centre de santé. En revanche, 2,9% des familles n'ont aucun accès aux infrastructures. Pour la majorité donc de nos producteurs de cacao, l'accès pour leurs enfants à l'école et aux centres de santé ne constitue pas une difficulté.

Le rapport du BNETD (2003b) nous a permis de constater que les problèmes d'accès à l'éducation ou à la santé dans les milieux agricoles sont beaucoup plus liés aux facteurs culturels ainsi qu'aux stratégies économiques des ménages de producteurs qu'aux contraintes d'accès à celle-ci. Ainsi, les producteurs de cacao ont presque tous accès aux infrastructures de base mais cette accessibilité ne signifie en rien qu'ils ont la capacité matérielle de s'en offrir le coût. Nous vérifierons cette dernière assertion dans l'analyse bivariée.

## 6.1.2.4 Revenu annuel des producteurs de cacao de 2006-2007

**Tableau 6.4**  
**Revenu annuel des producteurs de cacao de 2006-2007**

Revenu annuel des producteurs de cacao	Fréquences	Pourcentage	Pourcentage cumulatif
Moins de 5 millions	29	82,9	82,9
Plus de 5 millions	6	17,1	100,0
Total	35	100,0	

Le tableau 6.4 montre que la majorité des producteurs de cacao 82,9%, ont un revenu annuel inférieur à 5 millions de FCFA. Seulement 17,1% des producteurs de cacao ont un revenu annuel de plus de 5 millions de FCFA. Les données quantitatives obtenues dans la revue de littérature au chapitre cinq sur le revenu annuel des producteurs de cacao auprès de l'INS sont beaucoup plus élevées que celles que nous avons obtenues sur le terrain.

## 6.1.2.5 Statut des producteurs après la libéralisation

**Tableau 6.5**  
**Statut des producteurs après la libéralisation**

Statut des producteurs après la libéralisation	Fréquences	Pourcentage	Pourcentage cumulatif
Plus pauvres	25	71,4	71,4
Aucun changement	10	28,6	100,0
Plus riches	0	0	
Total	35	100,0	

La majorité des producteurs de cacao se considèrent plus pauvres après la libéralisation (71,4%), néanmoins, 28,6% d'entre eux, estiment n'avoir subi aucun changement après la libéralisation. Cependant, il est à remarquer qu'aucun producteur ne s'estime plus riche après la libéralisation.

Araujo et Chambas (2001) soutiennent que l'instabilité de revenu après la libéralisation a engendré une instabilité de la consommation et une compression des dépenses. De plus, d'après nos informations recueillies sur le terrain auprès des producteurs de cacao, les dépenses de scolarisation ont particulièrement augmentées. Ces informations qualitatives corroborent donc le tableau 6.5 car 71,4% des producteurs de cacao se considèrent aujourd'hui plus pauvres.

#### 6.1.2.6 Investissement de modernisation des plantations après la libéralisation

**Tableau 6.6**

**Investissement de modernisation des plantations après la libéralisation**

Investissement de modernisation des plantations après la libéralisation	Fréquences	Pourcentage	Pourcentage cumulatif
Pompes motorisés	16	45,7	45,7
Aucune modernisation	19	54,3	100,0
Total	35	100,0	

Dans le tableau 6.6 nous remarquons que 45,7% des producteurs ont pu investir dans l'amélioration de leurs exploitations après la libéralisation. Cependant, 54,3 % des producteurs de cacao n'ont pas pu moderniser leurs plantations. Pour Araujo et Chambas (2001) une des principales conséquences de la libéralisation est l'instabilité des prix. De cette instabilité il en résulte un changement du comportement des producteurs de cacao qui investissent moins dans leurs plantations. Selon Agkpo (2000) le revenu du producteur lui permet de faire face à un ensemble de dépenses nécessaires pour l'adoption d'une nouvelle technologie. Ainsi, plus le revenu du producteur est important, plus il est à l'aise pour adopter la modernisation.

## 6.1.2.7 Capacités à répondre aux besoins familiaux

**Tableau 6.7**  
**Capacité des producteurs à répondre aux besoins familiaux**

Capacité à répondre aux besoins familiaux	Fréquences	Pourcentage	Pourcentage cumulatif
Moins élevée	32	91,4	91,4
Plus élevée	3	8,6	100,0
Total	35	100,0	

Dans le tableau 6.7, nous remarquons que 91,4% des producteurs ne peuvent pas répondre aux besoins de leur famille. Selon Araujo et Chambas affirment que : « la faiblesse des prix des fèves sur le marché mondial, oblige les producteurs de cacao à s'endetter, ils doivent donc emprunter pour répondre aux besoins essentiels et aux urgences médicales de leurs familles ». (Araujo et Chambas, 2001, p 42)

## 6.1.2.8 Les sources de la modification du revenu des producteurs après la libéralisation

**Tableau 6.8**  
**Sources de la modification du revenu des producteurs après la libéralisation**

Sources de la modification du revenu des producteurs	Fréquences	Pourcentage	Pourcentage cumulatif
Maladies des plants	7	20,0	20,0
Vieillessement du verger	6	17,1	37,1
Libéralisation	13	37,1	74,3
Prélèvement d'état	9	25,7	100,0
Total	35	100,0	

En ce qui concerne la variable « les sources de la modifications du revenu après la libéralisation », la distribution de fréquences présentées dans le tableau 6.8 démontre qu'il existe une hétérogénéité au sein de nos réponses, en ce qui concerne les sources de la modification des revenus chez les producteurs de cacao. En effet, 20,0% des producteurs considèrent que la baisse de revenu est causée par les maladies (parasites) qui attaquent les plants de cacao, 17,1% imputent cette diminution au vieillissement du verger, 37,1% estiment que la libéralisation est la cause de leur diminution de revenu. Pour 25,7% des producteurs, les prélèvements de taxes gouvernementales en sont la raison. Même les auteurs sur le sujet ont des opinions différentes quant à la cause de la modification des revenus des producteurs de cacao

D'une part, Banzio (2003), Gogoua (2003) et le BNETD (2006), affirment que les prélèvements de taxes excessifs en sont la raison car ils sont une ponction sur le revenu du producteur. D'autre part Pompidou et Gockowski (2004) affirment qu'en plus de la libéralisation, plusieurs autres facteurs permettent d'expliquer la baisse des revenus des producteurs de cacao notamment la faible proportion des variétés sélectionnées, l'augmentation des pertes dues à la chute des traitements phytosanitaires, la gestion extensive des systèmes de productions.

#### 6.1.2.9 Les raisons de la pauvreté des producteurs après la libéralisation

**Tableau 6.9**  
**Les raisons de la pauvreté des producteurs après la libéralisation**

Les raisons de la pauvreté après la libéralisation	Fréquences	Pourcentage	Pourcentage cumulatif
Libéralisation	13	37,1	37,1
Autres	22	62,9	100,0
Total.	35	100,0	

En ce qui concerne la variable « les raisons de la pauvreté après la libéralisation », la distribution de fréquences présentée dans le tableau 6.9 démontre que 37,1% des producteurs affirment que la libéralisation constitue une des causes de leur situation précaire. Araujo et Chambas (2001, p. 40) affirment également que la libéralisation a entraîné l'instabilité des prix, des revenus et le démantèlement des réseaux de crédit dont pouvaient bénéficier auparavant les producteurs de cacao. Cependant, 62,9% pensent que d'autres causes sont responsables de la précarisation de leur situation. D'après les informations obtenues auprès des producteurs de cacao sur le terrain, ce pourrait être l'inflation, l'incertitude liée au décalage des cycles pluviométriques et l'impact de leur variation sur les niveaux de production, l'accroissement du risque pays, la hausse des prix des produits phytosanitaires, l'augmentation des coûts d'achat, la maladie de la pourriture brune des cabosses, l'appauvrissement des sols, le manque d'entretien du verger, les taxes gouvernementales élevées qui seraient à l'origine de leur pauvreté.

Dans notre revue de littérature, plusieurs auteurs ont mentionné que la libéralisation commerciale était la seule cause de la pauvreté. Cependant, les données obtenues par notre enquête terrain diffèrent de ces affirmations. Dans notre cas précis, nous constatons une situation plus complexe. Il y a une certaine proportion attribuée à la libéralisation. Toutefois bien d'autres facteurs sont responsables de la pauvreté des producteurs de cacao en Côte-d'Ivoire.

#### 6.1.2.10 Le coût des semences après la libéralisation

**Tableau 6.10**

**Le coût des semences après la libéralisation**

Le coût des semences après la libéralisation	Fréquences	Pourcentage	Pourcentage cumulatif
Augmenté	26	74,3	74,3
Diminué	8	22,9	97,2
Inchangé	1	2,9	100,0
Total	35	100,0	

Le tableau 6.10 démontre que 74,3% des producteurs de notre échantillon considèrent une hausse des coûts des semences. 22,9% disent que les coûts de semences ont diminué et 2,9% pensent que les coûts sont stables. Avant la libéralisation, les gouvernements appliquaient une politique d'intervention directe dans l'approvisionnement en intrants agricoles. Après la libéralisation, nous observons un transfert de la distribution des intrants au secteur privé. C'est sans doute ce changement de statut qui peut expliquer une partie de la perception de la hausse de coûts des semences.

#### 6.1.2.11 La situation des producteurs de cacao par rapport à celle des autres producteurs

**Tableau 6.11**

**La situation des producteurs de cacao par rapport celle des autres producteurs**

La situation des producteurs de cacao par rapport celle des autres producteurs	Fréquences	Pourcentage	Pourcentage cumulatif
Amélioration	4	11,4	11,4
Détérioration	31	88,6	100,0
Total.	35	100,0	

Pour ce qui est de la variable ci-dessus, la distribution des fréquences présentée dans le tableau 6.11 démontre explicitement que les producteurs de cacao comparés aux autres producteurs s'estiment considérablement appauvris (88,6%). Le BNETD (2006) explique que la baisse du revenu des producteurs de cacao pourrait avoir des implications sur la satisfaction des besoins de base, sur les capacités d'investissement dans les exploitations de cacao et donc sur leur situation en générale.

## 6.1.2.12 L'année d'expérience des producteurs de cacao

**Tableau 6.12**  
**Années d'expérience des producteurs de cacao**

Année d'expérience	Fréquences	Pourcentage	Pourcentage cumulatif
Moins de 8 ans	6	17,1	17,1
8 ans et plus	29	82,9	100,0
Total	35	100,0	

Le tableau 6.12 démontre que 82,9% de nos répondants ont plus de 8 années d'expérience en tant que producteur de cacao. Cette variable est importante car elle nous permet de constater que les producteurs de cacao de notre échantillon ont pour la plupart connu la période avant libéralisation et après libéralisation.

**6.1.3 Les analyses croisées**

Dans la section suivante, nous avons choisi comme méthode d'analyse associative, les tableaux croisés ou de contingence car cette technique d'analyse permet d'étudier la relation qui existe entre deux variables discrètes. Astous (1995).

Les fréquences conjointes obtenues par le croisement de deux variables non métriques sont présentées dans des tableaux croisés : les sources de la modification des revenus et le statut des producteurs après la libéralisation, le statut des producteurs après la libéralisation et les raisons de la pauvreté, les investissements des producteurs et le statut des producteurs après la libéralisation, le niveau d'endettement après la libéralisation et les coûts de santé et d'éducation, le niveau d'endettement après la libéralisation et le coût des semences, la quantité d'espace cultivé et les sources de la modification du revenu des producteurs après la libéralisation, la quantité d'espace cultivé et le recrutement de nouveaux manœuvres après la libéralisation.

Dans la section qui suit, nous allons confronter notre cadre conceptuel à la réalité : à partir des informations que nous avons collectées à l'aide du questionnaire auprès de notre échantillonnage, nous allons tester ces hypothèses.

## 6.2 Test des hypothèses

Nous allons tester les hypothèses que nous avons élaborées dans le chapitre méthodologique pour pouvoir valider notre cadre conceptuel et le confronter à la réalité.

**H1 : La majorité des producteurs de cacao sont plus pauvres après qu'avant la libéralisation.**

La première hypothèse H1 déclare que la majorité des producteurs de cacao sont plus pauvres après qu'avant la libéralisation. La revue de littérature nous a permis de recenser plusieurs variables susceptibles d'expliquer la condition des producteurs de cacao après libéralisation. Pour mieux tester notre hypothèse de base H1, nous avons donc décidé de la scinder en trois caractéristiques, ce sont donc ces trois éléments que nous vérifierons.

a : Les sources de la modification des revenus sont reliées au statut des producteurs après la libéralisation.

b : Le statut des producteurs après la libéralisation est relié aux raisons de la pauvreté des producteurs.

c : Les investissements des producteurs après la libéralisation sont liés au statut des producteurs.

**a : Relation entre les sources de la modification des revenus et le statut des producteurs après la libéralisation**

L'élément a atteste que les sources de la modification des revenus sont reliées au statut des producteurs après la libéralisation. Nous interprétons notre hypothèse à l'aide du tableau 6.13 suivant.

6.2.1 Les sources de la modification du revenu des producteurs et le statut des producteurs après la libéralisation

**Tableau 6.13**

**Analyse croisée**

**Les sources de la modification du revenu des producteurs et le statut des producteurs après libéralisation**

Statut des producteurs après la libéralisation		Sources de modification du revenu des producteurs				
		Maladie	Vieillessement du verger	Libéralisation	Taxes d'État	Total
Plus pauvre	Effectif	7	6	5	7	25
	% de la cause	100%	100%	38,5%	77,8%	71,4%
Stable	Effectif	0	0	8	2	10
	% de la cause	0%	0%	61,5%	22,2%	28,6%
Total	Effectif	7	6	13	9	35
	% de la cause	100%	100%	100%	100%	100%

**Test du Khi carré**

**Les sources de modification du revenu des producteurs et le statut des producteurs après la libéralisation**

	Valeur	dl	Signification asymptotique (bilatérale)
Khi-deux de Pearson	12,301	3	0,006

Dans le cadre de notre étude, pour l'analyse de nos tableaux, compte tenu de la petite taille de notre échantillon, nous utiliserons une marge d'erreur de 10%.

Nous recourons d'abord aux tableaux croisés, étant donné que les sources de la modification des revenus et le statut des producteurs après la libéralisation sont deux variables discrètes. Ensuite nous déterminerons s'il existe une relation d'interdépendance ou non entre ces deux variables.

Ainsi, le tableau 6.13 nous démontre que 100% des producteurs de cacao s'estimant plus pauvres, considèrent respectivement que les maladies et le vieillissement du verger font partie des causes de la modification de leur revenu après la libéralisation. Toutefois, pour 77,8% ce sont les taxes d'État et pour 38,5% c'est la libéralisation. Il est probable qu'il existe effectivement des liens entre la libéralisation, les maladies, le vieillissement du verger et les taxes d'État. En effet, la libéralisation a modifié la capacité des producteurs à investir dans l'entretien de leur verger.

Le test d'hypothèse s'écrit de la façon suivante :

$H_0$ = Les sources de la modification des revenus et le statut du producteur sont indépendants.

$H_1$ = Les sources de la modification des revenus et le statut du producteur ne sont pas indépendants

Les résultats qui apparaissent dans le tableau du Khi carré montrent que  $\chi^2_0=12,301$  et que  $p(\chi^2_0)=0,006$ . Avec un seuil de signification  $\alpha=10\%$ , on rejette  $H_0$  car  $p(\chi^2_0) < 0,1$ . Nous affirmons donc que pour l'ensemble de la population, il existe une association significative entre les sources de la modification des revenus des producteurs et le statut de ceux-ci après la libéralisation. Au niveau de l'intensité de la relation, le V de Cramer est 0,593 ce qui correspond à une relation d'interdépendance forte entre les sources de la modification des revenus des producteurs et le statut des producteurs après la libéralisation.

En ce qui concerne l'élément a, les résultats des tests précédents confirment l'existence d'une relation de dépendance entre les sources de la modification des revenus et le statut des producteurs après la libéralisation. **a est donc confirmé.**

#### **b : Relation entre le statut du producteur après la libéralisation et les raisons de la pauvreté**

L'élément b affirme que le statut des producteurs après libéralisation est relié aux raisons de la pauvreté. Nous allons vérifier notre hypothèse à partir du tableau croisé ci-dessous.

## 6.2.2 Le statut des producteurs après libéralisation et les raisons de la pauvreté

**Tableau 6.14****Analyse croisée****Le statut des producteurs après libéralisation et les raisons de la pauvreté**

Le statut des producteurs après libéralisation		Raisons de la pauvreté		Total
		Libéralisation	Autres	
Plus pauvres	Effectif	5	20	25
	% des raisons de la pauvreté	38,5%	90,9%	71,4%
Aucun changement	Effectif	8	2	10
	% des raisons de la pauvreté	61,5%	9,1%	28,6%
Total	Effectif	13	22	35
	% des raisons de la pauvreté	100%	100%	100%

**Test du Khi carré****Le statut des producteurs après libéralisation et les raisons de la pauvreté**

	Valeur	dl	Signification asymptotique (bilatérale)
Khi-deux de Pearson	11,014	1	0,001

Nous constatons que pour l'ensemble des réponses, il y a une majorité des producteurs qui se perçoivent plus pauvres après la libéralisation. Le tableau 6.14 nous indique que 90,9% des producteurs de cacao ayant le statut de pauvre considèrent que les raisons de la pauvreté sont autres que la libéralisation. Comme mentionné précédemment dans le commentaire du tableau 6.9, les autres raisons de la pauvreté sont : l'inflation, les maladies des plants, la guerre, la faible pluviométrie.

Nous déterminerons à l'aide du test de khi carré s'il existe un lien entre ces deux variables discrètes. Le test d'hypothèse s'écrit de la façon suivante :

$H_0$ = Le statut des producteurs après libéralisation et les raisons de la pauvreté sont liés.

$H_1$ = Le statut des producteurs après libéralisation et les raisons de la pauvreté ne sont pas liés.

Les résultats du Khi carré montrent que  $x^2_0 = 11,014$  et que  $p(x^2_0) = 0,001$ . Avec un seuil de signification  $\alpha = 10\%$ ,  $p(x^2_0) < 0,1$  on rejette donc  $H_0$ .

Nous confirmons donc qu'il existe une association significative entre le statut des producteurs et les raisons de la pauvreté. On rejette  $H_0$  ce qui veut dire qu'il existe une interdépendance entre les deux variables. Au niveau de l'intensité de la relation, l'observation du V de Cramer nous indique 0,56, ce qui correspond à une relation d'interdépendance forte entre le statut des producteurs et les raisons de la pauvreté. **b est confirmé.**

### **c : Relation entre les investissements des producteurs après libéralisation et le statut des producteurs.**

L'élément c assure que les investissements des producteurs après la libéralisation sont liés à son statut de producteur. Kouadio (2000) définit l'investissement agricole comme étant l'acquisition de moyens de production additionnels (équipements agricoles, capital fixe, capital circulant ou main-d'œuvre agricole) par l'exploitant agricole en vue d'une augmentation de sa production. Le statut des producteurs est une variable qui classe le producteur dans une certaine catégorisation.

Nous tenterons d'établir une relation entre ces deux variables. Les résultats du tableau croisé 6.14 confirme l'assertion selon laquelle les investissements des producteurs après la libéralisation sont liés au statut des producteurs.

## 6.2.3 Les investissements des producteurs après la libéralisation et le statut des producteurs

**Tableau 6.15****Analyse croisée****Les investissements des producteurs après la libéralisation et le statut des producteurs**

Les investissements des producteurs après la libéralisation		Statut des producteurs		Total
		Plus pauvre	Aucun changement	
Pompes motorisées	Effectif	8	8	16
	% du statut	32,0%	80,0%	45,7%
Aucune modernisation	Effectif	17	2	19
	% du statut	68,0%	20,0%	54,3%
Total	Effectif	25	10	35
	% du statut	100,0%	100,0%	100,0%

**Test du Khi carré****Les investissements du producteur après la libéralisation et le statut des producteurs**

	Valeur	dl	Signification asymptotique (bilatérale)
Khi-deux de Pearson	6,632	1	0,010

La distribution des pourcentages diffère dans le tableau 6.15 selon que le producteur de cacao soit pauvre (32,0% des producteurs ont investi dans des pompes motorisées, 68,0% n'ont fait aucune modernisation) ou stable (80,0% ont acheté des pompes motorisées, 20,0% n'ont apporté aucune modernisation).

À travers ce tableau croisé, nous estimons que 80% des producteurs de cacao qui ont eu un statut stable après la libéralisation sont ceux qui se sont le plus dotés en mécanisation.

Le test d'hypothèse de ce cas précis s'écrit de la façon suivante :

$H_0$  = Il n'existe pas de relation entre les investissements après la libéralisation et le statut des producteurs après libéralisation.

$H_1$  = Il existe une relation entre les investissements après la libéralisation et le statut des producteurs après la libéralisation.

Les résultats qui apparaissent dans le tableau du Khi carré montrent que  $\chi^2_0 = 6,632$  et que  $p(\chi^2_0) = 0,010$ . Avec un seuil de signification  $\alpha = 10\%$ , on rejette  $H_0$  car  $p(\chi^2_0) < 0,1$ .

Nous attestons donc que pour l'ensemble de la population, il existe un lien significatif entre les investissements des producteurs après la libéralisation et son statut après la libéralisation.

Au niveau de l'intensité de la relation, le V de Cramer est 0,435; ce qui correspond à une relation d'interdépendance moyenne entre les investissements après la libéralisation des producteurs et son statut après la libéralisation. **c est donc confirmé**

Notre hypothèse  $H_1$  affirme que la majorité des producteurs sont plus pauvres maintenant qu'avant la libéralisation. Cette assertion est confirmée à travers la vérification de nos éléments a, b, c précédents. Le pourcentage de producteurs de cacao se considérant pauvres est d'environ 80%. Fort de ces informations nous estimons que notre hypothèse  **$H_1$  est acceptée.**

**$H_2$  : Le niveau d'endettement est une cause de la faible volonté des producteurs d'investir dans leurs exploitations après la libéralisation**

Nous avons procédé de la même façon avec notre deuxième hypothèse en la divisant en deux caractéristiques :

a : Le niveau d'endettement des producteurs de cacao est lié aux coûts de santé et d'éducation après la libéralisation.

b : Le niveau d'endettement des producteurs de cacao est relié au coût des semences qui s'est amplifié après la libéralisation.

Ces éléments, nous permettrons de démontrer par des tableaux croisés que la situation économique des producteurs de cacao influence positivement ou négativement sa capacité à acquérir de nouveaux équipements.

**a : Relation entre le niveau d'endettement des producteurs de cacao et les coûts de santé et d'éducation après la libéralisation.**

L'élément a mentionne que le niveau d'endettement des producteurs de cacao est lié aux coûts de santé et d'éducation après la libéralisation. Nous commenterons notre hypothèse à partir du tableau croisé suivant.

6.2.4 Le niveau d'endettement des producteurs de cacao est lié aux coûts de santé et d'éducation après la libéralisation.

**Tableau 6.16**

**Analyse croisée**

**Le niveau d'endettement et les coûts d'éducation et de santé après la libéralisation**

Le niveau d'endettement		Les coûts de santé et d'éducation après la libéralisation		Total
		Diminués	Augmentés	
Identique	Effectif	6	10	16
	% du coût de santé et d'éducation	46,2%	45,5%	45,7%
Augmenté	Effectif	7	12	19
	% du coût de santé et d'éducation	53,8%	54,5%	54,3%
Total	Effectif	13	22	35
	% du coût de santé et d'éducation	100%	100%	100%

### Test du Khi carré

#### Le niveau d'endettement et les coûts d'éducation et de santé après la libéralisation

	Valeur	dl	Signification asymptotique (bilatérale)
Khi-deux de Pearson	0,002	1	0,968

Nous remarquons dans notre tableau que 54,3% producteurs de cacao ont un niveau d'endettement élevé. Toutefois, la distribution des pourcentages varie selon qu'il s'agit des producteurs qui considèrent que les coûts de santé et d'éducation ont diminué ou ont augmenté.

Les pourcentages sont respectivement parmi ceux qui considèrent que les coûts de la santé et d'éducation ont diminué (53,8% affirment que leur niveau d'endettement a augmenté, 46,2% pensent que l'endettement est resté au même niveau) et parmi ceux qui estiment que les coûts de la santé et d'éducation ont augmenté (54,5% des producteurs de cacao jugent que leur niveau d'endettement a augmenté et 45,5 % des producteurs de cacao affirment que leur niveau d'endettement est demeuré stable.). En nous référant à notre tableau 6.16, nous considérons a priori que les producteurs de cacao perçoivent que leur niveau d'endettement après la libéralisation s'est accru. En ce qui concerne les coûts des soins de santé et d'éducation, il y a une légère égalité de pourcentage entre les producteurs de cacao qui pensent que les coûts de santé et d'éducation ont augmenté et ceux qui pensent qu'ils sont restés identiques.

Les tests de khi carré nous permettront de mieux spécifier l'existence de liens possibles.

Le test d'hypothèse de ce cas précis s'écrit de la façon suivante :

$H_0$ = Le niveau d'endettement et les coûts des soins après la libéralisation sont indépendants.

$H_1$ = Le niveau d'endettement et les coûts des soins après la libéralisation ne sont pas indépendants.

Les résultats du Khi carré montrent que  $\chi^2_0 = 0,002$  et que  $p(\chi^2_0) = 0,968$ . Avec un seuil de signification  $\alpha = 10\%$ ,  $p(\chi^2_0) > 0,1$  on ne rejette donc pas  $H_0$ .

On peut donc affirmer qu'il n'existe pas de relation d'association significative entre le niveau d'endettement et les coûts de santé et d'éducation après la libéralisation. On ne rejette pas  $H_0$ , ce qui veut dire qu'il n'y a pas d'interdépendance entre les deux variables. **a est donc rejeté**

**b : Relation entre le niveau d'endettement des producteurs de cacao et les coûts des semences après la libéralisation.**

L'élément b soutient que le niveau d'endettement des producteurs de cacao après la libéralisation est lié au coût des semences après la libéralisation. Nous allons observer notre hypothèse à partir du tableau croisé ci-après.

#### 6.2.5 Le niveau d'endettement des producteurs de cacao et le coût des semences

**Tableau 6.17**

**Analyse croisée**

**Le niveau d'endettement des producteurs de cacao et coût des semences après la libéralisation**

Niveau d'endettement après la libéralisation		Coûts de semences après la libéralisation			Total
		Diminué	Inchangé	Augmenté	
Identique	Effectif	4	1	11	16
	% du niveau d'endettement	25,0%	6,3%	68,8%	100,0%
	% des coûts de semences	50,0%	100,0%	42,3%	45,7%
Augmenté	Effectif	4	0	15	19
	% du niveau d'endettement	21,1%	,0%	78,9%	100,0%
	% des coûts des semences	50,0%	,0%	57,7%	54,3%
Total	Effectif	8	1	26	35
	% du niveau d'endettement entre	22,9%	2,9%	74,3%	100,0%
	% des coûts de semences	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

### Test du Khi carré

#### Le niveau d'endettement des producteurs de cacao et le coût des semences après la libéralisation

	Valeur	dl	Signification asymptotique (bilatérale)
Khi-deux de Pearson	1,368	2	0,505

Dans le tableau 6.17, nous observons que les producteurs de cacao qui considèrent que le coût des semences a augmenté trouvent aussi que leur niveau d'endettement a augmenté après la libéralisation. Aussi 100% des producteurs de cacao qui trouvent que le coût de semences sont restés inchangés affichent un niveau d'endettement stable. Les tests de khi carré nous indiqueront les liens d'appartenance entre ces variables.

Le test d'hypothèse de ce cas précis s'écrit de la façon suivante :

$H_0$ = Le niveau d'endettement et le coût des semences après la libéralisation sont indépendants.

$H_1$ = Le niveau d'endettement et le coût des semences après la libéralisation ne sont pas indépendants.

Les résultats du Khi carré montrent que  $\chi^2_0 = 1,368$  et que  $p(\chi^2_0) = 0,505$ . Avec un seuil de signification  $\alpha = 10\%$ ,  $p(\chi^2_0) > 0,1$  on rejette donc pas  $H_0$ . On peut donc affirmer qu'il n'existe pas de relation d'association significative entre le niveau d'endettement et le coût de semences après la libéralisation. On ne rejette pas  $H_0$  ce qui signifie qu'il n'y a pas d'interdépendance entre les deux variables. **b est donc rejeté.**

Le rejet des éléments a et b expliquerait que l'endettement des producteurs de cacao après la libéralisation. En revanche l'incapacité des producteurs à investir n'est pas causée par les coûts à la hausse des coûts de santé, d'éducation et de semences. **Nous rejetons donc notre hypothèse de base H2.**

Notre hypothèse H2 qui révèle que le niveau d'endettement est une cause de la faible volonté des producteurs d'investir dans leurs exploitations n'est pas plausible et vérifiable.

**H3 : La pauvreté des producteurs de cacao est la cause de la réduction de la surface cultivable après la libéralisation**

L'hypothèse H3 sera vérifiée à partir de deux caractéristiques suivantes :

a : La quantité d'espace cultivé est liée au recrutement de nouveaux manœuvres après la libéralisation

b : La quantité d'espace cultivé est liée aux sources de la modification de revenu des producteurs après la libéralisation.

**a : Relation la quantité d'espace cultivé est liée au recrutement de nouveaux manœuvres après la libéralisation.**

L'élément a soutient que la quantité d'espace cultivé est liée au recrutement de nouveaux manœuvres après la libéralisation. Le tableau croisé 6.18 nous permettra d'interpréter notre élément a.

6.2.7 La quantité d'espace cultivé est liée au recrutement de nouveaux manœuvres après la libéralisation

**Tableau 6.18**

**Analyse croisée**

**La quantité d'espace cultivé et recrutement de nouveaux manœuvres après la libéralisation.**

Quantité d'espace cultivé		Recrutement de nouveaux manœuvres après la libéralisation		Total
		Oui	Non	
Moins d'espace	Effectif	1	12	13
	% de la quantité d'espace cultivé	7,7%	92,3%	100,0%
	% du recrutement nouveaux manœuvres	10,0%	48,0%	37,1%
Inchangée ou Plus espace	Effectif	9	13	22
	% de la quantité d'espace cultivé	40,9%	59,1%	100,0%
	% du recrutement nouveaux manœuvres	90,0%	52,0%	62,9%
Total	Effectif	10	25	35
	% de la quantité d'espace cultivé	28,6%	71,4%	100,0%
	% du recrutement nouveaux manœuvres	100,0%	100,0%	100,0%

**Test du Khi carré**

**La quantité d'espace cultivé et recrutement de nouveaux manœuvres après la libéralisation**

	Valeur	dl	Signification asymptotique (bilatérale)
Khi-deux de Pearson	4,418	1	0,036

Dans le tableau nous constatons que 92,3% des producteurs de cacao qui n'ont pas recruté de nouveaux manœuvres sont également ceux qui n'ont pas agrandi leur superficie de cultures.

Les tests de khi carré nous permettront d'indiquer effectivement s'il y a un lien entre ces variables. Le test d'hypothèse de ce cas précis s'écrit de la façon suivante :

$H_0$  = La quantité d'espace cultivé et recrutement de nouveaux manœuvres après la libéralisation sont indépendants.

$H_1$  = La quantité d'espace cultivé et recrutement de nouveaux manœuvres après la libéralisation ne sont pas indépendants.

Les résultats du Khi carré montrent que  $\chi^2_0 = 4,418$  et que  $p(\chi^2_0) = 0,036$ . Avec un seuil de signification  $\alpha = 10\%$ ,  $p(\chi^2_0) < 0,1$  on rejette  $H_0$ . On peut donc certifier qu'il existe une relation d'association significative entre la quantité d'espace cultivé et le recrutement de nouveaux manœuvres après la libéralisation. On rejette  $H_0$  ce qui veut dire qu'il y a une interdépendance entre les deux variables. **a est donc confirmé**

### **b : Relation la quantité d'espace cultivé est liée aux sources de la modification de revenu des producteurs après la libéralisation**

L'élément b soutient que la quantité d'espace cultivé est liée aux sources de la modification de revenu des producteurs après la libéralisation. Nous allons observer notre hypothèse à partir du tableau croisé 6.19.

6.2.8 La quantité d'espace cultivé est liée aux sources de la modification de revenu des producteurs après la libéralisation

**Tableau 6.19**

**Analyse croisée**

**La quantité d'espace cultivé et les sources de la modification de revenu des producteurs après la libéralisation**

Quantité d'espace cultivé		Sources de la modification des revenus après la libéralisation				Total
		Maladies	Vieillessement du verger	Libéralisation	Taxes d'état	
Moins d'espace	Effectif	2	0	8	3	13
	% de la quantité d'espace	15,4%	,0%	61,5%	23,1%	100,0%
	% de la cause de la modification	28,6%	,0%	61,5%	33,3%	37,1%
Inchangé ou Plus espace	Effectif	5	6	5	6	22
	% la quantité d'espace	22,7%	27,3%	22,7%	27,3%	100,0%
	% de la cause de la modification	71,4%	100,0%	38,5%	66,7%	62,9%
Total	Effectif	7	6	13	9	35
	% la quantité d'espace cultivé	20,0%	17,1%	37,1%	25,7%	100,0%
	% de la cause de la modification	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

### Test du Khi carré

#### La quantité d'espace cultivé et recrutement de nouveaux manœuvres après la libéralisation.

	Valeur	dl	Signification asymptotique (bilatérale)
Khi-deux de Pearson	7,136	3	0,068

Dans le tableau croisé ci-dessus, nous remarquons que les producteurs de cacao qui ont moins d'espace cultivable attribuent la cause de la modification de revenu à la libéralisation. La libéralisation est donc pour certains producteurs de cacao une des causes de la modification de leur revenu. C'est sans doute la raison pour laquelle, les producteurs réduisent leur surface cultivable.

Les tests de khi carré nous permettront d'indiquer effectivement s'il y a un lien entre ces variables. Le test d'hypothèse de ce cas précis s'écrit de la façon suivante :

$H_0$  = La quantité d'espace cultivé et les sources de la modification de revenu des producteurs après la libéralisation sont indépendantes.

$H_1$  = La quantité d'espace cultivé et les sources de la modification de revenu des producteurs après la libéralisation ne sont pas indépendantes.

Les résultats du Khi carré montrent que  $x^2_0 = 7,136$  et que  $p(x^2_0) = 0,068$ . Avec un seuil de signification  $\alpha = 10\%$ ,  $p(x^2_0) < 0,1$  on rejette  $H_0$ . On peut donc affirmer qu'il existe une relation d'association significative entre la quantité d'espace cultivé et les sources de la modification de revenu des producteurs après la libéralisation. On rejette  $H_0$ , ce qui veut dire qu'il y a une interdépendance entre les deux variables. **b est donc confirmé.**

La confirmation des éléments a et b signifierait que la pauvreté perceptible des producteurs de cacao les contraints d'une part à se soustraire aux investissements pour de la main-d'œuvre. Et d'autre part, défavorise l'intensification de leur production. **H3 est acceptée.**

### 6.3 Discussion des résultats

D'après la revue de littérature, nous avons pu identifier des hypothèses capables de nous permettre de mieux comprendre le phénomène de la libéralisation du cacao et son incidence sur les producteurs. Et dans ce chapitre, nous avons testé nos hypothèses pour valider notre modèle construit qui consistait à appréhender les liens possibles entre la libéralisation commerciale et la pauvreté des producteurs.

1. La majorité des producteurs de cacao sont plus pauvres après qu'avant la libéralisation.

Nous avons analysé la relation entre les variables ; les sources de la modification des revenus après la libéralisation et le statut des producteurs après la libéralisation, le statut des producteurs après la libéralisation et les raisons de la pauvreté des producteurs, les investissements après la libéralisation et le statut des producteurs après la libéralisation.

Nos analyses des résultats ont confirmé dans l'élément a, l'existence d'une relation significative entre les sources de la modification des revenus et le statut des producteurs après la libéralisation. Ainsi, selon ces variables, le statut des producteurs est influencé par la modification à la baisse de ses revenus, c'est-à-dire que les producteurs s'aperçoivent que les maladies qui attaquent les plants, la libéralisation qui n'a pas tenu compte de la maturité des acteurs, les taxes d'État outrancières sont des ponctions sur leur revenu. De plus, la détérioration de la qualité fait baisser les rendements des producteurs. Avant 1999, le contrôle qualité se faisait en amont. Aujourd'hui, il se fait en aval à l'exportation. Nous remarquons donc que la situation du producteur se dégrade à plus d'un titre.

Nous avons analysé la relation existant entre le statut du producteur après la libéralisation et les raisons de la pauvreté des producteurs dans l'élément b. D'après les résultats obtenus, cette relation s'avère positive. Les producteurs considèrent que la libéralisation n'a pas atteint les résultats escomptés. En effet celle-ci prévoyait de lutter contre la pauvreté et la gestion opaque de la filière.

En outre, le manque d'entretien phytosanitaire des plants, le non traitement des plantations, la pluviométrie, l'inflation et la guerre sont des facteurs connexes à la pauvreté des producteurs. En d'autres termes, ces facteurs entravent leur capacité de produire davantage de fèves de cacao qui est leur principale source de revenu. Il ressort des enquêtes que la pauvreté des producteurs est due d'une part à la libéralisation et d'autre part à des causes extérieures.

Nos analyses des résultats ont confirmé dans l'élément c, les investissements et le statut des producteurs après la libéralisation. Le test d'hypothèse de l'élément c a confirmé l'existence d'une relation positive entre la variable dépendante des investissements de modernisation et le statut des producteurs après la libéralisation. Nous avons remarqué que les producteurs pour la plupart sont pauvres et qu'ils n'ont apporté aucun changement à leur plantation.

Une des principales conséquences de la libéralisation selon les données incluses dans notre recherche documentaire est d'avoir introduit une instabilité des prix et des revenus, mais d'avoir en même temps conduit au démantèlement des réseaux de crédit dont bénéficiaient auparavant les producteurs de cacao. Il en résulte donc une contraction des dépenses et un changement sensible du comportement des producteurs qui investissent moins dans leurs plantations.

Nous concluons en disant que plus le producteur est pauvre, plus il ne peut faire aucun investissement de modernisation.

2. Le niveau d'endettement est une cause de la faible volonté des producteurs d'investir dans leurs plantations après la libéralisation

Concernant la relation entre le niveau d'endettement après la libéralisation et les coûts de santé et d'éducation après la libéralisation, nous avons rejeté notre hypothèse de base H2 et respectivement nos éléments a et b. Nous avons conclu après les résultats des tableaux croisés que l'existence d'une relation entre ces variables explicatives n'était pas plausible.

Par ailleurs, dans notre revue de littérature au chapitre cinq, nous avons énuméré des auteurs qui affirmaient que la libéralisation a une incidence sur la santé et l'éducation. Nous avons jugé donc important d'avoir une hypothèse qui prenait en compte les variables dépendantes de santé et d'éducation. Après les résultats obtenus du tableau croisé 6.16 nous concluons qu'il n'existe pas de lien entre le niveau d'endettement après la libéralisation et les coûts de santé et d'éducation après la libéralisation.

En outre, selon les dires de spécialistes interviewés pour le pré-test notamment, Mr Agkpo Jean Luc ; coordonnateur de projet de l'observatoire de la filière café cacao, celui-ci affirme qu'historiquement, lorsqu'on parle du ménage au sens strict du cacao. La capacité d'épargne des producteurs a toujours été mise en cause. Cette situation provient du fait que le producteur de cacao travaille quatre mois dans l'année tandis que les autres mois servent à l'entretien des plants en vue de la récolte prochaine. La faculté de planifier n'existant pas dans le milieu paysan, le producteur dépense l'essentiel de son revenu en ne pensant pas aux charges éventuelles auxquelles il devra faire face. Il est donc obligé de s'endetter pour ses besoins essentiels.

Selon des auteurs tels Araujo et Chambas, la faiblesse des prix des fèves, oblige les producteurs de cacao à s'endetter.

Le niveau d'endettement des producteurs après la libéralisation relié à la volonté d'investir après la libéralisation n'a pas été prouvé dans ce cas précis. Nous présumons donc que le surendettement décourage certainement les producteurs de cacao à investir. Des recherches plus spécifiques avec d'autres variables dans le domaine permettrait d'établir des liens possibles.

Toutefois, il serait important de retenir que le déterminant commun de la situation parfois précaire des producteurs de cacao est la baisse du revenu comme il a été mentionné dans le chapitre cinq à l'aide de graphique et de tableaux. Il serait donc opportun d'élaborer des stratégies (ex : fonds d'investissement ruraux) qui permettront aux producteurs de percevoir une bonne rémunération qui leur servira à gérer convenablement leurs avoirs.

3. La pauvreté des producteurs est la cause de la réduction de la surface cultivable de la période après la libéralisation.

En ce qui concerne notre hypothèse H3, la pauvreté des producteurs est la cause de la réduction de la surface cultivable après la libéralisation. Nous avons confirmé nos éléments, a et b donc notre hypothèse H3.

Notre hypothèse est plausible car nous avons avec l'hypothèse H1 tenté d'expliquer la perception de pauvreté des producteurs de cacao. En considérant que les producteurs de cacao sont pauvres il est logique d'affirmer qu'ils ne soient pas capables d'investir dans l'intensification de leur surface cultivable.

Les producteurs de cacao disposant d'une main-d'œuvre abondante donc d'un capital suffisant seraient plus motivés à étendre leur superficie que les producteurs « pauvres » en main-d'œuvre ; cette idée est soutenue par Agkpo (2000).

## 6.4 Récapitulation des résultats

**Tableau 6.20**  
**Récapitulation des résultats**

<b>Hypothèses</b>	<b>Technique d'analyse</b>	<b>Résultats</b>
La majorité des producteurs de cacao sont plus pauvres après qu'avant la libéralisation.	Tableau croisé 6.13 Tableau croisé 6.14 Tableau croisé 6.15	Hypothèse confirmée
Le niveau d'endettement est une cause de la faible volonté des producteurs d'investir dans leurs exploitations après la libéralisation.	Tableau croisé 6.16 Tableau croisé 6.17	Hypothèse rejetée
La pauvreté des producteurs de cacao est la cause de la réduction de la surface cultivable de la période après la libéralisation.	Tableau croisé 6.18 Tableau croisé 6.19	Hypothèse confirmée

## CONCLUSION

L'objectif de cette étude était de comprendre comment s'est opérée la libéralisation du secteur du cacao en Côte- d'Ivoire et son incidence sur la pauvreté des producteurs. Nous avons pour ce faire parcouru l'essentiel de la littérature sur le sujet et traité des thèmes de la pauvreté, de la libéralisation, du secteur du cacao en Côte-d'Ivoire, des impacts de la libéralisation sur les producteurs. Nous avons également obtenu un certain nombre d'informations primaires par le biais d'un questionnaire adressé aux producteurs directement impliqués dans notre problématique.

En général, on constate que la Côte-d'Ivoire est passée d'une organisation étatique unipolaire à une organisation interprofessionnelle et parapublique multipolaire. La multipolarité crée des conditions favorables aux contrôles et aux suivis extérieurs, les responsabilités étant partagées entre plusieurs structures. En dépit de tout cela, les producteurs éprouvent des problèmes d'adaptation et d'énormes difficultés au niveau de la baisse des prix liée aux incertitudes du marché et aux fluctuations incessantes des prix. On observe donc une réduction des revenus des producteurs de cacao en valeur réelle, une baisse du niveau de vie et une augmentation de la pauvreté rurale.

Annoncée comme une mesure qui allait sortir les planteurs de la misère, la libéralisation de la filière cacao a plongé ses acteurs dans une situation délicate. Le prix d'achat garanti au producteur a été supprimé et de nouvelles structures d'encadrement et de régulation ont remplacé la caisse de stabilisation qui organisait la commercialisation du cacao. Avec cette nouvelle réforme, les producteurs ne profitent guère des fluctuations des prix sur le marché mondial parce qu'ils sont contraints de vendre leurs produits au moment même des récoltes. Ils ne disposent pas de moyens de stockage pour profiter des lois de l'offre et de la demande. Finalement tous les gains vont aux intermédiaires et aux négociants. Les producteurs n'ont donc aucun contrôle sur le prix de vente. En outre, ces prix de vente trop élevés réduisent les populations rurales à la pauvreté parce qu'ils ne peuvent être absorbés par les coûts de production.

L'analyse du système de commercialisation nous permet de constater que la libéralisation incontrôlée du secteur du cacao, imputable dans une certaine mesure aux carences des structures d'encadrement en place, a modifié et désorganisé la filière cacao. De plus, les producteurs éprouvent d'énormes difficultés parce qu'ils doivent eux-mêmes défrayer le coût des intrants et du traitement phytosanitaire, ce qui n'est pas sans conséquence sur la quantité et la qualité du cacao produit.

En outre, la libéralisation de la filière censée améliorer les conditions de vie des producteurs n'a pas apporté les résultats escomptés. À cause d'une part de la disparition des budgets alloués au secteur agricole (retrait des subventions, libéralisation des intrants) favorisant ainsi une diminution des revenus et une augmentation de la pauvreté chez les producteurs. Et d'autre part, à cause de la mise en place de la libéralisation sans mesures d'accompagnement et d'encadrement Les producteurs s'estiment plus pauvres avec la libéralisation. Car leurs coûts de productions ne couvrent pas leurs dépenses en semences, engrais, pesticides et autres produits phytosanitaires.

Les effets de la libéralisation de la filière cacao en Côte-d'Ivoire apparaissent défavorables aux producteurs. La libéralisation a entraîné la fin de l'appui gouvernemental. Les producteurs sont donc contraints maintenant de réduire certaines dépenses essentielles de consommation, d'éducation et de santé. Contrairement aux objectifs initiaux, la libéralisation s'est accompagnée d'un accroissement de la pauvreté.

Comme nous l'avons constaté dans notre étude, la condition des producteurs de cacao s'est à plusieurs égards fortement dégradée aux cours des années .Néanmoins, nous sommes conscients du fait que des situations de ce genre sont la conséquence d'un ensemble de causes notamment la mauvaise pluviométrie, l'inflation, les attaques parasitaires, le vieillissement des vergers, les prélèvements d'État excessifs. Ainsi, il est arbitraire d'en attribuer toute la responsabilité aux seules réformes commerciales instaurées en Côte-d'Ivoire. Cependant, dans une certaine proportion la libéralisation est en partie responsable de cette précarisation des conditions de vie des producteurs.

### **Les limites dues au terrain et aux statistiques**

Bien que toutes les mesures aient été prises pour assurer la validité de notre démarche d'étude, il existe tout de même des limites au processus encouru. D'abord en ce qui concerne l'échantillon, une limite a été soulevée. L'échantillon est restreint et s'est adressé à un type de producteurs en particulier, malgré les efforts fournis pour obtenir un plus grand nombre de répondant.

La méthode de cueillette de données, elle aussi comporte des biais, due à la mauvaise compréhension de certaines questions. De plus, le questionnaire ne permet pas l'émergence de l'inattendu, de la nouveauté. Les questions fermées peuvent avoir une influence sur les répondants, car elles peuvent suggérer des réponses que ceux-ci n'auraient pas données spontanément. Le questionnaire a également des biais à cause de la variabilité des réponses données à la même question par différentes personnes en situation identique. En outre, le questionnaire est irrévocable, une fois que les questionnaires sont distribués, on ne peut plus faire des changements. En plus, il est impossible de vérifier l'exactitude des réponses données par les répondants. Enfin, l'analyse du questionnaire exige des compétences en statistique et l'absence de la subjectivité pour obtenir de bons résultats.

Un obstacle auquel nous avons dû faire face réside dans l'élaboration et la construction des questions pour notre enquête. Les questions telles que formulées dans notre questionnaire n'ont pas permis d'obtenir tous les résultats attendus. Cette situation nous a permis de réaliser qu'une meilleure connaissance de l'outil statistique avant la conceptualisation de nos questions aurait favorisé une plus grande précision des questions posées.

Enfin, une autre difficulté à laquelle nous avons été confrontés faire face dans l'élaboration de notre étude est l'absence de données disponibles. Par exemple dans un secteur précis comme celui de l'éducation, sur une période de temps, les données ne sont pas à jour. De plus, même lorsque les données existent leur fiabilité est régulièrement mise en doute puisqu'il n'est pas rare que deux sources différentes se contredisent.

Rappelons que l'objet de cette recherche porte sur l'analyse de l'impact de la libéralisation sur le niveau de pauvreté des producteurs. Toutes les données qui servent à valider à cent pour cent le phénomène ne sont pas disponibles.

Ces problèmes nous conduisent à nuancer le choix et l'organisation des données. Ainsi, les résultats de notre étude souffrent de certaines incertitudes, à cause de la fragilité et de l'absence des données sur lesquelles ils sont basés.

Malgré ces limites, notre étude fournit plusieurs pistes pour des recherches futures. Premièrement, il serait intéressant de mesurer le poids des facteurs causant la pauvreté chez les producteurs afin de savoir lesquels auraient le plus grand impact sur la diminution du revenu de ceux-ci. Deuxièmement, il serait pertinent de savoir si l'ensemble des facteurs qui ont joué sur la pauvreté des producteurs dans cette étude pouvaient être également validés dans des études subséquentes dans d'autres pays ayant vécu une situation semblable. Des études plus poussées devraient être menées dans ce sens.

### **Recommandations**

L'analyse présentée dans ce document nous conduit à formuler un certain nombre de recommandations afin de permettre une meilleure adoption de la libéralisation agricole par les producteurs de cacao et ainsi améliorer leur niveau de vie.

#### **1. Sécuriser les revenus des producteurs**

- Mettre en place un système efficace et dynamique de gestion des risques
- Minimisation du risque prix devrait demeurer une priorité pour l'État en vue de réduire la pauvreté en milieu rural et d'assurer la pérennité de la filière cacao.
- Instaurer une synergie entre les activités des structures de gestion de la filière cacao afin de mieux répondre aux besoins des producteurs.

## **2. Harmonisation des structures de gestion**

- Il faudrait redéfinir les rôles et les missions de chaque structure afin de corriger les problèmes de chevauchements et de conflits de compétence et de personnes qui minent la filière et la fragilise.
- Il faudrait fusionner le FRC et la BCC dans une même structure, il s'agirait de rendre cohérente, statutairement et légalement, la chaîne des décisions pour une plus grande efficacité de leur exécution.
- Il faudrait imposer à tous, le respect de la déontologie, et éviter la politisation de la filière.
- Envisager l'organisation d'élections transparentes pour le renouvellement des organes dirigeantes des principales organisations des producteurs.
- Il devrait avoir un audit au niveau de toutes les structures de gestion mises en place

## **3. Adapter les prélèvements**

- Adapter le système de prélèvements à l'évolution des cours mondiaux
- Faire le point de tous les prélèvements, de leur utilisation et revoir le système de taxation de l'État en ce qui concerne les producteurs.

## **4. Maîtriser le système de commercialisation**

- Mettre en place un système de commercialisation et de prélèvements adaptés qui permet d'ajuster les prix intérieurs à l'évolution des cours sur le marché international et à la concurrence.
- Mettre en place un système de commercialisation dynamique capable de s'ajuster à l'évolution du marché mondial et adapté aux réalités internes et externes de la filière cacao en Côte-d'Ivoire.
- Mettre en place des systèmes de micro crédits et des mécanismes d'assurance administrés par le privé pour les producteurs.

## **5. Maintenir la production et assainir le milieu coopératif**

- Mettre en place une politique nationale en vue d'encourager et promouvoir la régénération et la replantation des vieilles cacaoyères.
- Mener une campagne de sensibilisation sur les pratiques culturelles.
- Former les producteurs sur les avantages liés à l'adhésion à une coopérative, de poursuivre la formation des gestionnaires de coopératives et de mettre en place un système de financement efficace
- Il faudrait assainir le milieu coopératif en arrêtant la prolifération des coopératives dans les différents départements et retirer l'agrément de celles jugées fictives et dont les performances sont faibles.
- Il faut revoir la loi coopérative qui a montré ses insuffisances et favoriser l'existence de grandes faïtières par grande unité administrative optimale.
- Financement de projets visant à améliorer le cadre de vie et les conditions de travail des producteurs, notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation, de habitat, des pistes agricoles.

**APPENDICE A :**

**LIBÉRALISATION ET PAUVRETÉ :  
LE CAS DES PRODUCTEURS DE CACAO DE LA CÔTE-D'IVOIRE**

Enquête conduite par : Yannick Gnamian, MBA-recherche, UQAM

**QUESTIONNAIRE**

FICHE DE RENSEIGNEMENTS À REMPLIR PAR LE RÉPONDANT

<b>Nom et prénom du répondant</b>	<input type="text"/>
<b>Date de l'enquête</b>	<input type="text"/>
<b>Région productrice</b>	<input type="text"/>
<b>Personne-ressource et coordonnées</b>	<input type="text"/>
<b>Particularités :</b>	<input type="text"/>
▪ <b>Nombre de prise de contact</b>	<input type="text"/>
▪ <b>Autres</b>	<input type="text"/>
<b>Remarques</b>	<input type="text"/>

---

**Section 1 : SITUATION DES PRODUCTEURS DE CACAO**

---

Veillez cocher la case qui correspond le plus à votre choix

1. Combien d'années d'expérience avez-vous en tant que producteur de cacao ?

Moins de 8 ans

Plus de 8 ans

2. Est ce que le cacao est votre seule source de revenu ?

Oui

Non

3. Quel est votre revenu annuel en 2006-2007 ?

Moins de 5 millions de FCFA

5 millions de FCFA et plus

4. Combien le cacao vous rapporte t-il par rapport à vos autres activités agricoles ?  
\_\_\_\_\_

5. Quelle est votre production moyenne à l'hectare depuis 8 ans ? \_\_\_\_\_

6. Combien d'enfants avez-vous ?

Moins de 8 enfants

8 enfants et plus

7. De quel genre de main d'œuvre disposez-vous en tant que producteur de cacao ?

Manœuvres

Parents

Autres

8. Est ce que vos habitations sont proches de vos plantations ?

Oui

Non

9. Vos familles ont-elles accès aux infrastructures ci dessous :

Écoles

Centre de santé

Aucun accès

Écoles et centre de santé

10. Par quels circuits le cacao produit est vendu

vente à la coopérative

Vente à coopérative et à usine de transformation

---

## Section 2 : FILIÈRE CACAO ET MODIFICATIONS

---

Veillez cocher la case qui correspond le plus à votre choix

11. Est-ce qu'après la libéralisation vous avez embauché de nouveaux manœuvres ?

Oui

Non

12. Après la libéralisation avez-vous fait des investissements pour moderniser vos plantations ?

Pompes motorisées

Aucune modernisation

13. Est-ce que la quantité d'espace cultivée au cours des dernières années a connu les modifications suivantes ?

Plus d'espaces

Moins d'espaces

Inchangée

14. Est-ce qu'après la libéralisation les revenus des producteurs ont subi des modifications ?

Augmenté

Diminué

Stable

15. À quoi est attribuée l'augmentation des revenus des producteurs ? \_\_\_\_\_

16. À quoi sont attribuées les sources de la modification des revenus des producteurs ?

- |                          |                          |
|--------------------------|--------------------------|
| Maladies                 | <input type="checkbox"/> |
| Vieillessement du verger | <input type="checkbox"/> |
| Libéralisation           | <input type="checkbox"/> |
| Taxes d'État             | <input type="checkbox"/> |

17. Quelles sont les raisons de la pauvreté des producteurs après la libéralisation?

- |                 |                          |
|-----------------|--------------------------|
| Libéralisation  | <input type="checkbox"/> |
| Autres facteurs | <input type="checkbox"/> |

18. L'augmentation ou la diminution de revenu était de combien à chaque année ? \_\_\_\_\_

---

### Section3 : LIBÉRALISATION ET PAUVRETÉ

---

Veillez cocher la case qui correspond le plus à votre choix

19. Est-ce qu'après la libéralisation vos coûts de semences, engrais, main d'œuvre, charges sociales, taxes ont-ils subi des changements ?

- |          |                          |
|----------|--------------------------|
| Augmenté | <input type="checkbox"/> |
| Diminué  | <input type="checkbox"/> |
| Stable   | <input type="checkbox"/> |

20. Qu'elles sont les causes de l'augmentation des coûts ? \_\_\_\_\_

21. Qu'elles sont les causes de la diminution des coûts ? \_\_\_\_\_

22. Est-ce que votre niveau d'endettement a subi des changements après la libéralisation en tenant compte de l'inflation ?

Augmenté

Diminué

Identique

23. Est-ce que vos capacités à répondre aux besoins de votre famille avant 1999 dans les domaines suivants ; se nourrir, se soigner se vêtir, scolariser vos enfants sont plus élevés ou moins élevés qu'après la libéralisation?

Plus élevés

Moins élevés

24. Est-ce que après la libéralisation les coûts pour les soins de santé, d'alimentation, et d'éducation en terme réel ont :

Augmenté

Diminué

inchangé

25. Depuis la disparition de la caisse de stabilisation, quel est votre statut en tant que producteur après la libéralisation?

Plus riches

Plus pauvres

Aucun changement

26. Est-ce que la situation des producteurs de cacao s'est améliorée ou détériorée si on compare leur situation à celle des producteurs qui cultivent d'autres produits agricoles ?

Amélioration

Détérioration

Merci beaucoup de votre collaboration !

## APPENDICE B

### UNE SÉLECTION DE SOURCES DE DONNÉES SECONDAIRES

SOURCES SECONDAIRES
Rapports de recherche
Rapports publication
Gouvernements
Institut national de statistique de Côte-d'Ivoire
Organisations gouvernementales et internationales
Bourse du café et du cacao ( <a href="http://www.bcc.ci">www.bcc.ci</a> )
Autorité de régulation du café et du cacao ( <a href="http://www.arcc.ci">www.arcc.ci</a> )
Bureau national d'études techniques et de développement ( <a href="http://www.bnetd.ci">www.bnetd.ci</a> )
Organisation internationale de café et de cacao ( <a href="http://www.icco.org">www.icco.org</a> )
Banque mondiale ( <a href="http://www.banquemondiale.org">www.banquemondiale.org</a> )
Fonds monétaire International ( <a href="http://www.ifm.org">www.ifm.org</a> )
Organisation mondiale du commerce ( <a href="http://www.wto.org">www.wto.org</a> )
Organisation de coopération et de développement économiques ( <a href="http://www.ocde.org">www.ocde.org</a> )
Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture ( <a href="http://www.fao.org">www.fao.org</a> )
Bibliothèques
HEC( <a href="http://www.hec.ca/biblio">www.hec.ca/biblio</a> )
UQAM ( <a href="http://www.bibliothèques.uqam.ca">www.bibliothèques.uqam.ca</a> )
Quotidiens, journaux et magazines
Jeune Afrique ( <a href="http://www.jeuneafrique.com">www.jeuneafrique.com</a> )
Afrique relance ONU ( <a href="http://www.un.org">www.un.org</a> )
Kinianpli ( <a href="http://www.abengourou.info">www.abengourou.info</a> )
Fraternité matin
Banques de données informatisées
ABI/Inform Global (proquest)
Repère
Les moteurs de recherche
Google ( <a href="http://www.google.ca">www.google.ca</a> )
Google scholar ( <a href="http://www.scholar.google.ca">www.scholar.google.ca</a> )

## BIBLIOGRAPHIE

### Mémoire ou Rapport

- Adjovi, Epiphane. 2003. « *Libéralisation commerciale et pauvreté état des connaissances et différentes perspectives* ». Rapport, Université nationale du Bénin, 5 p.
- Agkpo, Jean-Luc. 2000. « *Analyse des déterminants de l'adoption des produits phytosanitaires et des techniques de replantation en cacaoculture en Côte-d'Ivoire* ». Rapport, Yamoussoukro, École Supérieure d'Agronomie, 76 p.
- Angeles Soliz, Luis Alejandro. 1999. « *Indices de pauvreté : Théorie et application empirique* ». Mémoire de licence, Université de Genève, 41 p.
- Araujo Bonjean, Catherine, et Gérard Chambas. 2001. « *Impact du mode d'organisation des filières agro- alimentaires sur la pauvreté : la filière cacao en Côte-d'Ivoire* ». Rapport de recherche, Clermont-Ferrand, Université d'Auvergne, 51 p.
- Banque, Mondiale.1990. « *Rapport sur le développement dans le monde, 1990 : la pauvreté* ». Washington, 287 p.
- .2000. « *Rapport sur le développement dans le monde, 2000-2001 : combattre la pauvreté* ». Washington, mimeo, 287 p.
- .2004. « *Le régime du commerce international et ses implications pour les pays en développement* ». Global Economic Prospects, 10 p.
- .2005. « *La réforme du commerce est essentielle à la réduction de la pauvreté* ». Bureau des programmes d'information du département d'État des États-Unis, 10 janvier, 4 p.
- .2006a. « *La libéralisation du commerce est essentielle pour les pays en développement* ». Note d'information du département d'État sur les négociations de Doha, 27 juin, 4 p.
- .2006b. « *Côte-d'Ivoire : Contributions à l'analyse de la pauvreté* ». 19 juin, 84 p.
- BNETD.2000. « *Dispositif de suivi- évaluation de la libéralisation de la filière café cacao, campagne de commercialisation 1999/2000* ». Mars, novembre et juillet.
- .2003a. « *Agriculture : cacao* ». BNETD, Info Service, p.1.
- .2003b. « *Filière café-cacao : Quelles stratégies face aux nouveaux enjeux et défis* ». Juillet, 94 p.
- .2006. « *Commercialisation du cacao : Bilan et enjeux* ». Novembre, 29 p.

CEPRASS. 2002. « *Les pratiques de travail dans la production de cacao en Côte-d'Ivoire* ». (Centre d'Études Prospectives et Appliquées sur les politiques Sociales et les Systèmes de sécurité Sociales, 109 p.

CNUCED.1997. « *Vers une relance de l'agriculture : Beaucoup d'obstacles entravent les progrès dans ce secteur critique des économies africaines* ». Dossier ONU/Afrique Relance.

.2002. « *Échapper au piège de la pauvreté* ». Rapport sur les pays les moins avancés.

.2004. « *Les pays les moins avancés* ». Rapport, aperçu général par le secrétaire général de la CNUCED.

Coordination SUD. 2005. « *Agriculture : pour une régulation du commerce mondiale* ». Recommandations des ONG françaises de solidarité internationale lors de la 6<sup>ième</sup> Conférence ministérielle de l'OMC, Hong-Kong, chine, 13-18 décembre, p.86.

Combe, Olivier. 1999. « *La nécessité d'introduire de nouveaux schémas de gestion du risque de prix auprès des producteurs de café de l'Ouganda : l'utilisation des contrats à terme* ». Mémoire de fin d'études, France, Université de Rennes ,64 p.

CRID. 2004. « *La souveraineté alimentaire à l'épreuve de la mondialisation* ». Les cahiers de la solidarité, juin, 20 p.

Dawson, Laura. 2001. « *Politique commerciale et la réduction de la pauvreté* ». Rapport d'atelier, centre de droit et de politique commerciale, 18 janvier, p.1.

Diallo, Yacouba. 2001. « *Les déterminants du travail des enfants en Côte-d'Ivoire* ».Centre d'économie du développement de l'université Montesquieu Bordeaux IV, documents de travail 55, 15 p.

Dollar, David. 2001. « *Globalisation ,Inequality, and Poverty since1980* ». Polycopié, Banque Mondiale, 33 p.

Dollar, David et Art, Kraay. 2001. « *Trade, Growth and Poverty* ». Washington DC, the World Bank, June, 14 p.

Fantu, Cheru. 2001. « *Égalité entre les sexes et mondialisation : comprendre les complexités des opportunités et des enjeux* ». Document de discussion, Genève, lundi 7 mai.

FAO. 1999. « *Libéralisation du secteur des cultures d'exportation en Afrique* ». Bulletin des services agricoles de la FAO, 116 p.

- FMI. 2001. « *Libéralisation du commerce mondiale et pays en développement* ». Études thématiques, novembre, 4 p.
- IFCC. 1979. « *Le cacaoyer, origine de sa culture, son introduction et son développement en Côte-d'Ivoire* ». Note technique, 5 p.
- INS. 1994. « *Enquête Démographique et de santé Côte-d'Ivoire* ». L'Institut National de la Statistique, Abidjan, Côte-d'Ivoire, 8 p.
- Kouadio, Koffi. Aussei. 2004. « *Investissements agricoles et dynamique de la pauvreté en milieu rural ivoirien* ». Réseau de recherche : Politiques économiques et pauvreté, Université d'Abidjan-Cocody (CIRES), Abidjan, Côte-d'Ivoire, 18 p.
- Larivière, Sylvain, et Frédéric Martin. 1997. « *Cadre d'analyse économique de la pauvreté et des conditions de vie des ménages* ». Université Laval, 54 p.
- Losch, Bruno, Sandrine, Mesplé-Somps, Jean-Pierre Chauveau et Bernard Contamin. 2002. « *Le processus de libéralisation et la crise ivoirienne. Une mise en perspective à partir du cas agricole* ». Document ronéoté, Paris, ministère des Affaires étrangères, 97 p.
- Matusz, Steven, et David Tarr. 1999. « *Adjusting to Trade Policy Reform* ». Document de travail de recherche sur les politiques, n° 2142, Banque Mondiale, juillet, 46 p.
- ONG/OSC. 2002. « *Forum sur la souveraineté alimentaire* ». Rome, 8-13 juin, 211 p.
- Péluchon, Roseline. 2007. « *La santé, un angle d'analyse de l'impact des processus de la globalisation et des programmes de "développement"* ». HNS-info, Hactivist News Service, 8 mars, 4 p.
- PNUD.1997. « *Rapport Mondial sur le développement Humain : le développement humain au service de l'éradication de la pauvreté* ». Paris, Economica.
- .1999. « *La lutte contre la pauvreté en Afrique Subsaharienne* ». Paris, Economica.
- .2000a. « *Vaincre la pauvreté humaine* ». Paris, Economica.
- .2004. « *Le déficit et la cohésion sociale, un facteur de blocage* ». Rapport national du développement humain en Côte-d'Ivoire.
- Rakodi, Carol. 2006. « *Adopter une approche de l'urbanisation en Afrique centrée sur les populations* ». Chronique ONU, 18 p.

SOFA. 2005a. « *Le commerce agricole et la pauvreté : Les réformes offrent des avantages, mais les pauvres pourraient être marginalisés* ». Rapport de la FAO, 7 décembre, p 1.

.2005b. « *Le commerce agricole et la pauvreté : Le commerce peut-il être au service des pauvres?* ». Archives de document de la FAO, Rome, 6 p.

Sommet de Copenhague. 1995. « *Sommet mondial pour le développement social* ». Conférence patronnée par les Nations Unies sur le thème du développement, ONU 6-12 mars, 98 p.

Stiglitz, Joseph. 2001. « *Mondialisation, impact des sociétés transnationales* ». Rapport, Sommet de l'OMC, novembre, 111 p.

Stranks, Robert. 1999. « *La libéralisation du commerce : le contexte plus large* ». Ministère des affaires étrangères et du commerce international, septembre, 24 p.

Winters, Alan. 1999. « *Trade liberalization and Poverty* ». Paper prepared for the UK Department for International Development (mimeo) Brighton, University of Sussex.

## **Livres**

Astous, Alain. 2005. *Le projet de recherche en marketing*. Chenelière/ McGraw-Hill, 273 p.

Banzio, Dagobert. 2003. *Comprendre et opérer dans les filières café et cacao en dix modules*. Éditions Éburnie, Abidjan, octobre, 149 p.

Battino, Léo. 2005. *Les méfaits du libéralisme sur les marchés agricoles : Deux exemplaires : le cacao et le café*. Éditions Harmattan, Paris, 134 p.

Bord, Michèle, Alain Fracassi et Jacques Walter. 1985. *La pauvreté une approche plurielle*. Les Éditions ESF, Paris, 238 p.

Chossudovsky, Michel. 1998. *La mondialisation de la pauvreté*. Ecosociété. 233 p.

Destremau, Blandine, et Pierre Salama. 2002. *Mesures et démesure de la pauvreté*. Presses Universitaires de France, 163 p.

Dixon, John, Aidan Gulliver, David Gibbon et Malcolm Hall. 2001. *Systèmes d'exploitation agricole et pauvreté : Améliorer les moyens d'existence des agriculteurs dans un monde changeant*. Éditions FAO et BM, 468 p.

Gagnon, Yves-Chantal. 2005. *L'étude de cas comme méthode de recherche*. Presses de l'Université du Québec, 128 p.

- Gogoua, Zokou. 2003. *Café-cacao de Côte-d'Ivoire : La richesse appauvrie*. Éditions, Presse Universitaire de Côte-d'Ivoire, PUCI, décembre, 120 p.
- Hugon, Philippe. 1989. *Économie du développement*. Paris, Mémentos Dalloz, 156 p.
- Mace, Gordon et François Petry. 2000. *Guide d'élaboration d'un projet de recherche*. Les Presses de l'Université Laval, Québec, 134 p.
- Mbaya, Kankwenda, Luc-Joël Grégoire, Hughes Legros et Harouna Ouédraogo. 1999. *La lutte contre la pauvreté en Afrique subsaharienne*. Economica, Paris, 473 p.
- Manhein, Jarol et Richard Rich. 1981. *Empirical Political Analysis, Research Methods In Political Science*. New York, St.Martin's Press, 16 p.
- N'guessan, Edouard. 2004. *Gestion des filières café et cacao en Côte-d'Ivoire, bilan et perspectives*. Éditions Multiservice Entreprise, 200 p.
- Roy, Simon. 2003. *L'étude de cas*. Dans GAUTHIER, Benoît (Dir.), *Recherche sociale. De la problématique à la collecte des données*. Sainte-Foy: Presses de l'Université du Québec, 159-184 p.
- Sen, Amartya. 1992. *Inequality Reexamined*. New York, Russel Sage Foundation, Oxford, Clarendon Press, 207 p.
- .1999. *L'économie est une science morale*. Éditions La découverte & Syros, paris, 126 p.
- Tremblay, Marc-Adélar. 1968. *Initiation à la recherche en sciences humaines*. Montréal, McGraw-Hil, 425 p.
- Yin, Robert. 2003. *Case Study Research: Design and Methods*. 3<sup>ième</sup> éd. Newbury Park, CA: sage, 165 p.

### Articles de périodiques

- Alternatives Économiques*. 2005. « Pays pauvres : la libéralisation commerciale diminue les recettes fiscales » No 239, septembre, p 31.
- Amouzou, Henri. 2001. « La filière cacao dans la tourmente ». *Radio France International Actualité*, juillet, 25 p
- Bannister, Geoffroy, et Kamau Thugge. 2001. « International trade and poverty alleviation ». *International Monetary Fund (IMF) - Policy Development and Review Department*, vol 38, no 4.

- Bednik, Anna. 2006. « Tempête sur le cacao de Côte-d'Ivoire ». *Le Monde diplomatique*, juillet, 2 p.
- Bénicourt, Emmanuelle. 2006. « La pauvreté selon le PNUD et la Banque Mondiale ». *Études rurales, Exclusions*, 159-160 p.
- Berthelot, Jacques. 2002. « Intervention sur les agricultures de l'union européenne et des PED ». *Coordination Rurale*, décembre.
- Bullock, James. 1986. « A Meta-Analysis Method for OD Case Studies ». *Group and Organization Studies*, 11(1et 2), 33-48 p.
- CEPII. 2004. « La libéralisation agricole : des effets ambigus sur les pays en développement ». *La lettre du centre d'études prospectives et d'informations internationales*, no 236, juillet-août.
- Chaléard, Jean-Louis. 2000. « Les derniers carrés de chocolat, la fin d'un système économique-politique en Côte-d'Ivoire ? ». *Afrique Contemporaine*, no 193, 1<sup>er</sup> trimestre.
- Fraternité Matin*. 2007. « Afrique : Développement humain, continent à la traîne ». Abidjan, 16 avril.
- Larson, Alan. 2001. « Libéraliser le commerce pour lutter contre la pauvreté ». *Revue électronique du département d'État des États-Unis*, volume 6, no 3, septembre.
- Losch, Bruno. 2001. « La libéralisation de la filière cacaoyère ivoirienne et les recompositions du marché mondial du cacao : vers la fin des « pays producteurs » et du marché international ? ». *Dossier*, vol.8, no 6, novembre-décembre, 566-576 p.
- Morrison, christian. 2002. « Santé, éducation et réduction de la pauvreté ». *Cahier de politique économique*, centre de développement de l'OCDE, no 19.
- Regnault, Henri. 2006. « Libéralisation agricole et développement économique : Enjeux, paradoxes et ambiguïtés ». *Région et développement*, no 23.
- Salama, Pierre. 1999. « Ouverture et pauvreté, quelle ouverture ? ». *Revue Tiers-Monde*, no 157, janvier-mars.
- Salama, Pierre, et Jacques Valier. 1995. « Mesures des pauvretés et de l'appauvrissement ». *Revue Tiers Monde*, t.XXXVI, no 142, avril-juin, 257-278 p.
- Stoecker, Randy. 1991. « Evaluating and rethinking the case study ». *Sociological Review*, vol 39, no 1, 88 p.

- Williamson, John. 1990. « What Washington means by policy reform Latin America adjustment; how much has happened? ». *Institute for International Economics*, Washington.
- Winters, Alan, Neil McCulloch and Andrew McKay. 2004. « Trade liberalization and poverty: The evidence so far ». *Journal of Economic Literature*, vol 42, 72-115 p.
- Woodside, Arch, et Elizabeth Wilson. 2003. « Case Study Research Methods for theory Building ». *Journal of Business and Industrial Marketing*, 18(6/7), 493-508 p.

#### **Actes de colloque**

- Africites. 2006. « *La pauvreté et la faim : 4<sup>e</sup> édition du sommet* ». Nairobi, septembre, 83 p.

#### **Séminaire**

- Berthelot, Jacques. 2004. « *La nouvelle question agraire quels avenir pour les agriculteurs et les paysanneries en Afrique de l'Ouest ?* ». Forum du tiers monde, Dakar 2- 5, novembre, 109 p.
- Folefack, Denis, et Jim Gockowski. 2004. « *Libéralisation et systèmes de commercialisation du cacao* ». Forum sur le commerce de produits agricoles, 12 janvier, 14 p.
- Gauze, Guy.Alain. 2006 « *Matières premières et accords internationaux, dans une perspective de relance commerciale post-crise* ». Table ronde, Abidjan du 31mars-1<sup>er</sup> avril, 6 p.
- Gnebehi, Laurent. 1992. « *Population et développement* ». Séminaire national sur les perspectives démographiques de la Côte-d'Ivoire 1998-2028, Abidjan 18-20 novembre, 6 p.